la presse
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMERIQUE

LA MÉTÉO : ENSOLEILLÉ ET QUELQUES PASSAGES NUAGEUX
MIN.: 13°, MAX.: 28°.
DEMAIN : PAS DE CHANGEMENT. DÉTAILS PAGE A 2

Héritage
l'alimentation à bon compte

MONTRÉAL, JEUDI 14 JUILLET 1983, 99e ANNÉE, n° 161, 60 PAGES, 4 CAHIERS •

35 cents
HORS DE LA ZONE MÉTROPOLITAINE 45¢

FOUDROYÉ MARDI AU PARC LAFONTAINE

« J'ai senti une force envahir mon corps... »

TOUT SEMBLAIT SE PASSER AU RALENTI

■ « J'ai vu un faisceau de lumière qui descendait du ciel, puis j'ai senti une force envahir mon corps. J'ai été propulsé à une dizaine de mètres. On aurait dit que tout se passait au ralenti. J'ai retrouvé mon souffle quelques secondes seulement avant qu'on vienne me porter secours... »

ANDRÉ CÉDILOT

Miguel A. Moreno, 26 ans, et deux autres promeneurs du Parc Lafontaine ont été atteints par la foudre, mardi soir, lorsqu'un bref mais violent orage s'est abattu sur la région de Montréal. Seul Moreno était toujours hospitalisé, hier, souffrant de brûlures au premier degré aux mains et aux jambes.

Moreno, qui tenait un parapluie, ainsi que son ami Juan Riba, 40 ans, et un passant qu'ils ne connaissaient pas, Marcel Malenfant, étaient à l'abri sous un arbre depuis environ cinq minutes lorsqu'ils ont été foudroyés. « Je n'ai même pas entendu le bruit du tonnerre. Quand j'ai repris conscience, j'ai aperçu deux corps inertes à mes côtés. Je pensais qu'ils étaient morts. Incapable de me tenir debout, j'ai dû ramper jusqu'à la rue pour demander de l'aide. », de raconter Riba, lors d'une entrevue à sa boutique d'artisanat du complexe Desjardins.

« Je me sens courbaturé, assommé, comme au lendemain d'une cuite », confie Riba. Sous l'effet du choc, ce dernier a été littéralement cloué à l'arbre contre lequel il était appuyé, s'infligeant une entaille qui a nécessité huit points de suture. Il a également subi une légère brûlure à la jambe droite. « Au moment même où je m'envolais, j'ai aperçu Juan qui tombait très lentement au sol», se souvient Moreno, dont un soulier a éclaté lorsqu'il a été frappé par la foudre. Il a aussi perdu ses lunettes. Quant à son parapluie, il a été réduit en miettes.

Un résident du quinzième étage d'une maison d'habitation de la rue Cherrier a été témoin de la scène et s'est porté au secours des victimes. Des ambulanciers du poste 34, situé tout près, les ont ensuite transportées à l'hôpital Notre-Dame. Juan Riba et Marcel Malenfant ont obtenu leur congé en fin de soirée.

voir MORENO en A 2

Simple phénomène de communication...

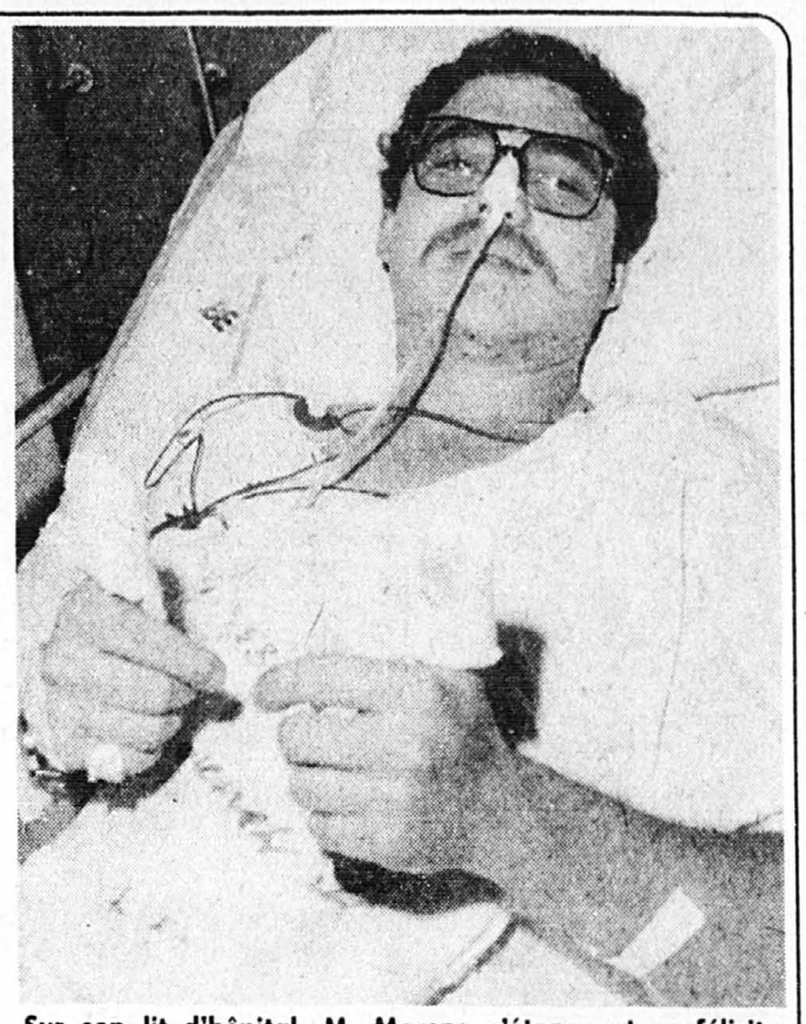
■ Vous connaissez l'expression « vite comme un éclair graissé » ? Elle illustre bien l'une des caractéristiques de la foudre, puisque celle-ci ne dure pas plus de 0,6 seconde. Mais contrairement à ce que pourraient laisser croire ses aspects les plus spectaculaires, soit le tonnerre et l'éclair, la foudre ne se déroule pas en une séquence unique. Des films ultra-rapides ont en effet permis de découvrir que l'éclair était précédé d'une quinzaine de « mini-contacts » de faible intensité entre la base du nuage et le sol.

DENIS DION

Car la foudre est essentiellement un phénomène de communication, si l'on peut dire. Phénomène qui met en cause des ions, c'est-à-dire des atomes ou des groupements d'atomes qui ont acquis ou perdu un ou plusieurs électrons, devenant ainsi porteurs de charges électriques. Ainsi, en temps normal, la Terre est chargée négativement alors que les parties supérieures de l'atmosphère sont positives. On est donc en présence d'un champ électrique vertical qui va de haut en bas.

Mais l'intrusion d'un nuage d'orage, un cumulonimbus, vient déranger tout cela. L'encyclopédie « Clartés » explique ainsi le phénomène : « La présence d'ions rend l'air conducteur et

voir PROBLÈME en A 2



Sur son lit d'hôpital, M. Moreno s'étonne et se félicite d'être encore de ce monde. photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

AUJOURD'HUI

• CHILI

Selon le secrétariat d'État américain, l'instauration d'un dialogue sur un retour à la démocratie au Chili est l'un des meilleurs moyens de calmer les tensions politiques.

page A 13

• SOFATI

La société montréalaise Sofati vient de signer un contrat de $250 millions pour construire en Algérie 32 centres d'entretien pour camions et autobus, ainsi que deux centres administratifs.

page C 1

• L'IMAGE DU QUÉBEC

Le délégué du Québec à New York, Raymond Gosselin, s'inquiète de l'image négative de la province qui est véhiculée dans les publications américaines.

page A 10

SPORTS

9-4

Les Astros ridiculisent les Expos

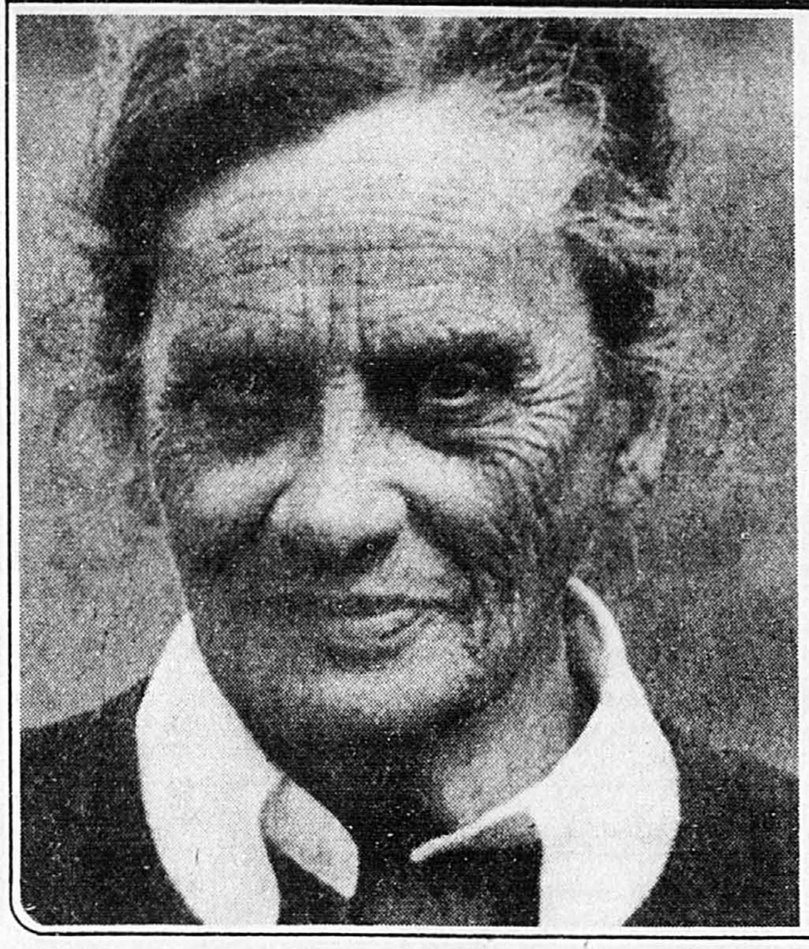
pages 2 et 3

Ottawa se battra pour le maintien des services de santé gratuits au pays

page A 4



L'ÉCRIVAIN GABRIELLE ROY S'ÉTEINT À 74 ANS



Prématurément vieillie par la maladie, cette photo révèle Gabrielle Roy telle qu'elle était au début de 1979. Son mari, le Dr Marcel Carbotte, confiait hier à la Presse Canadienne que l'écrivain était malade depuis plusieurs années. C'est pour cette raison qu'elle a fui pendant tout ce temps la vie mondaine pour se concentrer sur son oeuvre littéraire.

■ L'écrivain québécois Gabrielle Roy est décédée vers 22 heures hier soir à l'Hôtel-Dieu de Québec, à l'âge de 74 ans, après une courte maladie.

L'auteur de « Bonheur d'occasion » souffrait apparemment d'une insuffisance cardiaque.

Née en 1909 dans une maison de la rue Deschambeault, à Saint-Boniface, au Manitoba, Gabrielle Roy devait tirer de son lieu d'origine un roman qui a lui aussi connu le succès.

Cette demeure a d'ailleurs été reconnue lieu historique récemment par les autorités municipales. Elle y avait vécu jusqu'à son départ pour l'Europe, dans les années 1930.

Ces dernières années, elle s'était établie à Québec.

Bonheur d'occasion

Elle avait écrit « Bonmheur d'occasion » dans les années 1940, alors qu'elle enseignait dans le quartier Saint-Henri, un milieu ouvrier du sud-ouest montréalais; elle y décrit, avec un brio unanimement reconnu, la vie difficile des habitants de ce quartier, en butte à la misère mais où survivait l'espoir, au début de la Seconde Guerre mondiale.

Ce roman lui valut le prix Femina, en 1947, mais ce n'est que 37 ans après sa parution que « Bonheur d'occasion » a enfin fait l'objet d'un film, tourné par le cinéaste Claude Fournier. Pure coincidence, ce film doit être présenté en première à la clôture du 7e Festival des films du monde de Montréal, qui se tiendra du 18 au 28 août.

Gabrielle Roy fit ses études à l'Académie Saint-Joseph de Saint-Boniface, puis au Winnipeg Normal Institute. Institutrice pendant huit ans, elle s'occupait déjà activement de théâtre. À 28 ans, après quelques années d'enseignement dans de lointains villages des plaines de l'Ouest, elle quitte le Manitoba.

C'est en Europe, où elle s'était rendue en 1937, que, cédant à son goût d'écrire, elle envoya au journal « Je suis partout » quelques articles qui furent acceptés.

Ces articles seront, quelques mois plus tard, la meilleure introduction possible auprès du rédacteur en chef du « Bulletin des agriculteurs » quand, à son bureau de Montréal, une parfaite inconnue vient solliciter du travail. C'est ainsi qu'elle se fixe à Montréal et collabore au Jour et à la Revue moderne, ainsi qu'au Bulletin des agriculteurs, pour lequel elle écrit une série de grands reportages.

En 1950, Gabrielle Roy publie « La petite poule d'eau »; en 1954, « Alexandre Chenevert »; en 1955, « Rue Deschambeault »; en 1961, « La montagne secrète »; et en 1966, « La route d'Atamont ».

SOMMAIRE

Annonces classées.....B 6 à B 10
Arts et spectacles .....
—Informations:....C 7 à C 8
Carrières et professions ..... C 3
Décoration.....B 1 à B 4
Décès, naissances, etc. ..... C 11
Économie.....C 1 à C 6
Éditorial..... A 6
Êtes-vous observateur? .....B 8
FEUILLETON
« Jusqu'au matin »: B 7
Horoscope .....B 8
Le monde ..... A 13
Mots croisés.....B 10
Quoi faire aujourd'hui ..... A 12
Télé-câble ..... C 7
Tribune libre ..... A 7

TABLOÏD SPORTS

Bandes dessinées 14
Mots croisés.....14

POINTÉ DU DOIGT PAR « THE MONITOR »

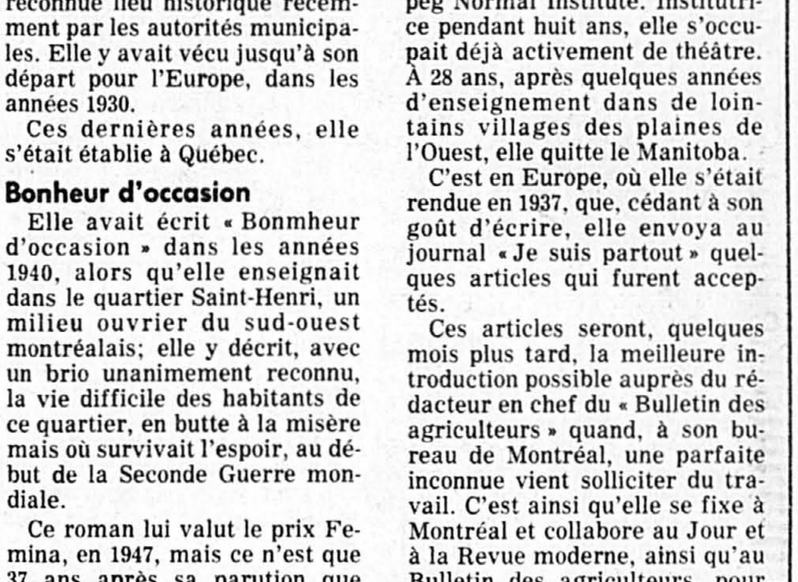
Un pasteur revendique le droit d'être péquiste

■ « PQ pastor takes over NDG Lutheran Church », titrait en manchette la semaine dernière l'hebdomadaire anglophone de quartier The Monitor, qui a ses bureaux dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce (« Un pasteur péquiste prend la direction de l'église luthérienne de NDG »).

JACQUES BENOIT

Selon l'article, les activités politiques du pasteur Daniel Pourchot, 56 ans, seraient au nombre des principales causes de la dissolution de la communauté de base anglophone luthérienne. Elles seraient de même à l'origine de la cession à des luthériens francophones de l'église jusque-là occupée par des fidèles d'expression anglaise, la Christ Memorial Lutheran Church, sur le

voir POURCHOT en A 2



Le pasteur Daniel Pourchot, devant le temple de la communauté de la Réconciliation. On a conservé l'inscription Christ Memorial Lutheran Church, en hommage à la première communauté qui l'a occupé.

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Trust Royal Services Immobiliers
COURTIER
IMMEUBLE Trust Royal L'ENSEIGNE QUI FAIT VENDRE
#1 ... parce que nous aidons plus de gens à vendre et à acheter plus de maisons que n'importe qui au Québec.

MORENO

SUITE DE LA PAGE A 1

Quant à Moreno, qui a été le plus gravement touché, il est gardé sous surveillance continuelle à la salle des soins intensifs intermédiaires. « L'important est de s'assurer que son rythme cardiaque redevient normal. Pour l'instant, le traitement se compare à celui dispensé pour des brûlures superficielles. Il s'agira ensuite d'établir un diagnostic plus précis concernant l'état de ses jambes », a expliqué Jacques Charbonneau, du service des communications de l'hôpital Notre-Dame. « J'ai un sifflement continuel dans les oreilles. Mes jambes réagissent encore, mais je les sens extrêmement lourdes. Je me console toutefois en me disant que je suis encore en vie... », soupire Moreno.

PROBLÈME

SUITE DE LA PAGE A 1

l'on assiste à une circulation verticale des ions positifs vers le sol et des négatifs vers les nuages. Par temps orageux, il y a inversion des charges. La base nuageuse est alors chargée négativement, la Terre positivement, et le sommet du nuage est aussi chargé positivement. Le champ électrique qui se développe entre le sol et le nuage se trouve resserré par endroits sur des aspérités naturelles ou artificielles telles que des édifices, des arbres ou des paratonnerres. »

Ainsi, une fois que le canal conducteur des charges électriques a été trouvé, la foudre aura tendance à chercher le chemin le plus court et le meilleur conducteur possible pour établir le contact entre le nuage et le sol. Dans certains cas, une personne peut très bien jouer ce rôle de mise à la terre, de « ground » comme on dit en anglais, surtout si ses pieds sont en contact avec de l'eau (un excellent conducteur d'électricité) et si elle tient un objet métallique (un parapluie ou un bâton de golf, par exemple). On a même déjà vu un troupeau de vaches entièrement décimé par la foudre car ces malheureuses s'étaient réfugiées sous un arbre.

Et lorsque la foudre frappe, on est alors en présence d'un puissant phénomène. En effet, on a calculé que la différence de potentiel sur une hauteur de 30 mètres, soit la hauteur moyenne d'un paratonnerre, était de 8 millions de volts. Quant à la densité de l'éclair, elle est évaluée à entre 20000 et 220000 ampères pendant une durée de quelques millionièmes de seconde, alors que la température au sein de l'onde de foudre est estimée à 20000 degrés Celsius. Et si l'on croit que les orages sont choses relativement rares, il faut se détromper et savoir qu'il y a plusieurs milliers d'éclairs par minute à la surface du globe.

Ces cellules orageuses, souvent très isolées, ont des effets locaux remarquables : ainsi, mardi soir, le secteur centre-est de Montréal a reçu, en 30 minutes environ, près de 26 millimètres de pluie, alors qu'il n'en tombait que 6 mm à Dorval. Environ 33000 abonnés d'Hydro-Québec ont subi une panne de quelque 10 minutes en raison de circuits affectés par la surtension.

Est-il vrai enfin que la foudre ne frappe jamais deux fois au même endroit? La réponse se trouve à l'Empire State Building, à New York, qui a déjà été foudroyé à 15 reprises... en 15 minutes.

POURCHOT

SUITE DE LA PAGE A 1

boulevard Grand, « où il (Daniel Pourchot) célébrait des offices religieux en français avant d'en prendre la direction », écrit l'hebdomadaire.

N'affirmant jamais rien clairement mais procédant plutôt par insinuations, le journal de quartier fait dire au prédécesseur du pasteur Pourchot, le pasteur Arthur Avery, que l'appartenance de Daniel Pourchot au PQ a causé « quite a problem for the English members» (« tout un problème aux fidèles anglophones »)... ce qui constitue l'élément capital sur lequel The Monitor fonde sa nouvelle.

Le même jour, la rédactrice en chef Jeannette Tremblay-Burley commentait en ces termes, dans l'éditorial de tête du Monitor, les supposées manoeuvres politiques du pasteur: « Il est déjà assez regrettable que les luthériens de langue anglaise de Notre-Dame-de-Grâce perdent leur lieu de culte. Pourtant, il est plus triste encore que cela soit dû à un facteur rien moins que divin — la politique sous une forme ou l'autre. Y-a-t-il place pour les politiques du PQ dans nos églises? Etc. »

Juteuse, du type de ces histoires maintenant fréquentes dans la presse anglophone et visant à montrer jusqu'où peuvent aller selon elle l'intolérance et le racisme des Québécois de langue française (particulièrement quand la chose est liée de près ou de loin au Parti québécois)... la nouvelle du Monitor n'a qu'une faiblesse: elle est fausse et inventée à peu près de toutes pièces, si ce n'est de l'appartenance du pasteur Pourchot au Parti québécois, dont celui-ci ne fait pas mystère.

Interrogé par LA PRESSE, M. Arthur Avery, 59 ans, aujourd'hui pasteur à Saint-Lambert, a en effet déclaré que l'effritement de la communauté de base luthérienne n'avait rien à voir avec l'appartenance du pasteur Pourchot au PQ, comme le laisse entendre le journal. « Ils ont mal interprété mes propos, ils n'ont pas dit ce que j'ai dit. J'ai dit qu'il y avait une ou deux personnes du groupe qui pensaient qu'il avait une attitude trop politique (« that he was too political »). Je crois qu'ils étaient en colère parce qu'il était dans le PQ. Cela n'avait rien à voir avec ses prêches dans lesquels n'intervenaient jamais les questions politiques. Mais comme vous le savez, il y a beaucoup de sentiments anti-PQ chez les anglophones. »

Après la parution de l'article, le pasteur Avery a écrit à l'hebdomadaire pour rectifier les choses, mais le journal n'a pas publié sa lettre dans son numéro de cette semaine.

Français d'origine, le pasteur Pourchot arriva au Québec en 1958, et enseigna 14 ans le français au PSGBM (Protestant School Board of Greater Montreal), « ce qui explique que je sois devenu membre du PQ », explique-t-il de façon sibylline. Il fut en fait des premiers membres du Mouvement Souveraineté-Association, à partir de 1967, « j'ai la carte numéro 33 ».

Les raisons de l'attaque du journal de quartier?

Le pasteur Pourchot, qui est également professeur d'histoire de l'Église et de patristique (l'étude de la doctrine des Pères de l'Église) à la faculté de théologie de l'Université de Montréal, dit n'y rien comprendre, tout en ayant porté une plainte officielle auprès du Conseil de presse. « Ce qu'ils ont fait est diffamatoire. Cela peut nuire à la réputation de la communauté et de son pasteur. » Il ajoute: « À l'arrière-plan de tout ça, il y a la conscience qu'ont dû prendre les anglophones du fait qu'ils sont une minorité au Québec, ce qu'ils n'ont jamais accepté. »

Les faits

Le temple du boulevard Grand a été en fait cédé à la communauté de base francophone... mais dans des circonstances tout à fait différentes de celles que raconte l'hebdomadaire.

Fondée en 1958, la communauté de base luthérienne anglophone, qui relève du English District du Missouri Synod (plus ou moins l'équivalent d'un diocèse catholique d'une région administrative), commença par célébrer ses cultes eucharistiques dans une école de la rue Somerled. En 1964, elle fit construire un temple, à la fois modeste et aux lignes modernes, dont l'architecte fut Roger D'Astous, qui devait faire plus tard le Château Champlain. Le Missouri Synod paya le bâtiment (105 000 $).

Formée de fidèles d'un peu partout, et non d'un secteur géographique précis comme pour les paroisses catholiques, la communauté de base ne compta jamais plus de 120 membres, pour tomber à un peu plus d'une trentaine en juin 82.

Commença à se former en même temps, à compter de 75, une communauté francophone, à laquelle Daniel Pourchot, membre de la Christ Memorial depuis sa fondation, servait de pasteur et qui utilisait le même temple, « nous nous insérions dans les trous que leurs activités laissaient libres ». L'année suivante, le groupe, à la suggestion d'un de ses membres, prenait le nom de communauté de la Réconciliation.

À l'été 82, enfin, la communauté anglophone luthérienne, alors réduite à 32 ou 34 fidèles, proposa elle-même de se dissoudre. De son côté le Missouri Synod, toujours propriétaire du temple, décida de le mettre à la disposition du groupe francophone. Parce que, a expliqué en substance le révérend Avery à LA PRESSE, le synode devait aider financièrement les deux groupes et se devait de choisir entre les deux; que les temples anglophones où peuvent aller les fidèles d'expression anglaise sont nombreux à Montréal, tandis que la communauté de langue française (trois seulement au total à Montréal), forte aujourd'hui d'une quarantaine de fidèles la plupart québécois, est aux yeux de l'Église luthérienne plus précieuse.

Questionnée enfin elle aussi par LA PRESSE, la rédactrice en chef Jeannette Tremblay-Burley s'est dite insultée qu'on lui demande si l'article était vrai ou faux. « Si le texte n'était pas vrai, il ne serait pas dans le journal. Ce n'est pas une invention de mon journaliste. J'ai toutes les notes de mon journaliste. »

Finalement, le journal publie cette semaine à la une, sous le titre « Pastor objects to news report » (« Le pasteur conteste la véracité de la nouvelle ») l'essentiel de la réponse du pasteur Pourchot à l'article.

La Quotidienne — Tirage d'hier : à trois chiffres **960** ; à quatre chiffres **0775**

LA MÉTÉO

DATE: Jeudi, 14 juillet 1983
AUJOURD'HUI: Min.: 13 Max.: 28
ENSOLEILLÉ ET QUELQUES PASSAGES NUAGEUX
DEMAIN: PAS DE CHANGEMENT

28 4 01

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	12	28	Ensol. nuag.
Outaouais	13	28	Ensoleillé
Laurentides	12	27	Ensoleillé
Cantons de l'Est	13	28	Ensoleillé
Mauricie	12	25	Ensoleillé
Québec	12	27	Ensoleillé
Lac-Saint-Jean	12	25	Ensoleillé
Rimouski	12	25	Variable
Gaspésie	12	22	Variable
Baie-Comeau	12	25	Variable
Sept-Îles	10	20	Nuag. orages

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	12	18	
Edmonton	12	24	
Regina	15	30	
Winnipeg	18	31	
Toronto	17	31	
Fredericton	12	27	
Halifax	14	22	
Charlottetown	14	22	
Saint-Jean	17	19	

États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	22	28	N.-Orléans	22	33
Buffalo	18	31	Pittsburgh	20	32
Chicago	13	30	S. Francisco	14	31
Miami	25	32	Washington	24	34
New York	25	34	Dallas	24	33

les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	28	33	Madrid	17	35
Athènes	20	32	Moscou	20	27
Acapulco	25	38	Mexico	12	23
Berlin	16	25	Oslo	18	29
Bruxelles	15	30	Paris	18	33
Buenos Aires	5	15	Rome	19	31
Copenhague	18	28	Séoul	20	30
Genève	14	30	Stockholm	15	30
Hong Kong	28	30	Tokyo	16	23
Le Caire	24	35	Trinidad	25	32
Lisbonne	15	27	Vienne	18	30
Londres	20	32			

ÉCHEC DES PARENTS CATHOLIQUES D'OUTREMONT

L'école Nouvelle Querbes ne sera pas confessionnelle

■ Un groupe de parents catholiques d'Outremont qui voulait imposer un statut confessionnel catholique à l'école élémentaire Nouvelle Querbes, a perdu sa cause en Cour supérieure, hier.

MARTHA GAGNON

Dans un jugement de 39 pages, le juge Jean Provost, explique que ni l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, ni la Loi, ni les Règlements, ne permettent de contraindre les élèves de cette école (administrée par la commission scolaire Sainte-Croix) à vivre le projet éducatif catholique. Le droit à l'exemption de l'enseignement religieux est un droit reconnu par le comité catholique du Conseil supérieure de l'éducation.

Le tribunal ne peut forcer un enseignant à dispenser l'enseignement de la religion catholique si sa conscience s'y oppose.

« Les demandeurs veulent, semble-t-il, qu'on leur accorde les garanties destinées à protéger les minoritaires, alors qu'ils font partie de la majorité. Désir inspiré probablement par le fait que leurs convictions ou leurs impératifs ne sont pas ceux de la majorité, même si celle-ci se considère catholique tout comme eux. Je n'ai pas à juger de la légitimité de ce désir mais de la légalité de leur demande; or celle-ci est mal fondée », déclare le juge dans ses conclusions.

Ces résidents d'Outremont prétendaient que l'école Nouvelle Querbes n'avait aucun caractère confessionnel ou religieux et que l'on n'y prenait aucune mesure pour assurer l'animation pastorale. Pour cette raison, ils demandaient à la cour de déclarer que la commission scolaire Sainte-Croix et toutes et chacune des écoles, dont Nouvelle Querbes, sont de droit, confessionnelles et catholiques.

La preuve a démontré qu'en 1980-81, sur 261 élèves inscrits à l'école Nouvelle Querbes, il y a eu 190 demandes d'exemption d'enseignement religieux, ce qui a nécessité l'engagement d'un professeur. L'enseignement religieux et l'animation pastorale ont toujours été dispensés aux enfants dont les parents en avaient fait la demande. De plus, cet enseignement n'a jamais fait l'objet de critiques de la part des parents intéressés.

Tous les enseignants étaient croyants mais non pratiquants, le directeur était chrétien mais non catholique. La direction de l'école s'efforçait d'intégrer l'enseignement religieux au projet éducatif de l'école. Les valeurs propagées par les enseignants, soit le respect, l'entraide, l'acceptation d'autrui, sont des valeurs essentiellement chrétiennes et évangéliques.

Le syndicat des enseignants de l'ouest de Montréal est intervenu pour soutenir que les conclusions recherchées par les demandeurs porteraient atteinte à la liberté de conscience de ses membres. Il a aussi insisté sur le fait que les demandeurs n'avaient aucun enfant à l'école Nouvelle Querbes et tentaient de plaider au nom d'autrui.

Dans son jugement, le magistrat rappelle que le Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation a prévu des recours dans les cas où une institution cesse de remplir ses obligations relativement à l'enseignement religieux. Il peut ordonner la révocation de sa reconnaissance.

L'AFFAIRE AGCA

Les É.-U. s'en lavent les mains

■ ROME (Reuter, AFP) — L'ambassade des États-Unis à Rome a formellement démenti, hier, qu'elle ait jamais participé à une opération destinée à impliquer la Bulgarie dans l'attentat ourdi contre Jean-Paul II.

La revue italienne de gauche « Paix et Guerre » avait annoncé quelques heures plus tôt qu'elle venait de recevoir, de source anonyme, deux documents qu'elle se proposait de publier dans son prochain numéro.

Le premier, daté d'août 1982, évoquait la possibilité pour les États-Unis d'organiser une campagne auprès de l'opinion publique italienne pour accréditer l'idée d'une implication de la Bulgarie dans l'attentat. Cette campagne aurait été qualifiée de « possible et prometteuse » par l'ambassadeur, Maxwell Raab.

Le second document, en date de décembre 1982, soit quelques semaines après l'arrestation du fonctionnaire des lignes aériennes bulgares Serguei Antonov, traitait, selon la revue, « du succès de l'opération ».

Les responsables de la revue ont fait savoir qu'ils avaient remis à la police les documents en question.

« Nous sommes persuadés », a souligné un porte-parole de l'ambassade, « que la publication de ces deux documents a pour objet de discréditer le secrétariat d'État et les magistrats italiens chargés d'enquêter sur les révélations d'Ali Agca. »

Pour sa part, « Rude Pravo », organe du Parti communiste tchécoslovaque, cité par l'agence Ceteka, affirme que Mehmet Ali Agca est exploité pour les besoins d'une nouvelle campagne autisoviétique.

Le journal assimile le rôle d'Agca à celui du Néerlandais Marinus van der Lubbe, exécuté en Allemagne nazie pour sa participation présumée à l'incendie du Reichstag qui, en 1933, précipita la répression du gouvernement hitlérien contre les communistes et autres adversaires du régime.

LÉNINGRAD ET ENSUITE MOSCOU

Samantha va bientôt rencontrer Andropov

■ MOSCOU (AFP) - Samantha Smith, la jeune Américaine de 11 ans invitée personnellement par M. Youri Andropov en URSS, a quitté, hier, les bords de la mer Noire pour se rendre à Léningrad, a annoncé l'agence TASS.

Arrivée vendredi dernier à Moscou où on lui a réservé un accueil digne d'un chef d'Etat, Samantha s'était envolée le lendemain pour la Crimée où elle vient de passer quatre jours au camp de pionniers d'Artek.

Mercredi elle est partie, toujours accompagnée de ses parents, pour Léningrad la Venise du Nord où elle séjournera jusqu'au 17 juillet.

De retour à Moscou, Samantha l'ambassadrice de la paix, sera à nouveau le point de mire des journalistes soviétiques et occidentaux.

C'est en effet entre le 17 et le 21 juillet, date de son retour aux Etats-Unis, qu'elle rencontrera le numéro un soviétique, auquel elle brûle de poser de vive voix quelques questions sur la guerre et la paix.

On peut déjà prédire que le secrétaire général du PCUS s'emploiera à la rassurer totalement sur les intentions pacifiques de son pays.

La jeune Samantha Smith au camp Artek, en bordure de la mer Noire. Photo TASS

MÊME POUR LES CRIMES LIÉS AU TERRORISME

La peine de mort ne sera pas rétablie en Grande-Bretagne

■ LONDRES (Reuter, AFP) — Les députés favorables au rétablissement de la peine de mort —partisans parmi lesquels se trouvait le premier ministre Margaret Thatcher— ont été défaits par une majorité inattendue, hier, aux Communes britanniques.

Les 650 députés du Parlement nouvellement élu, bien plus à droite que le précédent, ont rejeté le retour à la pendaison pour les crimes commis par la guerilla urbaine par une majorité de 116 voix, pour le meurtre de policiers par une majorité de 81 voix et pour celui de gardiens de prison par une majorité de 96 voix.

Les partisans du retour de la peine de mort, soutenus par une grande partie de l'opinion publique, s'attendaient à recevoir l'appui d'un nombre sensiblement plus grand de députés.

Selon un sondage publié aujourd'hui par le Daily Telegraph, 77 pour cent des Britanniques étaient favorables à la peine de mort pour les meurtres terroristes.

De plus, 74 pour cent des personnes interrogées étaient favorables à la peine capitale pour ceux qui tuent « pour le plaisir », 72 pour cent pour les meurtres de policiers et de militaires, 69 pour cent pour les meurtres à caractère sexuel et 65 pour cent pour les viols d'enfants.

La peine capitale pour meurtre a été abolie en 1969. Elle demeure en vigueur pour trois autres délits — trahison, piraterie avec violence et incendie criminel dans les docks de la Marine royale — mais elle n'a jamais été appliquée depuis 1964.

L'ombre du terrorisme irlandais, qui a coûté la vie hier matin à quatre auxiliaires de l'Armée britannique près de Belfast, avait plané sur les premières heures du débat.

Le ministre de l'Intérieur, Leon Brittan, avait causé une vive surprise en défendant la peine de mort pour les meurtres terroristes, y compris ceux de l'Ulster, après l'avoir catégoriquement exclue pour toutes les autres formes de meurtre.

Les opposants à la peine capitale pour les terroristes rétorquaient que l'IRA provisoire profiterait de l'éventuelle exécution de ses membres pour en faire des « martyrs », la justice étant en outre rendue, dans l'Ulster, par des magistrats et non par des jurés, en vertu des pouvoirs d'urgence décrétés dans cette province.

Le bateau...

Lorsqu'Al Gebhart annonça au maire d'Eastlake, dans l'Ohio, qu'il avait décidé de construire un sous-marin, il ne se doutait pas des conséquences...

Le maire d'Eastlake avisa les journalistes qu'un résident de sa municipalité venait d'acheter un sous-marin allemand datant de la Seconde Guerre mondiale, qu'il se proposait de mouiller dans la rivière Chagrin. En apprenant la nouvelle, le gouvernement canadien transmit immédiatement une protestation aux États-Unis, en citant le traité prohibant l'entrée dans les Grands Lacs de « navires de guerre étrangers ». La plaisanterie devint toutefois évidente lorsque le « sous-marin » de Gebhart fit son apparition dans la rivière. Fait de barils de 55 gallons soudés ensemble, il n'a que 16 pieds de longueur, est mû par un moteur hors-bord de 7½ CV, est incapable de plonger, mais possède malgré tout un petit canon qui tire des obus... à blanc.



Téléphoto UPI

la presse

PARC LA VÉRENDRYE

Un ours refoule trois campeurs dans leur auto

■ HULL (PC) — Trois résidents de Hull qui campaient dans la réserve faunique de La Vérendrye, le week-end dernier, ont dû dormir dans leur voiture après qu'un ours eut déchiré leur tente.

L'incident est survenu à une dizaine de kilomètres de l'endroit où le jeune Danny Anderson, 12 ans, a été tué par un ours la semaine dernière.

Gérard Martineau, 40 ans, campait avec son fils de 18 ans, Stéphane, et son beau-frère, Phil Asselin, 34 ans, lorsqu'un ours a visité à plusieurs reprises leur campement.

« Vendredi, l'ours a déchiré la tente et s'est introduit à l'intérieur. Lorsqu'il en est sorti, il traînait un sac de linge à blanchir. Nous nous étions déjà réfugiés à l'intérieur de la voiture, car des campeurs nous avaient informé qu'un ours rôdait dans les parages », a rapporté M. Martineau.

L'ours est revenu samedi matin et a réduit en pièces la tente, a-t-il ajouté.

« Peut-être que nous n'étions pas très braves en dormant dans la voiture, mais je n'ose penser à ce qui nous serait arrivé si nous avions dormi à l'extérieur », a déclaré le campeur.

Le samedi soir après une pêche fructueuse, les trois campeurs ont dormi de nouveau dans l'automobile après avoir entreposé le poisson dans une glacière qu'ils avaient dissimulée dans le coffre de la voiture.

« L'ours de rendit cette fois directement à la voiture tentant d'atteindre le coffre arrière. Il ébranla fortement la voiture. Il mesurait au moins six pieds de haut », a raconté M. Martineau.

Les trois campeurs ont réussi à faire fuir le plantigrade en appuyant sur l'avertisseur et en démarrant la voiture.

En Gaspésie

Entre-temps, les gardes-chasse provinciaux ont entrepris hier une chasse à l'ours qui leur permettra, espèrent-ils, de rouvrir dès le week-end le parc provincial de Gaspé.

Le parc, situé à 325 km au nord-est de Québec, a été fermé à la fin du week-end dernier lorsque des ours noirs se sont attaqués à 16 campements. Normand Latour, un biologiste rattaché au ministère de la Pêche et de la Chasse, a tenu à préciser que les animaux ne menaçaient aucunement les campeurs, mais qu'ils avaient détruit plusieurs sacs à provisions et endommagé quelques tentes. Ils semblaient surtout intéressés à trouver de la nourriture, plus rare depuis la fermeture d'un dépotoir du parc, il y a quelques années.

Les gardes-chasse se proposent d'immobiliser les ours à l'aide des fléchettes tranquillisantes. Ils en transporteront ensuite un certain nombre dans des régions plus isolées du parc, et conduiront les autres au zoo de Bonaventure.

CHÈQUES DE PAIE RETOURNÉS PAR LA BANQUE

Des employés furieux voulaient paralyser les bureaux de Maislin

■ Journée cruciale,hier, et peut-être finalement l'heure de vérité, dans l'agonie de la plus importante société de transport routier du Québec, dont un fort pourcentage des actifs se situaient aux États-Unis, et dont le Gouvernement Fédéral garantissait un emprunt de sauvetage de $34 millions il y a seulement 11 mois.

JEAN-PAUL SOULIÉ

À neuf heures hier matin, un groupe d'employés de Maislin Transport Ltd., une centaine environ, furieux de s'être fait payer avec des chèques de paye sans provision, bloquaient entrées et sorties de véhicules au siège social de la compagnie, sur Newman, à Ville La Salle.

Dans la journée, une saisie avait été pratiquée par des huissiers de la Cour supérieure, sur 80 tracteurs et remorques de la compagnie, sans qu'il soit possible de déterminer au nom de quel créancier l'action était prise, aucun porte-parole de la compagnie ne donnant d'information. Des gardiens, qui disent travailler pour une société inconnue, et une téléphoniste-réceptionniste étaient abandonnés, seuls, face à la meute des journalistes qui ont campé sur les pelouses du siège social toute la journée.

C'est seulement vers quatre heures de l'après-midi que le président de la section locale 106 des Teamsters, le syndicat des employés de Maislin, M. Gaétan Morin, est enfin sorti des bureaux de la compagnie pour annoncer qu'il demandait aux membres de son syndicat de laisser entrer et sortir les véhicules. Les Teamsters, moins nombreux que les journalistes, comme le remarquaient certains syndiqués, se sont contentés de demander ce que pourraient faire ceux qui avaient perdu leurs clefs, ou ceux qui avaient des crevaisons. De l'autre côté de la rue, sur le terrain de stationnement d'un ancien K-Mart désaffecté, une série de tracteurs et de remorques de Maislin attendaient en désordre.



Monsieur Gaétan Morin, président de la section locale 106 des Teamsters, le syndicat des camionneurs de Maislin, a demandé hier aux quelques membres présents de laisser passer les véhicules saisis et il les a convoqué à une réunion à huis clos qui devait avoir lieu hier soir.

photo Jean Goupil LA PRESSE

L'ordre syndical régnait cependant, et les quelques camionneurs présents ont enregistré la convocation pour une réunion à sept heures, hier soir, dans un hôtel de Dorval. « Il y sera question, a dit M. Morin, de vos payes, de vos payes de vacances, et de la loi, en présence de nos aviseurs légaux ». À l'usage des nombreux journalistes présents, M. Morin précisait que la réunion en question se tiendrait à huis clos.

Le mot d'ordre de laisser passer les véhicules à la barrière de Maislin a été diversement interprété. Pour certains, rien ne devait passer, réunion syndicale ou pas, et beaucoup d'autres se dirigeaient vers leurs voitures, laissant le champ libre. Parmi les irréductibles, plusieurs brandissaient des chèques retournés par la banque.

« J'ai travaillé pour Maislin pendant seize ans », expliquait Marc Lagacé, en brandissant son dernier chèque de $282,23 retourné par la Banque canadienne impériale de commerce avec la mention « sans provision ». La Banque de Commerce est le principal créancier de Maislin. Elle a confirmé qu'elle n'honorerait pas les chèques de paye parce que la demande de moratoire déposée lundi par Maislin ne lui permettait pas d'obtenir des fonds de la compagnie de transport. D'autre part, le gouvernement fédéral est lui aussi un gros créancier de Maislin, mais selon le ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce Ed Lumley, Ottawa aurait récupéré une partie de son engagement de garantie de $34 millions en impôts acquittés par les travailleurs. Les employés n'ont pas encore récupéré leurs derniers salaires.

Les difficultés de Maislin — pertes de $19,9 millions américains en 1982 et de $4,2 millions au premier trimestre de 1983 — sont attribuables à la dé-réglementation du camionnage aux États-Unis, qui défavorisait les entreprises fonctionnant avec les Teamsters, et à l'achat inopportun, au même moment, de sociétés américaines.

EN BREF

Les disparus de Manic 5 retrouvés

■ Les deux pêcheurs qui étaient portés disparus sur le réservoir de Manic-5 depuis une semaine ont été localisés hier après-midi par un hélicoptère de la Sûreté du Québec qui participait aux recherches. Il s'agit de Michel Lacombe, 40 ans, de Châteauguay, et Germain Gerbeau, 38 ans, de Sainte-Ursule de Maskinongé, tous deux employés de la Brasserie Labatt, qui étaient arrivés dans la région le 1er juillet et devaient être de retour à leur travail lundi. N'ayant pas de nouvelles d'eux, leurs femmes avaient finalement communiqué avec la police. Les deux hommes s'étaient d'abord rendus en camionnette jusqu'aux abords du barrage, puis avaient pris place dans une embarcation à moteur de 6 mètres. C'était la première fois qu'ils s'aventuraient dans cette région, mais ils avaient pris le soin de tracer leur parcours sur une carte, en utilisant plusieurs points de repère pour être certains de retrouver leur chemin. Il semble toutefois qu'au lieu de se diriger vers le sud comme ils l'avaient projeté, ils aient dérivé à quelque 100 km plus au nord. Manquant finalement d'essence, ils ramèrent sur une distance de quelque 90 km, s'alimentant à l'aide de poisson et de fruits sauvages trouvés sur les rives. Les deux pêcheurs, après avoir subi un examen à l'hôpital, ont été jugés en excellente santé malgré leur aventure et ont pu rejoindre leurs familles dans la soirée d'hier.

Sa vie ne tenait qu'à une branche

■ Une course à bicyclette qu'effectuaient un groupe de jeunes au Carré Laval —une ancienne carrière— s'est terminée de façon tragique hier soir, lorsque l'un d'eux, un garçonnet de 12 ans, a fait une chute et et est demeuré suspendu à une branche sortant du roc, à plus de 15 mètres du fond de la carrière. Ses camarades ont immédiatement appelé la police, et les agents Gilles Vermette et Michel Dussault, arrivés quelques instants plus tard sur les lieux, ont réussi à persuader le malheureux, au bout de ses forces, de ne pas lâcher prise, jusqu'à l'arrivée de l'unité d'urgence du service des incendies de Laval, qui a réussi à le tirer de sa fâcheuse position. Le jeune garçon a été hospitalisé, souffrant d'une fracture du fémur. Les deux policiers ont souligné que les barrières étaient dûment vérouillées, ce qui dégage la ville de toute responsabilité dans cette affaire.

Voleurs de pneus pris sur le fait

■ En début de soirée, les agents Jean Vadboncoeur et Robert Lauzon, affectés à la patrouille du secteur du poste 14 de la CUM, ont « dérangé » dans leur travail deux individus occupés à voler les pneus de camions-remorques stationnés sur le terrain de la compagnie Trail Mobil, au 500 Montée de Liesse. Les deux suspects possédaient déjà un dossier passablement chargé et étaient bien connus de la police. Les deux agents ont saisi par ailleurs un camion dans lequel les suspects se disposaient à charger la marchandise volée, qui est évaluée à quelque $14 000.

Attaque à la hache

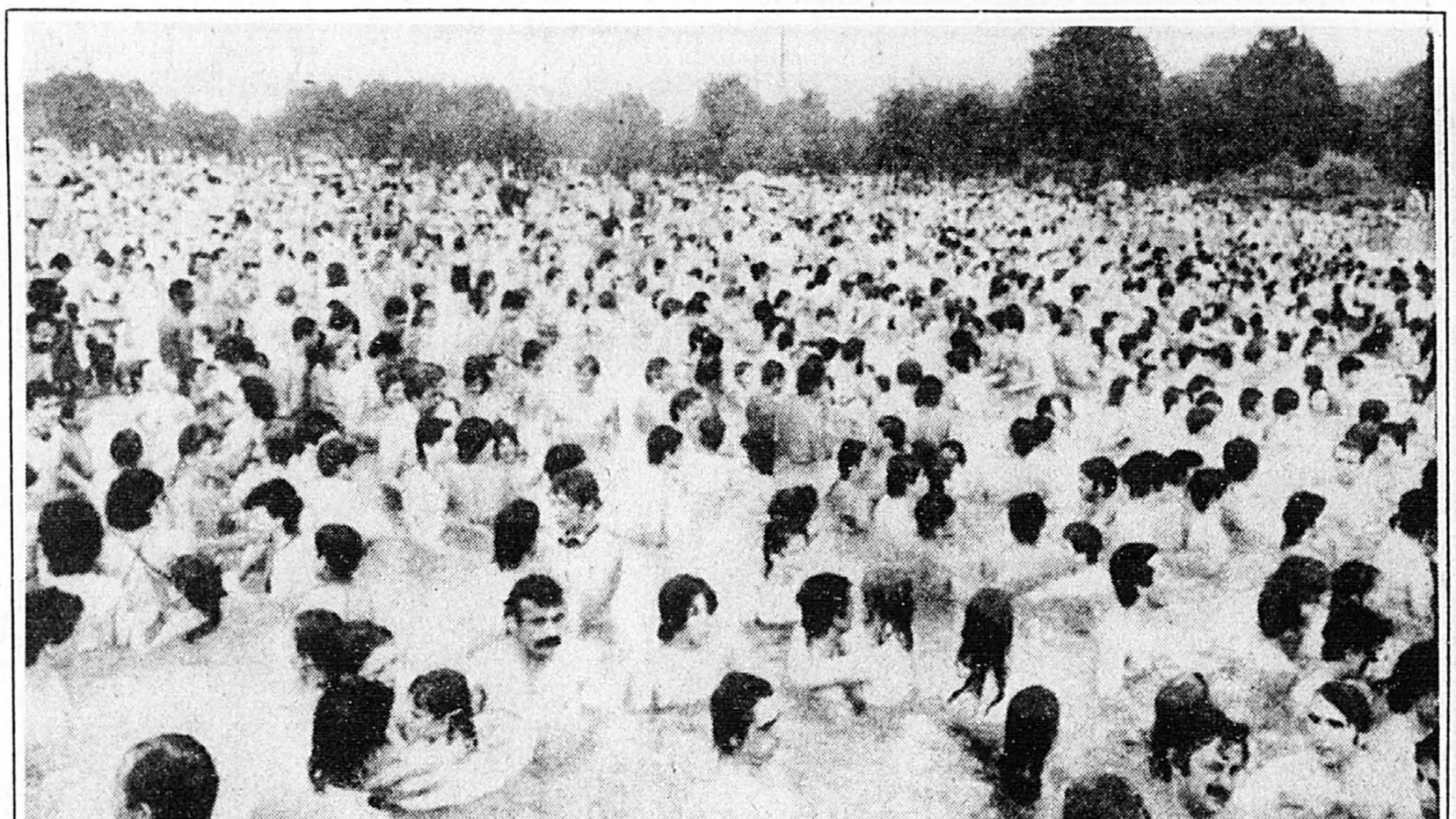
■ Un individu portant, au dire de la police, une hachette dissimulée dans un sac en papier, s'est présenté hier à l'hôtel de ville de Ville Saint-Laurent et a blessé un fonctionnaire qui se trouvait dans son bureau. M. Jean-Paul Séguin, âgé 50 ans, inspecteur de la municipalité, se trouve à l'hôpital pour trois ou quatre jours avec une double fracture de l'avant-bras et une entaille profonde, a précisé un porte-parole de la police. La police a lancé un mandat d'arrêt contre le suspect, un Noir de 41 ans qui semblait connaître sa victime.

Mort mystérieuse

■ La Sûreté du Québec poursuivait son enquête hier pour déterminer les circonstances qui ont entouré le décès d'une sexagénaire survenu lundi dans une clinique d'amaigrissement par le jeûne de Lauzon. L'autopsie pratiquée sur le corps de Mme Jeanne Paquet-Bélanger, 67 ans, de Rimouski, n'a pas permis de déterminer la cause de la mort. Des prélèvements ont toutefois été expédiés à l'Institut de médecine légale de Montréal où ils seront soumis à des analyses de laboratoire. L'enquête menée par l'escouade du crime contre la personne de la SQ à la demande de la police municipale de Lauzon, a révélé que Mme Paquet-Bélanger s'était inscrite à la clinique privée Renaissance-Santé le 5 juillet. Le décès est survenu dans la nuit de dimanche à lundi. Le coroner du district de Québec, Me Maurice Lagacé, a déclaré hier qu'il attendrait de connaître les résultats de l'enquête policière et des analyses avant de déterminer s'il y a lieu de tenir une enquête publique dans cette affaire.

Évadé dangereux

■ Un individu extrêmement dangereux, Dorès Gatien, 39 ans, est activement recherché par les corps policiers du Québec et du Nouveau-Brunswick. Gatien s'est évadé le 12 juin d'une prison commune du Nouveau-Brunswick où il était détenu dans l'attente de son transfert au Québec. Il devait subir plusieurs procès dans les districts judiciaires de Montréal et Québec, à la suite d'une série de vols à main armée qui lui aurait rapporté près de $400 000. Gatien s'était évadé une première fois de l'institut Leclerc, à Laval, en 1979 et il avait été repris par la Sûreté du Québec en octobre 1982. Il était alors en possession de mitraillettes et de fusils de fort calibre.



téléphoto AP

Un bain... de foule

L'espace est rare dans cette piscine publique de Saint-Quentin-en-Yvelines, une ville nouvelle en cours de développement au sud-ouest de Paris, où des milliers de personnes se précipitent tous les jours depuis le début de la canicule qui fait présentement osciller le thermomètre autour de 32°C dans la région parisienne.

À LA PAGE UNE

La Tribune devra démentir une nouvelle publiée il y a huit ans

■ En juin 1975, il n'y a pas que les premiers jours de l'été qui étaient torrides. Les nouvelles l'étaient également. On était au beau milieu de l'enquête de la CECO sur le racket de la viande avariée, et les journaux suivaient à la trace les inspecteurs et enquêteurs chargés de repérer de nouveaux dépôts de denrées impropres à la consommation.

LÉOPOLD LIZOTTE

Dans l'après-midi du 14 juin, le chef des nouvelles de *La Tribune*, le quotidien de Sherbrooke, demandait à l'un de ses journalistes de vérifier un renseignement selon lequel des saisies de tels aliments étaient effectuées dans la région.

Le reporter téléphona donc au directeur du service d'hygiène local, qui lui révéla qu'en effet on retirait du marché les produits provenant de Reggio Food, et plus particulièrement du pepperoni, parce que cette viande avait perdu son sceau d'approbation « CUM 170 ». Le fonctionnaire de la Ville avait alors ajouté qu'il était égalemnt possible que ces aliments aient été impropres à la consommation.

Dans l'édition suivante du journal sherbookois, un nouvelle exclusive parassant à la page frontispice révélait la saisie de 2 500 livres de cette viande, dont 500 livres au restaurant italien « Chez Toni ». Et on y affirmait que non seulement celle-ci n'était pas estampillée conformément aux règlements, mais qu'elle était probablement impropre à la consommation.

La preuve faite devant la cour devait toutefois établir, ultérieurement, que le lot saisi chez Toni pouvait être consommé sans danger, sauf une boite marquée d'un « X » rouge pour justement la retourner, et qu'elle ne provenait pas de Reggio Food, mais d'un autre fournisseur nullement visé par les travaux de la Commisson d'enquête sur le crime organisé.

Comme la Cour supérieure l'avait fait précédemment, les juges Monet, Nolan et Jacques, de la Cour d'appel, viennent de rejeter la défense présentée à la fois par le journal et par la Ville, et de maintenir la condamnation commune à $30 000 de dommages, tout en ordonnant au journal d'apporter un démenti à sa fausse nouvelle d'il y a huit ans dans les vingt-quatre heures. Et ce en première page, et en caractéres aussi gros que ceux utilisés à cette occasion.

Les trois magistats en viennent à la conclusion que la défense de publication privilégiée doit tomber parce que le service d'hygiène n'avait pas alors lui-même publié ou diffusé un avis ou un bulletin dans le but d'avertir la population.

Le motif d'intérêt public ne peut pas être retenu non plus parce qu'il aurait fallu que la nouvelle ait été vraie. Or elle était fausse.

La Ville de Sherbrooke avait pour sa part invoqué son immunité relative, comme corps public, soulignant qu'une conférence de presse avait été ultérieurement convoquée pour démentir ces informations. Mais la cour se dit d'avis que, dans les circonstances, son préposé n'a pas agi avec tous les soins et la sage discrétion d'un bon père de famille, en ne s'assurant pas au préalable que la viande saisie chez Toni provenait bien de Reggio Food. Les renseignements qu'il a fournis au journalistes étaient inexacts, et ils ont été communiqués de façon téméraire, dans les circonstances.

Les propriétaires du restaurant avaient réclamé, également en appel, que les dommages soient élevés de $30 000 à $160 000, mais le tribunal ne trouve pas motif à ce rendre à cette requête. Quant à la question de la publication du jugement initial...à la une, elle n'avait pas été remise en question à la dernière audition de l'affaire, et la cour mintient conséquemment, pour le quotidien, l'obligation de publier intégralement le texe de la décision initialement rendue dans ce cas.

Ottawa veut empêcher les provinces de « briser la structure sociale du pays »

Le gouvernement fédéral prépare une série de mesures législatives pour l'automne prochain en vue d'empêcher les provinces de réduire les services sociaux au pays, notamment les services de santé.

À la sortie d'une réunion du cabinet, qui s'est tenue hier toute la journée au lac Meech, situé dans le parc de la Gatineau, le porte-parole fédéral, le ministre John Roberts a affirmé:

Maurice Jannard
de notre bureau d'Ottawa

«Nous allons lutter, lutter aussi farouchement que nous le pouvons pour retrousser les attaques des provinces contre la structure sociale du pays».

Plusieurs provinces, dont l'Alberta, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et la Colombie-Britannique, ont adopté ou se proposent d'adopter des mesures qui auront pour effet d'empêcher les citoyens d'avoir un accès gratuit aux services de santé.

Invité par les journalistes à préciser quelles mesures précises Ottawa s'apprête à prendre, M. Roberts a dit qu'il faudra attendre le prochain discours du Trône à l'automne pour le savoir. Il s'est contenté de dire: «Nous devons tout faire pour préserver les éléments essentiels de la structure sociale du pays».

Nouvelle loi

Déjà, il est connu que le gouvernement Trudeau déposera dans sa prochaine législation une nouvelle loi nationale sur la santé. Cette loi contiendra notamment un article interdisant aux provinces la double facturation des soins de santé.

Les services de santé sont défrayés moitié-moitié par le fédéral et les provinces. Ottawa pourrait couper les fonds aux provinces qui imposent des frais additionnels aux usagers de la santé et des hôpitaux.

Mais, le ministre de l'Environnement a indiqué que la santé n'était pas la seule préoccupation du fédéral et qu'il y avait aussi les pensions.

À ce sujet, le ministre de la Santé et du Bien-Être, Mme Monique Bégin, a affirmé hier qu'au moment des prochaines élections fédérales Ottawa aura dévoilé sa politique pour modifier le régime des pensions privées et que les négociations avec les provinces seront entreprises également.

Élections

Bien que la réunion d'hier ait eu pour objectif de préparer le prochain menu législatif du gouvernement, aucun ministre ne se cachait pour souligner que le Parti libéral avait en vue également les prochaines fédérales, scrutin qui aura lieu l'an prochain.

«La rencontre d'aujourd'hui est le commencement d'un long processus pour développer nos prochaines politiques nationales», a déclaré le ministre Roberts.

Celui-ci a précisé que durant tout l'été, lors de trois week-ends différents, les ministres et les penseurs du parti rencontreront des experts canadiens et étrangers pour élaborer le prochain manifeste électoral.

Ces trois rencontres porteront sur les questions économiques, les politiques sociales, et les affaires étrangères et la défense nationale.

Des spécialistes mondialement connus, comme John Kenneth Galbraith et Paul Samuelson, seront invités entre autres par le Parti libéral.

À la fin du mois d'août, a précisé le ministre Roberts, le caucus national du parti se réunira.

Dans le domaine économique, le gouvernement cherchera à établir des programmes pour réduire le chômage. «Nous avons réduit l'inflation, il faut maintenant créer des emplois», a dit M. Roberts.

L'inflation demeurera quand même une priorité du cabinet. D'ailleurs, pas plus tard que cet après-midi, le premier ministre Trudeau et quelques-uns de ses ministres rencontreront des hommes d'affaires les plus influents du pays pour discuter du programme du six et cinq pour cent.

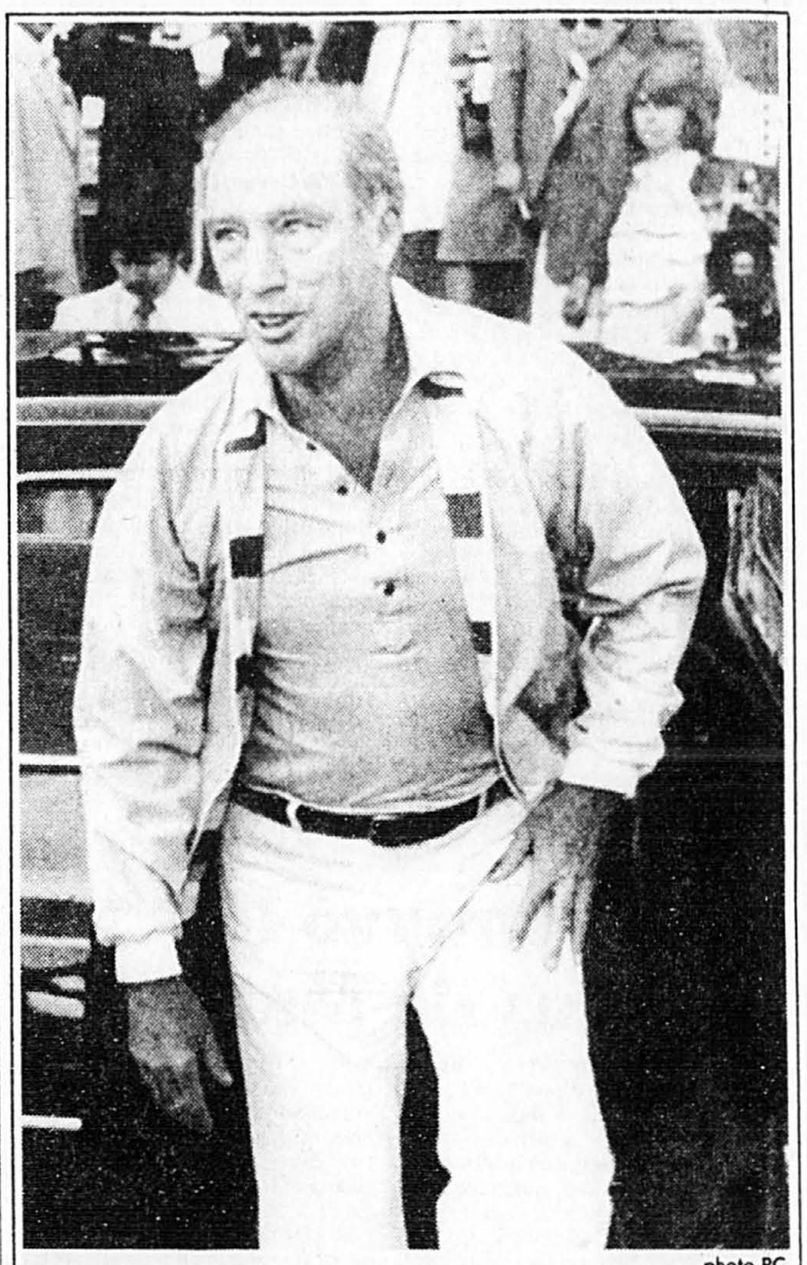


photo PC

C'est un premier ministre décontracté et vêtu d'une façon quelque peu désinvolte qui est arrivé hier au Lac Meech, dans les collines de la Gatineau, pour participer à un conseil de cabinet.

MAINTENANT VOYAGEUR VOYAGE PLUS SOUVENT

VERS OTTAWA!

Nouveaux départs express Montréal-Ottawa. Désormais Voyageur offre, entre Montréal et Ottawa, 6 nouveaux départs express, du lundi au vendredi, et 3 autres le dimanche. Départs aux demi-heures. Prix aller-retour à partir de 17,55 $ seulement. Halte à Dorval à chaque voyage.

Voyageur

On fait du chemin ensemble

NOUVEL HORAIRE EXPRESS DÉPARTS MONTRÉAL-OTTAWA ET OTTAWA-MONTRÉAL	
lundi à dimanche	**lundi à dimanche**
6h†	16h
7h	**16h30***
7h30*	17h
8h	**17h30***
8h30*	18h
9h	**18h30****
9h30*	19h
10h	**19h30*****
11h	20h
12h	**20h30*****
13h	21h
14h	22h
15h	23h

†le dimanche départ d'Ottawa seulement
*du lundi au vendredi seulement (NOUVEAU)
**sauf samedi (NOUVEAU)
***dimanches seulement (NOUVEAU)

Allez-vous à Québec?
Alors profitez de notre Service Express—36 départs par jour. Prix aller-retour à partir de 28 $ seulement.

Pour obtenir de plus amples renseignements appelez 842-2281.



DU FLAIR...

SI VOUS APPRÉCIEZ
LE LONDON DRY GIN DE SCHENLEY,
VOUS AVEZ DU FLAIR.

VOUS AVEZ DÉCOUVERT QU'UN EXCELLENT GIN N'EST PAS NÉCESSAIREMENT IMPORTÉ.

SCHENLEY
LONDON DRY GIN

L'aide sociale finance deux couples pour qu'ils postulent le même emploi

OTTAWA (PC) — Deux couples québécois bénéficiaires d'aide sociale ont reçu chacun $1,800 du gouvernement fédéral afin de se présenter inutilement à des interviews en vue d'obtenir du travail dans la même station service en Colombie-Britannique.

Les responsables du ministère fédéral de la Main-d'oeuvre ont admis qu'un tel incident était malheureux, mais qu'il se produisait assez rarement.

Après avoir reçu l'argent du gouvernement fédéral, Brenda et Walter Belknap, natifs du village québécois de Rock Island, ont vendu leurs biens, ont rassemblé leurs quatre enfants et sont partis pour Revelstoke, en Colombie-Britannique, en mai dernier.

Une fois rendus, ils se sont aperçus que le poste était déjà comblé à la station Esso Roger's Pass. La famille a alors rebroussé chemin et s'est fixée à Ottawa, où elle vit encore avec des prestations du bien-être social.

Une autre famille de Rock Island, dans les Cantons de l'Est, a été envoyée pour postuler le même emploi.

SONDAGE GALLUP

Situation économique: les optimistes l'emportent

Pour la première fois depuis huit ans, le nombre des Canadiens qui prévoient une amélioration de la situation économique, au cours des six prochains mois, est plus grand que celui des pessimistes.

Quelque 47 p. cent prévoient en effet une amélioration économique contre seulement 19 p. cent qui croient que la situation ne fera qu'empirer.

Depuis 1975, la question posée fut toujours celle-ci: «Croyez-vous qu'au Canada la situation économique s'améliorera ou se détériorera au cours des six prochains mois?»

Comme on peut le constater dans le tableau suivant, les Canadiens sont beaucoup plus optimistes à l'heure actuelle qu'ils l'étaient en octobre dernier ou au cours des années précédentes.

	Mieux	Stable	Pire	Indécis
Juin 1983	47%	30%	19%	4%
Oct. 1982	30%	21%	44%	5%
1981	15%	15%	65%	5%
1979	15%	20%	57%	8%
1978	20%	21%	54%	5%
1977	13%	22%	59%	6%
1976	22%	24%	45%	9%
1975	16%	18%	62%	5%

L'optimisme est à la hausse dans toutes les régions mais ce sont surtout les citoyens de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Québec qui anticipent en plus grand nombre une relance économique.

	Mieux	Stable	Pire	Indécis
Maritimes	39%	27%	32%	2%
Québec	48%	34%	14%	5%
Ontario	50%	29%	17%	4%
Prairies	39%	33%	25%	3%
C.-B.	55%	23%	20%	2%

Les résultats de ce sondage Gallup sont tirés d'interviews à domicile réalisés en juin auprès de 1,050 Canadiens de plus de 18 ans, échantillonnage donnant des résultats précis à quatre points de pourcentage près dans 19 cas sur 20.



Le courrier du genou

■ Bon, bon madame Blais, vous voilà tout énervée de votre trouvaille ! Et si je vous disais que j'étais encore tout petit quand, pour la première fois, un compagnon de jeu trouva très drôle de m'appeler *Fouglia*. Il avait cinq ans comme moi, mais, fait à noter, il n'était pas très avancé pour son âge et faisait encore pipi dans ses culottes...Après lui il y en eut, hélas, beaucoup d'autres.

Vous n'êtes, madame, que la dernière d'une longue liste d'humoristes incontinents qui, comme mon petit voisin, font l'humour dans leurs culottes.

●

La toute jeune (12 ans) Rosalie Barthélémy de Hull me reproche dans sa lettre : « *Vous n'aimé personne. Je ne sait même pas si vous croyé en Dieu* »...Un peu plus loin, elle s'excuse de ses fautes d'orthographe : « *Vous allé rire de moi, mais ça fait rien* »...

Mais non je ne rirai pas de toi. J'ai trouvé ta lettre touchante au contraire. Pour ce qui est des fautes, elles ne m'ont pas surprises, ce sont les mêmes que celles que je corrige dans les travaux de mes étudiants à l'UQAM.

Pour ce qui est de Dieu, chacun son avis là-dessus. Mais comme dit Woody Allen, « *non seulement Dieu n'existe pas, mais essaie donc de trouver un plombier durant le week-end !...* »

●

Louis Gravel de Sainte-Foy en a ras le bol des chicanes entre les hommes et les femmes : « *On perd un temps fou à se dresser les uns contre les unes, à creuser un fossé ridicule, à alimenter une guérilla insensée. Je suis peut-être naïf, mais je ne vois aucune différence entre l'homme et la femme...* »

Naïf non. Mais myope, sûrement. Laissez-moi vous aider. On reconnaît une femme aux détails suivants : primo, elle porte des bigoudis. Secondo, aux Jeux olympiques elle refuse absolument de sauter à la perche. Tertio, sa bicyclette n'a pas de barre au milieu.

Heureux de vous avoir été utile, monsieur...

●

« *Figure-toi que l'autre jour, j'voulais me couper les ongles des orteils. Je prends donc LA PRESSE, je l'ouvre et je me la mets...ben non grand niaiseux-...je me la mets sous les pieds afin de récupérer les rognures. C'est comme ça que je suis tombé drett sur ta chronique. Et laisse-moi te dire que pour l'avoir lue avec les miens, c'est vrai que t'écris comme un pied...* »

C'est signé Rocky Roll. Et il y a un P.S : « *J'aimerais en profiter pour dire un beau bonjour à ma mouman, à mon poupa et à m'sieur André Paquet...* »

Je t'ai reconnu Rocky Roll, lalalèreu...Ton vrai prénom c'est Henri, et ton nom de famille Bergeron. Tu fais des piges le dimanche soir à Radio-Canada... Au fait, les déserts c'était super. À la prochaine toundra mon vieux Riton, lâche-pas...

●

De Daniel Archambault, de Verdun : « *Je suis l'heureux tuteur d'un chat gris qui n'arrive pas à se faire dorer le poil sur le balcon à cause de l'agressivité de la grosse chatte d'à-côté. Soit dit en passant elle n'est même pas enceinte. Serait-elle lesbienne ?* »

Dans son célèbre ouvrage « *Ma soeur est-elle une nageuse est-allemande ?* », le grand philosophe Ernest Jung énonce une méthode très simple pour détecter le lesbianisme chez la femelle des mammifères. Selon lui, on doit se poser la question : « A-t-elle des moustaches ? »

C'est le point que vous devrez vérifier sur la grosse chatte d'à-côté, M. Archambault. Si oui, ne doutez plus. Elle l'est indubitablement.

●

« *Il faut d'abord que tu saches que je viens de Douala, que j'ai étudié à Londres, à Salamanque et à Trois-Rivières (où j'ai pris femme) et à Ottawa, et que partout j'en ai soupé des Italiens comme toi ! Comme tous ceux de ta race, tu as cette propension à la cochonnerie...Pourquoi les Italiens sont-ils les plus cochons des Blancs ?* » (Léon G., Ottawa).

Holà, tout doux camarade Camerounais, ce racisme de bas étage ne vous honore guère...Admettons que les Italiens ne soient pas des maniaques de l'hygiène, mais connaissez-vous les Bulgares ? Ah monsieur les Bulgares !...saviez-vous qu'ils ne changent de chaussettes que trois fois l'an, aux deux équinoxes et pour le ramadan ? Et puis la propreté n'est pas tout, avez-vous seulement gouté à l'hypocrisie des Belges, à la rapacité des Suisses, au steak à rhubarbe des Anglais ?...Et je ne parlerai pas des Grecs, il y a des enfants qui me lisent.

Néanmoins, monsieur, il faut se garder du racisme comme de la peste. Je m'efforce pour ma part d'aimer mon prochain comme moi-même. Il vrai que si l'on me forçait à choisir, je choisirais...moi-même ! Mais il vrai aussi que je ne suis pas Nègre comme vous...

●

M. Hardy de Laval confond Christophe Colomb et Galilée, mais ce n'est pas grave, sa spécialité c'est les *relations humaines*. Il m'en donne toute une démonstration dans sa lettre qu'il conclut ainsi : « *C'est là mon opinion. Je respecte la vôtre. J'espère que vous en ferez autant* »...

Si j'ai bien compris, votre opinion se résume en gros à ce ceci : je suis un imbécile et un jaloux. Très bien, je respecte votre opinion. À votre tour donc de respecter la mienne : vous êtes un âne.

Et maintenant qu'on s'est respecté tous les deux, qu'est-ce qu'on fait ? (J'aime autant vous avertir tout de suite que vous ne trouverez pas réponse à cela dans votre manuel de relations humaines. Vous auriez plus de chance en fouillant dans les livres d'Histoire qui sont pleins d'exemples d'individus et de peuples qui se respectaient énormément et qui ne s'en sont pas moins joyeusement étripés).

●

Mme Prévost-Gilbert est employée chez Eaton. Un matin qu'elle se rend à son travail à bicyclette, on lui interdit l'entrée du magasin. « *Pas de bicycles à l'intérieur pour raisons de sécurité* », c'est la nouvelle directive. On lui conseille d'attacher son vélo à un poteau sur le trottoir...

Indignée, elle écrit au vice-président d'Eaton et envoie à LA PRESSE et à *Vélo-Québec* une copie de la lettre dans laquelle elle invite les cyclistes à boycotter Eaton.

La copie de LA PRESSE rebondit sur mon bureau. « Ça parle de bicycle ?... donnons ça à Foglia, c'est son bag ! » Mais ça parle aussi d'écologie, d'air vicié, de pistes cyclables, des vilaines-vilaines automobiles, et des gentils-gentils vélos. Ça ne parle pas de pâté au varech, mais ça le sent à plein nez et c'est une odeur qui me donne des boutons...

Boycotter Eaton ? je le fais depuis l'affaire Charron. Des parkings à bicyclettes ? quand ils ne sont pas surveillés, ça ne vaut pas cher. Se faire maganer son bicycle c'est aussi plate que de se le faire voler.

Alors ? alors rien. Vous avez le métro à la porte, non ?

●

UN PETIT MOT - À Denise Lemieux qui me demande : « *Pourquoi n'écrivez-vous pas un livre ?* »...mais c'est fait madame. Enfin, pas vraiment un livre, une traduction. Je viens de traduire *Le Petit Robert* en turc (*El Balkanik Encyclopedia*, aux éditions Alibaba, Istamboul, juin 83).

À une grand-mère solitaire de Chomedey : à l'automne vous m'offrez le café, j'apporte les petits gâteaux et si vous êtes fine, je vous chante des chansons militaires. En particulier les deux hits qui m'ont valu le prix du Général Alec Trick au festival du Mousqueton à Verdun en 14, « *Ami entends-tu le vol noir des corbeaux sur la plaine* » et « *C'est nous les Africains qui revenons de loin* »...

À Marguerite Martineau, Hélène C., Michèle Bazin, Johanne Bernier...des becs, des fleurs, un bel été. À Manuel Augusto du Portugal et du Ramada Inn et à Martin Sirois de Saint-Georges de Beauce et de Shanghaï, cette réflexion de Chimène croisant Rodrigue par hasard sur la plazza Saint-Hubert : « *Dieu qu'il est mignon l'assassin de mon père...* »

CONFLIT IDÉOLOGIQUE AVEC LES PERMANENTS

La direction de SUCO démissionne en bloc

■ Le bureau de direction du Service universitaire canadien outre-mer (SUCO) a démissionné en bloc au début de la semaine, dans un geste qui se veut à la fois une protestation contre le peu de productivité des instances (permanents) en poste à Montréal et un pied de nez face à une idéologie élitiste de gauche qui éloigne le SUCO de son véritable mandat : le développement des populations du Tiers-Monde par la coopération.

FRANCOIS FOREST

Dans une lettre adressée à la présidente de l'organisme, Mme Thérèse Morin et dont LA PRESSE a obtenu copie, le directeur-général démissionnaire, Jacques Jobin explique : « Certains employés-clé à Montréal ont perdu la préoccupation pour le développement et la coopération, au profit d'une analyse socio-politique et de l'action politique militante, ce qui n'est pas l'objectif du SUCO... ».

La démission du directeur a été suivie par sept autres membres du bureau de direction : Carlos Rodriguez, coordonnateur des programmes de coopération, membre du conseil de gestion, Pierre Véronneau, coordonateur des opérations Québec-Acadie, Joop Gieling, chargé de programmes, Madeleine Gauthier, secrétaire à la Coordination des programmes de coopération, Armande Bégin, responsable de la sollicitation au recrutement national, Jean Paul Faniel, coordonnateur de l'éducation du public, Jean Beaudoin coordonnateur du recrutement national.

En poste depuis un an seulement, M. Jobin avait proposé un plan de redressement de la productivité et des finances du SUCO qui n'aurait pas été sans brusquer certains permanents en faction à Montréal. Un coopérant d'outre-mer a confié à LA PRESSE que la démission de l'équipe Jobin est celle de « l'échec d'un groupe de gestionnaires face au militantisme de gauche de certains membres de Montréal qui ont peut-être craint pour leur job ».

Il était de notoriété publique que le plan de redressement proposé allait toucher une dizaine de postes à Montréal, là ou disait-on la productivité était faible et la concertation idéologique trop intense pour être d'une quelconque utilité. À ce sujet, M. Jobin écrit dans sa lettre de démission : « ...Le pouvoir parallèle qui s'exerce dans l'ombre se contente d'une grille d'analyse trop étroite. À cause de cette minorité envahissante à mon avis, le bureau de Montréal ne constitue pas une ressource susceptible de maintenir adéquatement nos services outre-mer... ».

Outre ces conflits politiques, le SUCO est aux prises avec un déficit élargi de $625 000 que des campagnes populaires de souscription ne réussissent pas à réduire. Cette année, le budget global pour près de 45 employés à Montréal et 80 coopérants outre-mer, s'établit à près de $5,8 millions. La question était d'ailleurs, hier, de savoir ce que fera l'ACDI, premier bailleur de fonds du SUCO, devant cette démission en bloc. Une hypothèse voudrait qu'à court terme, une tutelle soit imposée, mais une autre laisse entendre que l'ACDI pourrait tout simplement décider de se retirer ou de confier à d'autres organismes canadiens, le soin de remplir le mandat original du SUCO.

Jeunes délinquants : retard dans la mise en vigueur de la loi

■ OTTAWA (PC) — La mise en vigueur de la loi sur les jeunes délinquants, qui dictera la procédure à suivre lorsqu'un jeune fait face à des problèmes avec les autorités, a encore été retardée.

Le solliciteur général du Canada, M. Robert Kaplan, a déclaré, mardi, que la loi n'entrera en vigueur que le 1er avril 1984.

M. Kaplan a précisé après une conférence des procureurs généraux à Ottawa, que le délai permettra à toutes les parties concernées de discuter du montant de la contribution d'Ottawa dans le programme.

Solde d'été

Livraison gratuite dans un rayon de 80 km de Montréal

Burlington vous offre la Metronome



Cette salle à manger est une interprétation exceptionnelle du Français Traditionnel. Elle fût conçue pour être distinctive... charmante... captivante... pour vous. Sa finition "Pecano" très soignée, diffère de celles qu'on retrouve sur des mobiliers qui sont produits en grosse quantités. En effet la finition de ce magnifique mobilier comprend 18 opérations. Une valeur sure pour des années à venir.

3699$ 9 mcx

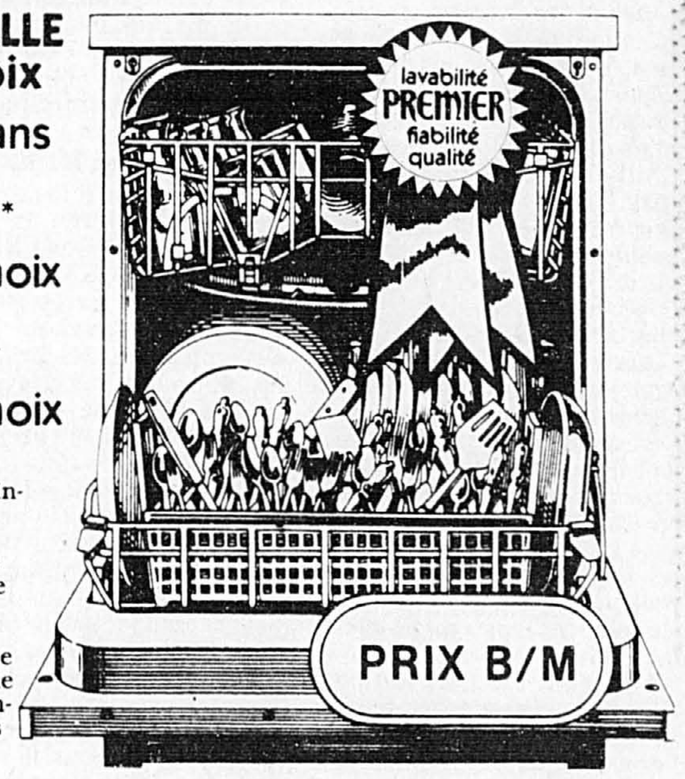
service et livraison inclus

Votre premier choix pour l'achat d'appareils ménagers

Vous offre KitchenAid®

le LAVE-VAISSELLE de premier choix

✓ Premier dans les essais de lavabilité*
✓ Premier choix en tant que qualité†
✓ Premier choix de fiabilité†



Un laboratoire d'essais indépendant a récemment classé le lave-vaisselle KitchenAid premier lors d'essais de lavabilité. De plus, le lave-vaisselle KitchenAid s'est mérité la première place pour ce qui est de la qualité et de la fiabilité, lors d'un sondage exécuté auprès des propriétaires de lave-vaisselle.

Vous qui cherchez un lave-vaisselle vous offrant un nettoyage impeccable et une longévité hors pair...ce qu'il vous faut c'est un KitchenAid. Venez voir pourquoi *vous* devriez acheter un KitchenAid!

*Selon la Fondation candienne de recherche pour le commerce de détail
†Selon l'"Appliance Manufacturer Magazine", numéro de février 1981



Voyez ces caractéristiques pratiques du lave-vaisselle KitchenAid:

- **Économiseur d'énergie spécial:** réduit la consommation d'électricité.
- **Cycle de trempage et de récurage automatique:** permet d'obtenir des casseroles et chaudrons étincelants en appuyant sur un bouton.
- **Panier du haut réglable:** s'ajuste à seize positions différentes.
- **Cycle germicide:** un cycle de rinçage germicide de 180°F qui protège davantage la santé des membres de votre famille.
- **Lavage sur trois niveaux:** rend toute la vaisselle d'une propreté éclatante.

BRAULT & MARTINEAU

"C'est là qu'ça se passe !"

7930 SHERBROOKE EST, MONTRÉAL, MÉTRO BEAUGRAND 353-7330
382 BOUL. DES LAURENTIDES, LAVAL 667-3210
1130 DOLLARD, VILLE LASALLE 364-6110
6875 JEAN-TALON, ST-LÉONARD 254-9455 PRÈS DES GALERIES D'ANJOU
3245 CHEMIN CHAMBLY, LONGUEUIL COIN ROBERVAL 679-1260

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER-D. LANDRY
président et éditeur

la presse

MICHEL ROY
éditeur adjoint

CLAUDE GRAVEL directeur de l'information
JEAN-GUY DUBUC éditorialiste en chef

Pas de justice sans consensus

Les ministres de la Justice des provinces et du Canada tentent, depuis quelques jours, de s'entendre sur certains points de justice communs à l'ensemble des Canadiens. Surprise: sur certains sujets, les avis diffèrent totalement; et sur les accords, l'entente paraît factice et presque illogique. C'est pourtant la justice qu'il faut administrer et préserver.

Deux exemples serviront d'appui à ce qui précède.

Concernant la conduite en état d'ébriété, les ministres provinciaux ont décidé d'appuyer totalement les efforts de leur homologue fédéral pour entreprendre une «lutte unifiée» d'Ottawa et des provinces. Le gouvernement semble prêt à adopter deux mesures; l'une consiste à légaliser les prises de sang obligatoires pour les personnes inconscientes et l'autre verrait à baisser la limite permise d'alcool dans le sang qui est actuellement de 0.08 par centilitre de sang. Ottawa hésite à ce sujet; mais les provinces semblent toutes d'accord.

Un tel accord ne peut représenter qu'une entente sur l'illogisme et l'irréalisme.

Tous ces ministres savent qu'ils sont responsables de l'application du code pénal à ce sujet. Ils savent fort bien que le 0.08 indique une norme que ne peuvent respecter des gens qui sortent d'un restaurant, d'une réception privée ou d'une discothèque. Ils savent pertinemment que le danger ne se trouve pas chez ceux qui ont, dans les veines, 0.08 ou 0.10 pour cent d'alcool mais chez ceux qui en gardent 0.20 ou 0.25 pour cent. Et ils savent surtout que le problème se cache dans l'application de la loi: les policiers sont absents des routes et des rues quand les abus se font et se répètent de façon dangereuse. Il ne s'agit pas, alors, de rendre plus sévère une loi que la majorité ne peut respecter mais de trouver les moyens de la mettre en application.

On ne semble pas se rendre compte que la loi qu'on ne peut respecter et qu'on laisse violer sert simplement à ridiculiser la justice.

Les ministres provinciaux seraient beaucoup plus logiques s'ils convenaient d'appliquer la loi qui existe plutôt que de rendre inutilement plus sévère une loi qu'ils ne se préoccupent pas d'appliquer. À ce sujet, leur accord avec les intentions du gouvernement central paraît plus factice que réaliste.

Par ailleurs, les mêmes ministres sont unanimes à dénoncer l'agence de sécurité civile que M. Robert Kaplan veut imposer aux Canadiens. Les provinces s'opposent au projet fédéral pour des raisons fort diverses. Disons qu'elles s'entendent pour ne pas s'entendre: on crée l'unanimité comme on peut.

Malgré tout, le ministre fédéral s'entête et poursuit son projet. Il a décidé de mener à terme une création de son ministère qui touche directement les provinces, dans le droit ou dans son administration, malgré l'opposition de tous ceux qui devraient se définir comme des collaborateurs. Comment peut-il obliger des ministres de la justice à administrer une justice qu'ils réprouvent?

Ils sont nombreux à dénoncer, parfois avec justesse, les coûts d'une administration gouvernementale qu'il faut entretenir à deux niveaux, le fédéral et le provincial. Le problème se trouve dans le manque d'entente, de coordination, de consensus objectif. C'est la confrontation qui coûte cher; la saine gestion de la chose publique devrait se faire dans la complémentarité des tâches et des responsabilités.

Surtout en justice; sans elle, aucune démocratie ne peut survivre à ses prétentions.

Jean-Guy DUBUC



Droits réservés

LE MONDE...

Agitation au Chili

Depuis les journées de protestation du 11 mai et du 14 juin, les mouvements de revendication contre le régime du général Pinochet n'ont jamais cessé complètement au Chili. Le gouvernement a réagi selon le style qui lui est propre, en exilant les dirigeants syndicaux vers des régions inhospitalières du pays, où ils ne survivent que par la charité des habitants.

Après la chute d'Allende, le premier marxiste démocratiquement élu, le régime militaire avait connu une sorte de lune de miel. Adepte des politiques monétaristes, confiant en l'habileté apparemment sans défaillance d'économistes formés à Chicago, Pinochet paraissait avoir trouvé «la solution finale» au problème chilien.

L'illusion n'a duré qu'un temps. Le désenchantement a suivi l'effondrement de l'économie du pays, en sorte que beaucoup de ceux qui ont tout fait pour abattre Allende en 1973 se retrouvent aujourd'hui dans les rangs de l'opposition.

On commence à établir des comparaisons entre le Chili et la Pologne. La ressemblance est frappante, en tout cas, entre les paroles du nouvel archevêque de Santiago et des propos émanant de l'Église de Varsovie. Mgr Francisco Fresno demande que «soient libérés les détenus» dans le but de «favoriser la coexistence nationale, sérieusement battue en brèche en raison de la crise que vit le pays». Sauf erreur, le primat de Pologne, a tenu, pour son pays, des discours semblables.

Si l'opposition à Pinochet grossit, si le rejet d'un régime foncièrement antidémocratique rejoint l'évidence, il s'en faut de beaucoup que l'unanimité se fasse sur les solutions de rechange. Aussi inacceptable que soit le présent régime, il convient de ne pas oublier que Salvador Allende n'a jamais pu compter sur une majorité bien assise. Il avait été élu en 1970 avec seulement 36 p. cent des suffrages. Sur cette base, nettement insuffisante, il s'était lancé dans un ambitieux programme de réformes vivement combattu de l'extérieur, ouvertement contre-carré par les États-Unis.

Or, dix ans plus tard, les forces opposées à Pinochet ne paraissent pas s'entendre davantage sur les objectifs et la tactique.

Kadhafi accuse les USA

La situation militaire au Tchad est confuse. Le gouvernement d'Hissène Habré, reconnu par l'OUA et l'ONU, est aux abois, parce que les rebelles de Goukouni Weddeye menacent les principales villes du pays, avec le soutien téléguidé du colonel Kadhafi, président de la Libye. Kadhafi, ce «fou», disait le président Sadate d'Égypte, se défend bien d'intervenir directement. Mais il ne paraît faire aucun doute qu'il soutient en sous-main les rebelles, pendant que le régime de M. Habré reçoit, à sa demande, l'appui indirect de la France.

Pendant que les amis de Kadhafi dénoncent le «colonialisme» de la France, coupable d'accorder son assistance à un pays menacé (voire à toute une région) par l'expansionnisme d'un fanatisme religieux complètement débridé, le président libyen, lui, accuse les États-Unis.

Dans une interview accordée au quotidien parisien *Le Matin*, le colonel, après avoir affirmé qu'il n'y a pas un seul soldat libyen au Tchad, accuse les États-Unis: «Ce sont eux qui nous combattent et veulent faire intervenir leurs agents africains, l'Égypte, le Soudan, le Zaïre en particulier. Ces régimes ont reçu des instructions américaines pour s'immiscer dans le conflit intérieur tchadien, et, à partir de là, nous attaquer sur notre frontière du sud.»

Et la France? Kadhafi n'en dit mot. Une ruse de plus?

Guy CORMIER



Marcel Adam

Ottawa aura pris seul sa décision sur les Cruise

À la mi-juin l'administration américaine a fait parvenir au gouvernement canadien la fameuse requête qui tient en alerte depuis plusieurs mois les pacifistes canadiens: la permission de tester le système de guidage des missiles de moyenne portée Cruise, en Alberta, au début de l'an prochain.

Aux Communes le premier ministre Trudeau a clairement laissé entendre qu'il donnerait rapidement son approbation. On attend la réponse d'ici à la fin de l'été, mais il semble qu'elle pourrait survenir très prochainement.

Cette semaine des hauts fonctionnaires fédéraux ont dit que le cabinet devrait se hâter de prendre sa décision s'il veut éviter de causer un malaise chez ses alliés de l'OTAN et de donner l'impression à l'URSS que la résolution de l'Alliance atlantique faiblit. Ces propos confirment encore une fois l'embarras du gouvernement.

On sait que le cabinet et le caucus libéral sont divisés sur cette question qui a provoqué un vaste mouvement de protestation au Canada et divisé l'opinion publique.

Malgré sa lenteur à se décider, il est difficile d'imaginer que le gouvernement canadien pourrait refuser de tester les missiles Cruise sur le sol canadien. Ces derniers mois, M. Trudeau a plusieurs fois expliqué qu'en tant que membre de l'OTAN, de supporteur de la stratégie à double volet adoptée par celle-ci en décembre 1979, d'allié des États-Unis profitant à peu de frais de son parapluie nucléaire, le Canada ne pourrait logiquement se dérober à son devoir de solidarité envers ses alliés sans s'excommunier de l'Alliance.

On peut donc parier que le gouvernement répondra positivement aux Américains, attendant sans doute le moment le plus propice pendant les vacances estivales.

Ce sera, malheureusement, sans qu'il y ait eu un véritable débat parlementaire sur cette question de la plus haute importance.

Il est vrai qu'à la mi-juin le gouvernement a été acculé par les partis d'opposition à tenir un débat à la sauvette qui n'a eu aucun écho au pays. À cause de la mauvaise volonté du gouvernement: d'abord il n'a pas voulu communiquer à la Chambre le contenu de la requête américaine, ensuite il a refusé le marché proposé par le NPD: la question de confiance ne serait pas posée si le gouvernement permettait un vote libre sur cette question.

Ainsi nous avons eu droit à un débat partisan et étriqué. M. Trudeau et ses collègues qui pensent comme lui ont fait valoir le point de vue qui plaide en faveur du test des Cruise, mais on ne connaît pas les vues des ministériels qui pensent autrement.

M. Trudeau a déploré, l'hiver dernier, que l'opinion publique ne soit pas mieux informée sur cette question. Mais il a refusé un véritable débat parlementaire qui aurait pu éclairer la population. Cette attitude peu démocratique n'est pas de nature à détromper ceux qui voient de la duplicité dans la conduite du gouvernement en cette matière.

•

LA PRESSE publiait hier une lettre du journaliste et écrivain Michel B. Solomon qui, après avoir dit tout le bien qu'il pensait de notre ancien collègue Vincent Prince, invitait celui-ci à profiter des loisirs que lui offre maintenant la retraite pour «écrire le grand livre de sa vie dans lequel son expérience, son amour de la vérité et sa foi dans l'humanité seront dévoilés».

Je fais mienne cette suggestion de M. Solomon. M. Prince devrait se faire un devoir de faire profiter ses compatriotes, mais plus particulièrement ses anciens confrères journalistes, de sa vaste expérience des hommes et de la chose publique, de même que des enseignements qu'il aura tirés de l'évolution d'une profession qu'il aura pratiquée durant trente-sept ans.

Trop de journalistes québécois de qualité laissent le métier après une carrière bien remplie, sans rien laisser d'autre que leurs écrits journalistiques. Rares sont ceux qui se sont donné la peine, au moins une fois, d'écrire un livre, ne serait-ce que pour parler du métier qu'ils ont pratiqué avec amour, de ses grandeurs et de ses misères, des événements importants dont ils ont été les témoins de première ligne, des hommes publics qu'ils ont côtoyés et bien connus.

Dans la grande presse française il y a peu de journalistes qui n'ont pas écrit au moins un livre, que ce soit un roman, un récit de voyage, un essai, un dossier sur une question politique ou sociale importante, une réflexion sur leur métier ou encore leurs mémoires.

Pour ne parler que de quelques contemporains, je regrette, par exemple, qu'un Roger Champoux et un Gérard Filion n'aient pas publié de mémoires, qu'un André Laurendeau, qui a touché à tous les genres, ne nous ait pas laissé un grand ouvrage sur son expérience politique aussi bien comme acteur que comme commentateur. Espérons que Claude Ryan trouvera le temps un jour de faire un bilan de sa vie publique tant comme journaliste que comme politicien.

Vincent Prince devrait se faire un devoir de rédiger un ouvrage qui couronnera sa remarquable carrière.

DOCUMENT

La réforme du Sénat

III — Les amendements nécessaires

Voici la troisième tranche d'un mémoire présenté récemment au Comité mixte de la réforme du Sénat par le professeur Léon Dion.

•

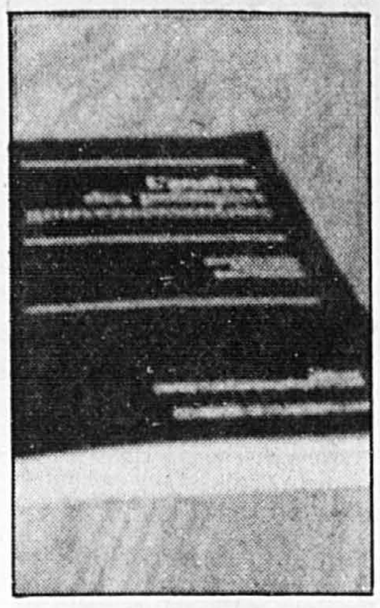
De la loi constitutionnelle de 1982, j'ai dit qu'elle constituait «une oeuvre inachevée et perfectible» (LA PRESSE, 17 avril 1982). Elle comporte certes des aspects positifs: elle supprime le dernier lien colonial avec le Royaume-Uni, elle comprend une charte des droits et libertés, un principe de péréquation, la reconnaissance des droits des autochtones, une redéfinition du partage des compétences législatives concernant les richesses naturelles et une formule d'amendement.

LÉON DION

Par contre, du point de vue du Québec, la nouvelle loi constitutionnelle est insatisfaisante sous plusieurs aspects fondamentaux et, bien que la possibilité de l'amender conformément aux intérêts de ce dernier apparaisse aujourd'hui très aléatoire, il importe de faire quand même connaître dès maintenant avec le plus de vigueur possible la nature des modifications nécessaires pour que ce document soit acceptable au Qué-

Suite à la page A 7

LECTURES



L'improvisation gouvernementale

Ce qui surprend le plus dans cet ouvrage sur *l'analyse des politiques gouvernementales* publié pour le compte de l'Institut d'administration publique du Canada, c'est que ce n'est que depuis une vingtaine d'années environ que l'analyse des choix collectifs est devenue une préoccupation majeure des spécialistes de l'administration publique.

PIERRE VENNAT

Cela est d'autant plus curieux que non seulement les politiques gouvernementales doivent être considérées comme un ensemble d'intentions et d'actes concrets, et, dans certains cas, d'inaction ou de non-décisions, mais l'analyse doit, en quelque sorte, donner un sens à la réalité politique que constituent l'élaboration et la gestion des décisions publiques.

Or la réalité politique n'est pas toujours belle à dire et ne correspond pas, souvent, à des normes de gestion bien précises. L'analyse des politiques gouvernementales que font trois spécialistes de l'École nationale d'administration publique (ENAP), à même trois cas précis pris au hasard: la politique gouvernementale en matière de télévision éducative (Radio-Québec), le programme d'intégration des jeunes à l'emploi (PIJE), ainsi que la création et la fermeture de la Société de montage automobile (SOMA) démontre plutôt qu'en matière de législation gouvernementale au Québec, l'improvisation et les décisions politiques prises pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la saine gestion ont toujours été notre lot quel que soit le gouvernement au pouvoir.

Ce n'est que depuis 20 ans, donc, qu'on se penche par exemple sur «l'importance de la non-décision» pour analyser les choix collectifs. En fait, comme l'écrivent les trois auteurs de cet ouvrage, ce domaine relativement nouveau de recherche n'acquiert une certaine notoriété que depuis que l'interventionnisme étatique commence sérieusement à être remis en question.

Le professeur Maurice Patry de l'ENAP en vient à la conclusion que ce qui ne manque pas de surprendre en analysant Radio-Québec, c'est le fait qu'en dépit de toutes les difficultés qu'elle a connues, Radio-Québec ait réussi à survivre. Cette survivance, écrit-il, est sans doute attribuable au désir des hommes politiques de maintenir vivante une politique symbolique dont ils ne peuvent, par ailleurs, identifier les multiples ambiguïtés.

Dans le cas de Soma, analysé par Roland Parenteau, directeur-fondateur de l'ENAP, maintenant retourné aux HEC, elle fut mise sur pied principalement pour des motifs politiques très largement symboliques et a dû cesser ses activités pour des raisons strictement économiques. Parenteau ajoute que si Soma avait réussi à attirer autant que Radio-Québec l'attention des pouvoirs publics, cet organisme existerait probablement encore aujourd'hui.

Quant au cas PIJE, analysé par Michel Bellavance, celui-ci note que l'élaboration du projet a revêtu, à maints égards, un caractère d'improvisation. Basé sur une théorie plutôt chancelante, conçu dans un contexte où les objectifs de politique étaient, pour le moins, vagues et non opérationnels, le programme PIJE ne pouvait que produire des résultats inattendus.

Ce que les trois auteurs ne disent pas, mais que l'on peut facilement soupçonner, c'est que s'ils avaient choisi d'autres programmes au hasard, ils en seraient probablement arrivés aux mêmes conclusions.

L'analyse des politiques gouvernementales, Michel Bellavance, Maurice Patry et Roland Parenteau, Institut d'administration publique du Canada et Presses de l'Université Laval, 1983, 302 p. $16.

TRIBUNE LIBRE

LA PRESSE, MONTRÉAL, JEUDI 14 JUILLET 1983

Le projet de loi C-157

La Commission des droits de la personne s'inquiète

La Commission des droits de la personne du Québec a pris connaissance du projet de loi C-157, **Loi sur le service canadien du renseignement de sécurité**, déposé à la Chambre des communes par le Solliciteur général du Canada.

Bien qu'il s'agisse d'un projet de loi fédéral, la Commission estime opportun d'y apporter des commentaires car il s'agit de dispositions législatives susceptibles d'affecter de façon importante les droits des résidents du Québec.

1. Fonctions du service canadien du renseignement de sécurité

Le Service recueille, au moyen d'enquêtes ou autrement, analyse et conserve les informations et renseignements sur les activités dont il existe des raisons sérieuses de soupçonner qu'elles constituent des menaces envers la sécurité du Canada.

Même si la loi dit expressément qu'elle n'autorise pas le Service à enquêter sur une personne pour le seul motif de sa participation à des activités légitimes, il peut fournir aux divers ministères et, après entente, aux différentes polices canadiennes, et même au gouvernement d'un Etat étranger, des évaluations de sécurité, c'est-à-dire, aux termes de la loi, «une évaluation de la loyauté d'un individu envers le Canada et, à cet égard, de sa fiabilité».

Il peut fournir des conseils à un ministre en rapport avec l'exercice par ce ministre des pouvoirs que lui confère la Loi sur la citoyenneté ou la Loi sur l'immigration de 1976.

Le Service peut communiquer les informations recueillies aux agents de la paix menant une enquête, au Procureur général du Canada et de l'une des provinces où des poursuites peuvent être intentées, au Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, au ministre de la Défense nationale, et, si cela est justifié, à un ministre ou à une personne appartenant à la fonction publique du Canada.

2. L'article 22 du projet de loi instaure un contrôle judiciaire mais sans préciser les critères devant guider le juge dans l'émission des mandats

L'article 22 exige un mandat judiciaire pour autoriser les perquisitions, fouilles, saisies et ouvertures de courrier. Cette disposition prévoit que *par dérogation à toute autre règle de droit*, sur la demande écrite du Directeur ou d'un employé du Service, le juge peut, s'il est convaincu par le dossier qui lui est présenté qu'un mandat est nécessaire pour permettre l'exécution des fonctions du Service, décerner un mandat autorisant les fouilles, saisies, perquisitions, ouverture du courrier, interception des communications.

Il faut comprendre que cette disposition primera sur toute autre règle de droit et donc que les garanties offertes tant par le Droit commun que par le Code criminel en ce qui a trait à la confidentialité seraient abolies. Par conséquent, par toute personne normalement tenue par la loi au secret professionnel: médecins, avocats, fonctionnaires fédéraux et provinciaux, travailleurs sociaux, etc.

Et non seulement accroit-elle la possibilité d'accéder à ces renseignements, mais elle ne donne au juge aucun critère lui permettant de se convaincre qu'un tel mandat est nécessaire.

Or, la Commission McDonald, dans son volumineux rapport, tout en étant d'accord avec la création d'un Service de renseignement, avait clairement formulé de tels critères.

Recommandation no 21 (5)

«La loi devrait obliger le juge à tenir compte des facteurs énumérés ci-après pour décider si l'interception est nécessaire:

a) si d'autres méthodes d'enquête n'exigeant pas de mandat judiciaire ont été essayées et ont échoué;

b) si d'autres méthodes d'enquête ont peu de chances de réussir;

c) si l'urgence de l'affaire est telle qu'il ne serait guère pratique de mener l'enquête en recourant uniquement aux autres méthodes d'enquête;

c) s'il est probable que des renseignements d'importance sur l'activité en question ne soient pas recueillis sans le recours à la méthode;

e) si le degré d'ingérence dans la vie privée des personnes visées par la méthode est justifié par la valeur des renseignements recherchés».

L'article 22, par sa rédaction vague et imprécise, ouvre donc la porte à des abus possibles à l'encontre du droit de propriété, du droit à la vie privée. De plus, comme il fait échec à la protection accordée par le droit à la confidentialité des renseignements personnels, il risque de rendre inefficaces les mécanismes légaux de protection du secret professionnel. Cela aurait comme conséquence de miner la confiance que les gens placent en ceux qui sont les mieux placés pour intervenir en leur faveur: avocats, médecins, agences sociales, etc.

Nous croyons donc qu'il faudrait, à tout le moins, reprendre les recommandations du Rapport McDonald en ce qui concerne les facteurs à considérer par le juge avant d'émettre le mandat prévu à l'article 22.

3. L'article 21 du projet C-157 accorde blanc-seing et immunité à l'administration du service

Le paragraphe premier de l'art. 21 fonde le Directeur du Service et ses employés à accomplir, en vue de l'exercice de leurs fonctions, «tous les actes justifiables dont la nécessité soit également justifiable» («justified in taking such reasonable actions as are reasonably necessary to enable them to perform the duties and functions of the Service»).

Le paragraphe second éclaire davantage le sens de ce qui est ainsi «justifiable». En effet, le Directeur fait rapport au ministre et au Procureur général du Canada sur tous actes accomplis selon lui *illicitement*, dans des cas particuliers, par des employés dans l'exercice prétendu des fonctions que la présente loi confère au service («acted unlawfully in the purported performance of the duties and functions of the Service under this Act»).

Que l'article 21 ait pour but de protéger les employés du Service en leur donnant un moyen de défense en cas d'accusation d'actes illégaux ou qu'il ait pour but de «légaliser» à l'avance l'accomplissement d'actes qui seraient autrement illégaux, il nous semble que, dans son libellé actuel, il risque de donner lieu à des abus.

Cette disposition nous semble dangereuse parce qu'elle risque de donner lieu à l'arbitraire administratif. De plus, cette disposition peut laisser entendre que le législateur veut soustraire l'administration à la Rule of Law, ce qui serait contraire à nos principes démocratiques. La charte canadienne des droits et libertés n'affirme-t-elle pas, en son préambule, que le Canada est fondé sur des principes qui reconnaissent... la primauté du droit (Rule of Law). enfin, une telle règle ouvre toute grande la porte aux atteintes à l'égalité devant la primauté du droit puisque l'immunité est accordée à ceux qui auront entière discrétion d'agir pour les besoins du Service, et qui pourront eux-mêmes décider du caractère légal ou illégal de leurs actions.

Bien que l'article 24 de la charte canadienne des droits et libertés permette à un tribunal d'écarter des éléments de preuve obtenus «dans des conditions qui portent atteinte aux droits et libertés», ce n'est qu'après coup, et si une telle preuve est présentée devant un tribunal, que ce mécanisme de protection pourra être mis en marche.

L'article 21 donne prise à l'arbitraire de l'administratif et risque de «légaliser l'illégalité» sans qu'on puisse prévenir l'accomplissement de tels actes illicites.

4. Le rôle du comité de surveillance

La mise sur pied d'un Comité de surveillance, chargé de recevoir des plaintes, de faire enquête et d'émettre des recommandations dans les cas où il y aurait allégation d'exclusion fondée sur la transmission de renseignements est une innovation positive.

Cet organisme agira tant dans le domaine de l'emploi, des contrats de service, que dans le domaine couvert par la Loi sur la citoyenneté et la Loi sur l'immigration de même que dans les affaires qui lui sont transmises en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne.

La mise sur pied du Comité de surveillance permettra aux personnes ayant, pour des raisons de sécurité, été l'objet de discrimination dans l'emploi ou dans l'attribution de contrats ou à celles qui auraient fait l'objet de rapports défavorables en vertu de la Loi sur la citoyenneté ou de la Loi sur l'immigration, de connaître les raisons du refus, de bénéficier d'une enquête et, éventuellement, de recommandations. Leur recours sera facilité par l'obligation qui est faite à l'administration d'aviser par écrit ces personnes que la décision qui les affecte est fondée sur un rapport défavorable pour des raisons de sécurité.

Toutefois, il faut se rendre compte que le Comité de surveillance ne se met en branle que sur plainte, ce qui fait ressortir les inconvénients suivants: premièrement, au moment de la formulation de la plainte, les renseignements seront déjà communiqués, le mal sera déjà fait; deuxièmement, ce ne sont que les personnes bien articulées, bien au courant de la loi et de leurs droits qui y auront recours. Ce moyen de pallier les lacunes de la loi est donc un correctif bien aléatoire qui ne saurait remplacer des dispositions législatives venant préciser davantage les pouvoirs du Service et prévenir l'accomplissement d'actes abusifs ou arbitraires.

À cet égard, les recommandations du rapport McDonald allaient beaucoup plus loin que l'actuel projet de loi, tant pour consacrer la responsabilité ministérielle que pour préciser les moyens de collecte de renseignements.

Conclusion

Le projet de loi no C-157 poursuit des objectifs de sauvegarde de la sécurité nationale. L'intention exprimée du Solliciteur général est qu'il respecte aussi les libertés publiques et la vie privée. Nous ne sommes pas de cet avis. La Commission McDonald a fait 285 recommandations qui ont été examinées en vue de rédiger le projet mais auxquelles on n'a pas toujours donné suite. Il conviendrait de prendre en considération ces recommandations pour éviter les injustices et les décisions abusives et arbitraires que le libellé du Projet de loi C-157 ne manquera pas de favoriser.

Dans son état actuel, le projet de loi C-157 diminue la protection de certains droits et libertés. Il devrait donc être modifié afin d'assurer aux citoyens toutes les garanties qu'ils sont en droit d'attendre contre les interventions arbitraires et abusives du Service canadien du renseignement de sécurité.

DOCUMENT — La réforme du Sénat

Suite de la page A 6

bec. Ces modifications devraient porter à la fois sur les prémisses régissant la révision constitutionnelle, sur la formule d'amendement et sur les dispositions relatives à la question linguistique et à celles portant sur la liberté de circulation et d'établissement.

•

Plusieurs auraient souhaité que le premier article de la nouvelle constitution affirme la dualité canadienne ou du moins qu'un préambule à celle-ci énonce le principe de la dualité. Dans une résolution adoptée en décembre 1981, l'Assemblée nationale du Québec faisait de la reconnaissance des principes de la dualité et de l'égalité des peuples fondateurs et du caractère distinct de la société québécoise une condition d'acceptation par le Québec de la constitution révisée. Il semble bien que le Québec n'a plus d'autre choix aujourd'hui que de renoncer à cette exigence. Il est sans doute plus indiqué qu'il se concentre sur l'examen des façons de modifier les articles de la loi constitutionnelle qui contredisent le principe de la dualité de sorte que cette dernière soit au moins reconnue dans les faits.

La formule d'amendement ne contient pas de droit de veto constitutionnel absolu pour le Québec. Ce dernier, tout comme les autres provinces, se voit reconnaître un droit de veto seulement dans des matières spécifiques: la monarchie; le droit d'une province d'avoir à la Chambre des communes un nombre de députés au moins égal à celui des sénateurs par lesquels elle est habilitée à être représentée en 1982, l'usage du français et de l'anglais et la composition de la Cour suprême du Canada (Art. 41). En outre, toute province qui refuserait un transfert de compétences législatives provinciales au Parlement fédéral recevrait une juste compensation lorsqu'il s'agirait d'éducation ou d'autres domaines culturels (Art. 40).

•

En décembre 1981, l'Assemblée nationale du Québec posait comme deuxième condition de son acceptation de la nouvelle constitution canadienne l'attribution au Québec d'un droit de veto absolu ou d'un droit de retrait général assorti de la pleine compensation financière. Il semble bien que, dans les conditions actuelles, le gouvernement fédéral de même que la majorité des autres provinces se refuseraient à acquiescer à cette exigence.

La loi constitutionnelle de 1982 comporte d'autres dispositions qui risquent d'être très dommageables pour le Québec. Il s'agit de l'article 42(1) selon lequel les institutions fédérales pourraient être changées sans l'assentiment du Québec. Il est notamment impensable que les pouvoirs du Sénat, le mode de sélection des sénateurs, le nombre de sénateurs pouvant représenter une province de même que la Cour suprême, sauf en ce qui a trait à sa composition, puissent être modifiés sans l'accord du Québec et même malgré son opposition. Or c'est pourtant au Sénat et à la Cour suprême que se trouvent les seules possibilités qui restent de faire reconnaître la dualité canadienne au niveau fédéral et, de ce fait, le Québec, principal point d'appui et premier garant de la dualité, est pleinement justifié de réclamer un droit de veto spécifique en ce qui concerne ces domaines cruciaux.

•

La loi de 1982 fait de la constitution le protecteur des minorités, notamment des minorités linguistiques. Cette orientation vient à l'encontre de l'opinion de ceux qui soutiennent que le Québec possède une obligation imprescriptible de protéger la langue française sur son territoire, que le droit de déterminer seul le régime linguistique qui lui convient devrait lui être reconnu dans la constitution et que la décision de faire inscrire dans la constitution ou non les droits de sa minorité linguistique devrait lui appartenir. Sous sa forme actuelle, l'article 23, tel que les tribunaux paraissent devoir l'interpréter, est susceptible d'engendrer de graves conflits avec le Québec qui s'est doté d'une charte de la langue française (loi 101). Celle-ci a eu dans l'ensemble des effets très positifs sur la promotion du français dans cette province et il vaudrait beaucoup mieux faire confiance à la sagacité des Québécois pour effectuer les rajustements qui pourraient s'imposer en ce qui concerne les droit des anglophones que de les contraindre par une constitution que leur gouvernement refuse de reconnaître.

Pour une réforme du Sénat

Quelles qu'aient été les intentions des Pères de la Confédération concernant notamment la fonction de représentation des provinces ou des régions, il est communément admis que le Sénat n'a été qu'un faible véhicule des intérêts des diverses parties du pays.

On impute parfois cet échec à la piètre qualité de ses membres. Cette explication porte à faux car, au cours des récentes décennies tout au moins, il s'est trouvé plusieurs personnalités de qualité parmi les sénateurs. Ceux qui connaissent bien le Sénat estiment qu'il s'y accomplit du bon travail, tant en ce qui concerne l'amélioration des projets de loi que la poursuite de travaux d'enquête. Et pourtant le Sénat ne jouit d'aucune reconnaissance publique et les sénateurs eux-mêmes sont loin d'avoir le prestige que l'importance de leur tâche devrait leur mériter.

•

On aura beau nommer au Sénat des personnes parmi les plus prestigieuses des diverses professions et s'ingénier à améliorer de toutes les façons possibles le fonctionnement du Sénat, rien ne pourra accroître substantiellement la crédibilité de ce dernier, tant que les sénateurs seront nommés par le gouverneur général sur proposition du Premier ministre, c'est-à-dire par voie de patronage. Toute réforme valable du Sénat en vue de lui donner toute l'importance qu'il devrait avoir dans le fonctionnement du Parlement canadien doit, à mon avis, passer par l'élection de ses membres. C'est la réforme cruciale qu'il convient d'effectuer, tous les autres changements nécessaires ou souhaitables devant être effectués en tenant compte de cette primordiale obligation. La principale raison qui motive mon opinion à ce sujet est la suivante: même si le Sénat peut techniquement dans le contexte où il se trouve actuellement procéder lui-même à d'importantes améliorations dans son fonctionnement, puisqu'il ne l'a pas fait jusqu'ici on voit mal ce qui pourrait tout à coup le motiver à le faire. Rien de moins que la perspective d'un amendement constitutionnel n'est requis pour l'inciter à se remettre lui-même sérieusement en question. Or, à l'instar d'autres personnes, j'estime que la réforme critique, celle qui est le plus susceptible d'engendrer une véritable dynamique de changement, c'est la proposition d'une élection des sénateurs.

(à suivre)

LE DEMI-PRIX

1/2 prix

3 DERNIERS JOURS

sur vaste choix de

complets
vestons sport
chemises-T
chemises sport
pantalons...

Un léger supplément pour les retouches

aussi 1/2 prix sur vêtements pour dames

ARMAND BOUDRIAS

LES TERRASSES ENTRÉE MAISONNEUVE 845-6251/6252 | PLACE BONAVENTURE 875-2013 | 6818, RUE ST-HUBERT 273-2851 | PROMENADES ST-BRUNO 653-9422 | PLACE QUÉBEC 524-5263

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de « LA PRESSE » et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. « Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400 ». Port de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 17h30.		Commandes du lundi au vendredi 8h à 17h	285-7111
RÉDACTION	285-7070	Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30	285-7205
PROMOTION	285-7100	GRANDES ANNONCES	
COMPTABILITÉ		Détaillants	285-7202
Grandes annonces	285-6892	National, Télé-Presse	285-7306
Annonces classées	285-6901	Vacances, voyages	285-7265
		Carrières et professions, nominations	285-7320

N.B.

- *Priorité est accordée sous cette rubrique aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est de rigueur.*
- *Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone.*
- *LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrits ou autres documents non publiés.*
- *L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.*
- *Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.*
- *Si possible écrire à la machine, à double interligne.*
- *Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune libre», LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.*

Une tradition montréalaise depuis 1938

Moishes

Nous sommes en vacances

18 juillet au 31 juillet

Rendez-vous le 1er août!

Communiqué

Améliorations importantes aux programmes d'emploi et à l'Assurance-chômage

Le gouvernement du Canada a effectué plusieurs modifications importantes au Régime d'assurance-chômage ainsi qu'aux programmes d'emploi.

Pêcheurs: prestations améliorées

Nouveau! Les pêcheurs en eaux intérieures auront désormais droit aux prestations d'assurance-chômage. De plus, les prestations accordées à tous les pêcheurs saisonniers sont améliorées. Les prestations des pêcheurs saisonniers sont maintenant versées du 1er mai au 15 novembre, ainsi que du 1er novembre au 15 mai. Si vous êtes pêcheur saisonnier ayant accumulé au moins 15 semaines de pêche, votre montant de prestations sera maintenant calculé sur vos dix meilleures semaines de travail. De plus, le revenu obtenu d'une pêche traitée pourra maintenant être ajouté à celui d'une pêche fraîche. Enfin, vous pourrez construire un bateau à usage commercial, sans pour cela perdre vos droits aux prestations. Ces mesures peuvent augmenter le montant des prestations. Le nombre de semaines de travail requises pour être admissible aux prestations demeure le même; toutefois six de ces semaines doivent être consacrées à la pêche.

Parents adoptifs: admissibilité aux prestations d'assurance-chômage

Nouveau! À partir du 1er janvier 1984, un parent adoptif pourra toucher des prestations hebdomadaires jusqu'à concurrence de 15 semaines. Si c'est une adoption légale et si vous êtes un parent adoptif qui peut démontrer que sa présence est requise à la maison, vous serez peut-être admissible à ces prestations.

Femmes enceintes: accessibilité accrue aux prestations d'assurance-chômage

Nouveau! À partir du 1er janvier 1984, les dispositions relatives aux prestations de maternité deviendront plus simples et plus équitables. Il faudra, comme par le passé, démontrer que vous avez travaillé 20 semaines afin d'être admissible aux prestations de maternité. Cependant, l'exigence de dix semaines de travail, lors de la conception, n'est plus requise. Vous pourrez également, au cours des semaines précédant et suivant l'accouchement, recevoir des prestations d'assurance-chômage. Ces modifications permettront à plus de 100,000 femmes d'avoir plus d'accessibilité aux prestations.

Travailleurs: prolongation de la norme variable d'admissibilité à l'assurance-chômage

L'application de la norme variable d'admissibilité de 10 à 14 semaines sera maintenue durant les deux prochaines années. Comme auparavant, si vous habitez dans une région où le taux de chômage est élevé, vous n'aurez à travailler qu'aussi peu que 10 semaines pour toucher des prestations; dans les régions où le taux de chômage est faible, il vous faudra accumuler jusqu'à 14 semaines d'emploi.

Employés et employeurs: intensification du Programme de travail partagé

Ce programme important, dont le succès a été amplement prouvé, est prolongé jusqu'en mai 1984 et bénéficiera de sommes supplémentaires. Le Travail partagé est une entente entre employés et employeurs en vertu de laquelle les heures de travail disponibles sont réparties parmi l'ensemble du personnel de l'entreprise, afin d'éviter des mises à pied. Depuis le début du programme, plus de 13,500 ententes signées, touchant plus de 260,000 travailleurs, ont permis d'éviter la mise à pied de plus de 100,000 employés. Aux termes de ce programme, la semaine de travail est réduite: le travailleur reçoit, d'une part, son salaire pendant les journées travaillées, et, d'autre part, ses prestations durant les jours chômés.

Travailleurs: formation et services de placement avec le Travail partagé

Dans ce même contexte, de nouveaux projets témoins seront mis en oeuvre, permettant de porter à 50 semaines le Travail partagé dans les entreprises qui doivent procéder à des licenciements. Les employés visés pourraient dans certains cas s'inscrire à des cours à temps partiel ou à des activités de recyclage, sans perdre leurs droits aux prestations d'assurance-chômage. Ils pourraient aussi avoir recours à des services de placement.

Le Travail partagé permet aux travailleurs et aux employeurs de mieux répondre aux changements structurels et technologiques qui bouleversent le marché de l'emploi.

Femmes sans emploi: multiplication des prestations de formation

En 1983-1984, des montants supplémentaires versés au Programme national de formation permettront à plus de chômeurs, à des femmes en particulier, de mieux se préparer à assumer les nouveaux métiers de demain. À ce titre, si vous n'avez pas droit aux prestations d'assurance-chômage pendant votre stage de formation, vous pouvez recevoir d'autres allocations spéciales de formation et de subsistance. Ces allocations, dès le 1er septembre 1983, seront augmentées et les allocations de garde d'enfant vont être majorées d'au moins 100%. Par exemple, le taux d'allocation hebdomadaire de garde passera de $20 à $50 pour un enfant, de $35 à $80 pour deux, et de $65 à $130 pour cinq enfants.

Femmes: apprentissage aux nouveaux métiers

L'apprentissage à de nouveaux métiers et à de nouvelles spécialités sera plus accessible aux femmes. Le nombre d'étudiantes augmentera considérablement pour les cours de formation aux métiers non traditionnels. De plus, les associations féminines pourront demander des subventions jusqu'à concurrence de $50,000 pour élaborer des projets de cours de formation destinés aux femmes.

Communiquez avec le Centre d'Emploi du Canada le plus rapproché pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les améliorations à l'assurance-chômage et aux programmes d'emploi.

Emploi et Immigration Canada
Lloyd Axworthy, Ministre

Employment and Immigration Canada
Lloyd Axworthy, Minister

Canada

DC-9 D'AIR CANADA

Un court-circuit à l'origine de l'incendie ?

■ WASHINGTON (PC) — Passager à bord du DC-9 d'Air Canada qui a atterri en catastrophe à Cincinnati, le 2 juin dernier, un ingénieur américain s'est dit convaincu, mercredi, que l'incendie avait été causé par un court-circuit.

Témoignant devant le sous-comité des transports de la Chambre des représentants, M. Ray Grubbs a précisé que son opinion était basée sur ses propres observations et son expérience personnelle.

M. Grubbs, qui demeure à Dallas au Texas, a raconté qu'il a aperçu la fumée pour la première fois du côté droit de l'avion, à l'arrière, s'échappant d'une armoire.

La nature de la fumée et son odeur indiquaient, selon lui, qu'il s'agissait d'un feu d'origine électrique.

« Il faut que ce soit un court-circuit, a dit M. Grubbs. Je ne peux pas croire que c'était une cigarette ».

Disjoncteur

Il se peut, a affirmé l'ingénieur, que la remise en position d'un disjoncteur par un agent de bord ait pu provoquer une surcharge électrique et provoquer le court-circuit.

Ce point sera exploré plus profondément, ont dit des membres du sous-comité, par les spécialistes qui témoigneront plus tard.

Vingt-trois des 46 personnes à bord de l'avion ont perdu la vie.

M. Grubbs a exprimé l'avis qu'il a eu personnellement la vie sauve grâce à un chiffon trempé qu'il a serré entre ses dents et qui lui a permis de ne pas perdre connaissance avant d'être évacué.

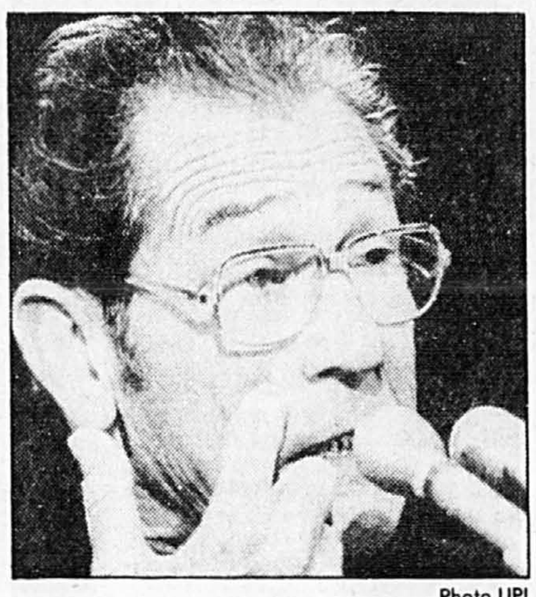


Photo UPI

L'ingénieur Roy Grubbs

EN SPÉCIAL
Planche à voile
Planche Dufour-Bic
Super spéciaux compétition:
CRIT 630 et D2
les planches championnes.

Un très grand choix de planches, vêtements et accessoires.

Des grandes marques uniquement.

DUFOUR
CRIT
SAINVAL
SAILBOARD



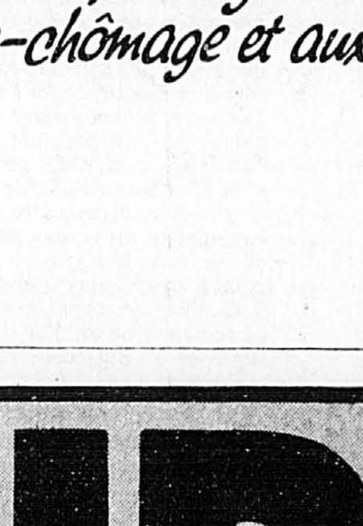
BOUTIQUE PLEIN-VENT
1200 est, de Maisonneuve
Montréal Tél.: 598-9052

LIQUIDATION

À NOTRE MAGASIN DE BROSSARD SEULEMENT



MOBILIER SECTIONNEL 5 MORCEAUX
tissu velours
valeur 2 700 $
prix liquidation
1500$





SALON AMAZONE 2 MORCEAUX
chêne massif
comprenant: un sofa et un fauteuil
valeur 1 600 $
prix liquidation **800$**



Nombreux autres mobil de salon en cuir offert des prix de liquidation.

N.B.:
Nous regrettons de ne pouvoir vous offrir seul modèle de chaque style, vu que nous dons des modèles d'exposition.

$700 d'amende à un livreur un peu trop porté sur l'alcool

Appréhendé pour la seconde fois au volant d'un véhicule alors que son taux d'alcoolémie dépassait 80 milligrammes par 100 millilitres, un livreur de la rue Shaugnessey, dans le quartier Saint-Michel,Serge Poirier, a été condamné à $700 d'amende, par le juge Joseph Tarazovsky.

Et ce quelques heures aprés qu'une suggestion eut justement été faite, à Ottawa, pour modifier et résolument à la baisse, le taux d'alcool dans le sang «nécessaire» pour justifier une condamnation.

En raison de la récidive, la poursuite avait également suggéré une peine d'une journée de prison, mais le tribunal a préféré accentuer la pénalité monétaire.

Blessé en se balançant à un «câble de Tarzan», il reçoit $3 000

Patrick Carufel, un garçon aujourd'hui âgé de 12 ans, mais qui n'en avait que huit au moment d'un accident survenu au Centre des Loisirs de l'Immaculée-Conception, a obtenu hier un dédommagement de $3000 pour s'être sérieusement blessé à une jambe, en se balançant à ce que l'on appelle un « câble de Tarzan », dans le gymnase de l'endroit.

Tout en décidant que la surveillance exercée par deux moniteurs sur la vingtaine de jeunes qui étaient sur les lieux, à ce moment-là, était adéquate, le juge Guy Boissonneault, de la Cour provinciale, se dit cependant d'avis qu'il y a eu faute de la part du Centre, en raison du fait qu'une estrade mobile avait été garée trop près de ces câbles, qui ont beaucoup d'attrait pour les jeunes.

Et que c'était sur la structure métallique de cette estrade que l'écolier s'était profondément lacéré une jambe.

Il poursuit son propriétaire à cause d'un... noyau de pêche

Un homme qui a fait une chute dans l'escalier parce que des enfants avaient laissé des noyaux de pêche sur les marches, réclame au père la somme de $11,140.

M. Giacomo Cartillone affirme que cet accident survenu le 24 juillet 1982, a été la source de nombreux ennuis: blessure au pied droit, traitements longs et pénibles et perte d'un emploi.

Du 24 juillet au 8 novembre 1982, il a dû suivre des traitements au centre hospitalier Santa Cabrini. Il souffre d'une incapacité partielle permanente de 2 p.cent. Après cette chute, il n'a pu reprendre son travail à la boulangerie Raphaël.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

avis de décision

Décision

Décision CRTC 83-492 — Le CRTC annonce qu'il renouvelle les licences des entreprises de radiodiffusion suivantes de la Société de Radio-Télévision du Québec, qui expirent les 30 juin et 30 septemnre 1983, jusqu'au 29 février 1984, sous réserve des mêmes conditions de licence. CIVA-TV Montréal, CIVA-TV-1 Abitibi-Témiscamingue (Val d'Or), Abitibi-Téminscamingue (Rouyn-Noranda), CIVB-TV Rimouski, CIVC-TV Trois-Rivières, CIVF-TV Baie Trinité, CIVG-TV Sept-Îles, CIVL-TV Mont-Laurier, CIVM-TV Montréal, CIVO-TV Hull, CIVP-TV Chapeau, CIVQ-TV Québec, CIVS-TV Estrie.

Canada

SOLITUDE?



Club de rencontre
Les amis des arts
526-1665

105 MAGASINS PARTOUT PRÈS DE CHEZ VOUS

ATLANTIQUE

105 MAGASINS PARTOUT PRÈS DE CHEZ VOUS

GARANTIE★
Sur composants électroniques selon les termes et conditions mis en vigueur par les fabricants à la date d'achat.

REMBOURSEMENT★
La différence de prix si vos composants électroniques sont vendus moins chers aux mêmes conditions durant les 30 jours suivant l'achat.

ÉCHANGES★
Tout élément de votre système électronique pour un modèle plus avancé durant les 30 jours suivant l'achat.

La vente été

ANTON•DURACELL•SENNHEISER•KOSS•MAXELL•BASF•TDK•STANTON•AUDIO TECHNICA•SHURE•PICKERING•ORTOFON•SANYO•

ACOUSTIC RESEARCH•CERWIN VEGA•RCA•JANIS•MELOTONE•FISHER•PHILIPS•HITACHI•MATTEL•IMAGIC•COMMODORE•



• SONY. KV 1931
• télécouleur à écran 20''
• système trinitron
• synthonisateur à accès direct
• UHF VHF
• modèles 1983
• touches sensibles

$699.99



le CFS 300 de SONY.
• radio portatif
• am-fm stéréo cassette format compact
$149.99

• GARANTIE 2 ANS



GRATUIT ABONNEMENT À UN CLUB VIDÉO AVEC L'ACHAT D'UN MAGNÉTOSCOPE

le CFS 500 de SONY.
• radio portatif
• am-fm stéréo
• cassette
• égalisateur incorporé
• son haute fidélité
$299.99



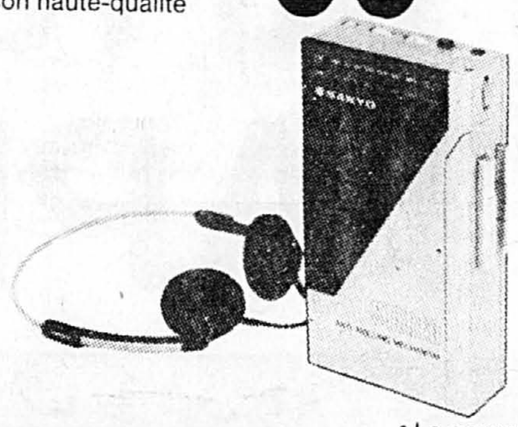
le VCR 4000 de SANYO
• format BETAMAX
• programmable 3 jours
• contrôle à distance
• effets spéciaux
$599.99

TDK

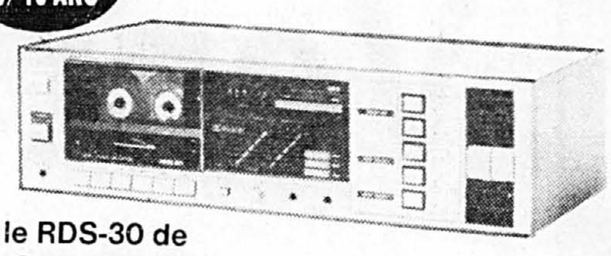


LES CASSETTES TDK VIDÉO OU AUDIO VOUS ASSURENT D'UNE PERFORMANCE MAXIMALE DE VOS APPAREILS ÉLECTRONIQUES. ON NE DIT PLUS «CASSETTE» ON DIT TDK!

• LE MG 32 de SANYO
• radio de marche
• am-fm
• cassette
• écouteurs compris
• son haute-qualité
$99.99



• GARANTIE 5/10 ANS



le RDS-30 de SANYO
• magnétocasette
• s'ajuste à votre système de son
• cassette métal
• DOLBY B et C
• indicateurs LED
$199.99

• La garantie 2, 5, 5/10 ans est disponible avec un léger supplément.

MAGASIN D'ENTREPÔT DE L'EST
6060 BOUL. MÉTROPOLITAIN EST (sortie Lacordaire)
253-8880

MAGASIN D'ENTREPÔT DE L'OUEST
MAIL «WEST ISLAND» (Sortie boul. des Sources)
683-1943

105 MAGASINS
POUR MIEUX VOUS SERVIR

VISA MasterCard

COMPOSEZ: 253-8880
POUR LA SUCCURSALE PRÈS DE CHEZ VOUS

•EMERSON•PIONEER•YAMAHA•LUXMAN•HARMAN KARDON•DUAL•TECHNICS•TEAC•TELEC•

MODÈLES D'EXPOSITION

VENEZ TÔT POUR UN MEILLEUR CHOIX

PARMI PLUS DE 115 MODÈLES DE TISSUS OU CUIR



JUSQU'À 50% DE RÉDUCTION
sur certains de nos mobiliers de salon

LE SPÉCIALISTE DU SALON
tousalon

LA MEILLEURE GAMME DE CUIR VÉRITABLE AUX MEILLEURS PRIX
7205, boul. Taschereau, Brossard Tél.: 445-1544

POUR FAIRE DÉMARRER D'AUTRES PROJETS INDUSTRIELS DANS LA PROVINCE

Pechiney: Québec a demandé à Ottawa de réaffecter la subvention de $18 millions

■ QUÉBEC (PC) — Si le Québec a refusé une offre de $18 millions du gouvernement fédéral pour l'implantation de l'aluminerie Pechiney à Bécancour, c'est que ce projet était déjà bien engagé et qu'il aurait été préférable que cet argent serve à faire démarrer d'autres projets industriels au Québec.

C'est ce qu'a affirmé hier un porte-parole du ministère québécois des Finances qui confirmait ainsi que le ministre Jacques Parizeau n'a pas voulu de cette subvention fédérale.

Le ministre canadien de l'Industrie et du Commerce, Ed Lumley, a écrit en janvier dernier à M. Parizeau pour lui proposer de consacrer le $18 millions non-alloué dans les programmes à frais partagés au projet Péchiney.

En avril, M. Parizeau répondait à M. Lumley que cet argent n'était pas nécessaire pour que le projet fonctionne. Au bureau de M. Parizeau, on soutient cependant qu'on a suggéré à Ottawa de mettre cet argent ailleurs, notamment dans le dossier de hélicoptères Bell.

« Cette subvention était inutile puisque le projet était déjà en marche, de souligner le chef de cabinet-adjoint de M. Parizeau, Normand Paquin. On ne subventionne pas un projet qui se réalise mais cet argent aurait pu servir à faire démarrer d'autres projets qui n'attendent que ça ».

Frustration

Par contre, un fonctionnaire près du dossier a expliqué pour sa part qu'à Ottawa on est frustré ne de pas être associé à cet investissement de $1,5 milliard et qu'on tente, tout simplement, de « tirer la couverte de son bord » au moment où le dossier aboutit.

Cette source a également fait valoir que l'offre fédérale de $18 millions, minime par rapport aux investissements massifs du Québec (au moins $350 millions), était également assortie d'une série de conditions inacceptables pour le Québec puisque que le fédéral aurait pris le contrôle du parc industriel de Bécancour.

« C'est comme si quelqu'un vous aidait à réparer votre crevaison mais qu'il demandait par la suite de devenir propriétaire de votre voiture, » de soutenir celui-ci.

Enfin, ce fonctionnaire mentionne que le projet était déjà bien arrimé entre le Québec et la France et que c'est suffisamment compliqué de négocier à deux gouvernements sans en ajouter un troisième.



photo LA PRESSE

Raymond Gosselin

Les Québécois comparés à des nazis

■ (PC) — Le délégué du Québec à New York, M. Raymond Gosselin, s'inquiète de l'image négative de la province qui est véhiculée dans les publications américaines.

À la simple mention du nom de l'écrivain canadien Mordecai Richler, il murmure : « terrible, terrible ».

Selon M. Gosselin, Mordecai Richler, un Montréalais et l'écrivain canadien le plus célèbre au sud de la frontière, se sert des cercles journalistiques les plus influents pour accuser le gouvernement québécois d'avoir condamné à la stagnation la métropole en votant la Loi 101.

Pour contrebalancer l'influence négative de Richler et celle produite par la distorsion dans les médias, le gouvernement du Québec est obligé d'offrir des voyages officiels gratuits aux journalistes, précise M. Gosselin.

Dans une allocution à l'université Harvard, l'automne dernier, le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Jacques-Yvan Morin, avait déclaré : « Le venin que déverse Richler contre le Québec est difficile à contrer. »

Une loi totalitaire

Mordecai Richler allègue pour sa défense : « J'écris sur ce que nous savons tous, la nature totalitaire de la loi 101 sur la langue. Sur le fait que Montréal ne s'en remettra jamais, que les enfants s'en vont et que les familles sont déchirées, réunies seulement pour les funérailles ».

Les observations de Richler comme Québécois anglais sont une chose. Ce qui alarme le gouvernement, c'est le fait que les Américains adoptent souvent le même ton.

Selon M. Gosselin, l'idée fausse que le Américains se font du Québec est aberrante.

« J'ai reçu un appel de quelqu'un qui désirait savoir s'il était vrai que l'on pouvait être arrêté à Montréal pour avoir parlé anglais. Une autre personne réclamait une photo d'un policier en uniforme chargé de faire appliquer la loi 101 », rapporte-t-il.

« Nous n'attendons jamais parler des aspects positifs de la législation, mais seulement que les Québécois sont des nazis et des racistes », conclut-il.

Woolco Offres Plus*

Offres en vigueur jeudi, vendredi et samedi seulement. Venez tôt pour un meilleur choix!

Vente au rabais de TAPIS

Rabais de 20% à 25%!
Ensemble N° 1
Comprend «Costa Brava», «Subtle Shadows», «Elevation», etc.
366 x 366 cm (12 x 12 pi).
Prix courant Woolco, ch.: 120.47
93.80 ch.
366 x 457 cm (12 x 15 pi). Prix courant Woolco, ch.: 150.40. 117.11 ch.
366 x 549 cm (12 x 18 pi). Prix courant Woolco, ch.: 180.61. 140.63 ch.

Rabais de 25%
Ensemble N° 2
Motifs «Crystal Waters» et «Bay Beauty» offerts en teintes variées.
366 x 366 cm (12 x 12 pi).
Prix courant Woolco, ch.: 187.47
$134 ch.
366 x 457 cm (12 x 15 pi). Prix courant Woolco, ch.: 234.05. 167.30 ch.
366 x 549 cm (12 x 18 pi). Prix courant Woolco, ch.: 281.06. 200.90 ch.

Rabais de 25% à 30%!
Ensemble N° 3
Modèles «Melody», «Picturesque» et «Angelica II».
366 x 366 cm (12 x 12 pi).
Prix courant Woolco, ch.: 261.17
194.30 ch.
366 x 457 cm (12 x 15 pi). Prix courant Woolco, ch.: 326.07. 242.59 ch.
366 x 549 cm (12 x 18 pi). Prix courant Woolco, ch.: 391.55. 291.31 ch.

- Plus de $1 000 000 de coupons de tapis de fabricants canadiens bien connus.
- D'autres modèles de tapis et de tapis de passage offerts.
- Venez voir les offres sensas à notre rayon de tapis.

(Certaines succursales n'offrent qu'une partie de cette marchandise.)

Rabais de $33 à $60!
Tapis 274 x 366 cm (9 x 12 pi)
Tapis «Space Cadet» et «Autumn Shadows» de International; «Rally» et «Cheviot» de Barrymore.
Vaste choix de couleurs. Venez tôt pour un meilleur choix.
Prix courants Woolco, ch.: 107.96 à 179.96
74.96 à 119.96 ch.

Woolco
BROSSARD, PLACE PORTOBELLO, 7200, boul. Taschereau, pont Champlain
LAVAL, CENTRE LAVAL, Sortie 8 de l'autoroute des Laurentides et boul. St-Martin
ST-LEONARD, CENTRE LANGELIER, 7445, boul. Langelier et Jean-Talon est
KIRKLAND, PLAZA ST-CHARLES, Sortie 50 de la Transcanadienne et boul. St-Charles
LONGUEUIL, PLACE CENTREVILLE, boul. Roland-Therrien et Curé-Poirier
REPENTIGNY, LES GALERIES RIVE-NORD, 100, boul. Brien
ROSEMÈRE, PLACE ROSEMÈRE, 401, boul. Labelle
LaSALLE, CENTRE LE CAVALIER, 8248, boul. Champlain
SAINT-JEAN, LES GALERIES RICHELIEU, 978, boul. du Séminaire
VALLEYFIELD, CENTRE VALLEYFIELD, 30, chemin Dufferin
JOLIETTE, GALERIES JOLIETTE, 1055, boul. Firestone
LE REPAS À $2
Une très bonne raison pour venir manger chez... Woolco

Les pires feux en 10 ans

■ QUÉBEC (UPC) — Les feux de forêt qui ravagent actuellement le Québec sont les pires que la province ait connus en dix ans, et cette situation a forcé le gouvernement à tripler ses dépenses par rapport à l'an dernier.

Selon Adrien Guay, chef de la division des services de protection du ministère des Richesses naturelles, la lutte aux feux de forêt a déjà coûté $6 millions cette année, en comparaison de $2 millions en 1982.

Direction du PLQ: Lise Bacon ne sera pas candidate

■ QUÉBEC--La députée libérale de Chomedey, Mme Lise Bacon, a annonçé hier officiellement son intention de ne pas se porter candidate à la direction du Parti libéral. Cependant, elle n'entend pas demeurer silencieuse pour autant durant la campagne qui s'amorce car elle tient à défendre l'idée fondamentale de redonner la parole aux militants de la base.

CLAUDE-V. MARSOLAIS
de notre bureau de Québec

S'expliquant, Mme Bacon soutient qu'il faut redonner vie aux commissions permanentes du parti qui ont permis dans les années 1970 d'accoucher d'un programme de parti plus collé à la philosophie libérale.

La députée de Chomedey qui a été de 1970 à 1973 présidente du parti ne favorise pas du tout l'établissement de politiques en vase clos. Selon elle, il est primordial que les militants fassent un effort de réflexions et qu'ils guident la démarche du parti dans un sens ou l'autre.

«Il faut plus que de la concertation plus que d'un consensus, il faut rechercher un point d'équilibre limite où le contrat social pourra être édifié», dit-elle. À cet égard, elle souligne qu'il faut revoir plusieurs éléments de l'idéologie libérale tels l'égalité des chances, les droits et devoirs des individus et la libre entreprise.

Mme Bacon note par exemple que l'on s'est trop peu soucié des jeunes, des femmes et des minorités dans le parti et qu'il faut faire un effort pour leur assurer une place dans la société. Au niveau de la Charte des droits et libertés, elle croit qu'on pourrait l'améliorer en y introduisant la notion de qualité de vie. Quant à la libre entreprise, elle estime qu'il faut alléger au plus vite la réglementation qui l'étouffe.

La députée de Chomedey que l'on dit proche des idées véhiculées par M. Bourassa entend donc parcourir la province durant la course au leadership afin de livrer son message aux militants.

EAU CONTAMINÉE

Goodfellow se dit non coupable

Selon M. René Desmarais, directeur de l'entreprise d'incinération industrielle Goodfellow, filiale de Tricil (Québec) Inc., celle-ci n'est aucunement responsable de la contamination de la nappe d'eau souterraine de Ville Mercier.

Cette mise au point fait suite à la décision du ministère de l'Environnement de procéder à la décontamination de la nappe et d'en faire absorber les coûts par la compagnie.

« La simple chronologie des événements entourant l'apparition de ce problème suffit à démontrer que Goodfellow n'a rien eu à voir avec la création des lagunes à l'origine de la contamination de la nappe phréatique », a précisé M. Desmarais.

Vers la fin des années 1960, le gouvernement émettait des permis autorisant Bernard Vallée et l'entreprise LaSalle Oil Carriers à emmagasiner des produits pétroliers sur un site désigné à cette fin à Ville Mercier, au sud-ouest de Montréal.

C'est dans ce contexte que les lagunes furent créées et que débuta le déversement de déchets liquides dont on découvrit, en 1971, qu'il contribuait à contaminer les eaux souterraines.

Le SIDA pourrait être traité avec l'Interleukine-2

EAST LANSING, Michigan (AP) — Une substance existant naturellement dans les cellules du sang pourrait fournir un traitement contre le SIDA (Syndrome immuno-déficitaire acquis, improprement appelé »Cancer Gay »), ont annoncé mardi des scientifiques.

Cependant des mois de recherches seront nécessaires avant de déterminer si cela est efficace, selon une étude que publie ce mois-ci le magazine américain « Journal of Clinical Investigation ».

La substance, appelée Interleukine-2, « augmente de manière significative » les activités des « cellules de défense naturelle » qui détruisent habituellement les cellules cancéreuses et les cellules infectées par des virus, a affirmé l'un des auteurs de l'étude, Alain Rook, lors d'une réunion de « l'American Society For Virology » à l'Université du Michigan.

« Ces résultats positifs laissent penser que l'Interleukine-2 peut finalement etre utile dans le traitement des patients atteints du SIDA », a-t-il dit, ajoutant cependant : « Les résultats ne sont que très préliminaires ».

Chez les personnes atteintes du SIDA, les cellules de défense naturelle n'agissent plus, ce qui réduit l'immunité des malades et les expose à d'autres maladies, dont certaines formes de cancer. Selon des chercheurs présents à la réunion, l'Interleukine-2, secrétée par les globules blancs des personnes en bonne santé, « augmente l'activité, de lutte contre l'infection, des lymphocytes (globules blancs) atteints, du moins dans l'éprouvette ».

Selon M. Rook, qui est membre de l'Administration américaine pour la nourriture et les médicaments, il faudra « plusieurs mois à compter d'aujourd'hui » avant de déterminer si la substance peut aider à combattre le SIDA.

Une page d'annonce des Haitiens dans le New York Times?

PORT AU PRINCE (AFP) — Afin de contrecarrer la propagande raciste contre les Haitiens aux Etats-Unis à propos de la SIDA, le syndrome immuno-déficitaire acquis, le quotidien haitien Le Nouvelliste suggèrait, mercredi, qu'une page spéciale patronnée par le peuple d'Haiti soit achetée à titre publicitaire dans le « New York Times ».

Le journal, doyen modéré de la presse haitienne, estime que cette page, dont le coût varie entre $10,000 et $12,000 pour une parution, aurait d'autant plus de valeur et d'effet qu'elle aurait été payée par des citoyens haitiens à partir de contributions volontaires.

La publicité sur les analgésiques est trompeuse

WASHINGTON (AP) — La commission américaine fédérale du commerce a jugé que la publicité concernant les analgésiques vendus sans prescription était trompeuse et a interdit, mercredi, aux manufacturiers d'affirmer la supériorité de leur produit sur un autre produit à moins d'en faire la preuve.

La décision concerne Bufferin, Excedrin, Bayer Aspirin, Cope, Vanquish et les produits Midol.

La commission a ordonné que les messages publicitaires qui proclamaient la supériorité de certains produits sur d'autres soient abandonnés à moins de preuve justifiée.

Tel Excendrin qui affirme sa supériorité sur l'aspirine et Bayer qui prétend surclasser les autres marques d'aspirine.

Cependant, la commission n'a pas ordonné aux compagnies de corriger leur publicité par une nouvelle campagne publicitaire.

90 victimes d'innondations

PEKIN (Reuter) — Le fleuve Yangtzé est sorti de son lit, ce qui a entraîné la mort de 90 personnes et en a blessé des centaines d'autres dans cette région densément peuplée de la province d'Anhui, ont déclaré les autorités mercredi.

"Le danger est encore présent", a indiqué un porte-parole du Bureau de contrôle des inondations de la province.

De plus, selon l'agence Xinhua, les pluies torrentielles qui se sont abattues plus au nord ont dangereusement gonflé les eaux du fleuve Jaune.

Des millions de personnes ont été mobilisées pour endiguer le Yangtzé sur près de 4,000 km.

CORVÉE HABITATION
UN PROGRAMME QUÉBÉCOIS

• Taux hypothécaire de garanti pendant 3 ans; 9 1/2 %
• Subvention de capital pouvant atteindre $3 000;
• Autres avantages additionnels.

CORVÉE-HABITATION participe à la relance!
Renseignez-vous:
• A Québec: 643-7676
• Partout ailleurs au Québec sans frais: 1-800-463-4315
• ou auprès de votre entrepreneur

J. M. SAUCIER Électronique Ltée
10090 ST-LAURENT
MÉTRO SAUVÉ (entre Sauvé et Fleury)
389-3541, 389-3542, 389-7750, 389-7467
2% sera ajouté sur utilisation de cartes de crédit.
Heures d'ouverture: Lun. au merc.: 9h30 a 17h30. Jeu. et vend.: 9h30 a 21h. Samedi: 10h a 17h.
2 MILLIONS $ DE MARCHANDISE À LIQUIDER EN JUILLET
QUASAR-ZENITH-RCA-PANASONIC-HITACHI-SYLVANIA-MAGNAVOX ELECTROHOME TOSHIBA
GARANTIE * Sur composants électroniques selon les termes et conditions mis en vigueur par les fabricants a la date d'achat. REMBOURSEMENT * La difference de prix si vos composants electroniques sont vendus moins cher aux memes conditions durant les 30 jours suivant l'achat. ÉCHANGE * Tout element de votre systeme electronique pour un modele plus avance durant les 30 jours suivant l'achat.

T.V. 12 po. NOIR ET BLANC $88.98
T.V. 20 po. NOIR ET BLANC $188.98
LOT NO 3 Prix Saucier $288.98 * Garantie 4 ou 6 ans. Telecouleur 14 po. fini noyer
LOT NO 4 Prix Saucier $375.98 * Garantie 4 ou 6 ans. Modele 1983 Telecouleur 20 po.
LOT NO 5 TOSHIBA Télécouleur 20 po. $528.98 Garantie 50 mois incluse
LOT NO 6 3 HEURES * GARANTIE 3 ANS VIDÉO VHS OU BETA a partir de $548.98
AKAI Enregistreuse à bobines modèle GX4000DS ou GX-77 ou GX-636 ou GX747 a partir de $458.98
LOT NO 7 Panasonic Four à micro-ondes PRIX SPÉCIAL SAUCIER TOSHIBA
CONVERTISSEUR PHILIPS $49.95 SANS FIL $115
Panasonic HITACHI QUASAR RCA ZENITH CAMERA PRIX SPÉCIAL SUR PLACE
CASSETTES modèles modèle C-60 vendu à la boite de 12 99¢ ch. modèle C-90 vendu à la boite de 12 1.69 ch.
HITACHI Prix Saucier $159.97 Magnétophone à cassette modèle DE-11 avec dolby. Compatibles aux bandes métalliques. GRATUIT: 25 CASSETTES
PIONEER Prix Saucier $199.99 Magnetophone a cassette modele CT-320, avec dolby, compatible aux bandes de métal. GRATUIT: 25 CASSETTES
AKAI Prix Saucier $349.99 Magnetophone a cassette modele GXF-31 dolby, compatible aux bandes de metal GRATUIT: 25 CASSETTES
JEU ÉLECTRONIQUE à partir de $99.99
Panasonic Radio portatif modèle RX-1540, am-fm-cassette avec 2 haut-parleurs Prix Saucier $99.95
AKAI Radio am-fm-cassette-ondes courtes modèle AJ435 Prix Saucier $167.95
PIONEER Radio cassette am-fm avec DSS et recherche de passage, modèle SK-400 Prix Saucier $229.95
HITACHI Mini chaine stereo modele TRK9100, am-fm-cassette, 2 haut-parleurs detachables Prix Saucier $299.99
Panasonic RCA DEMO Vidéo portatif 8 heures * GARANTIE 3 ANS $898.98
RCA Télécouleur 20 po. modèle FGR460, avec convertisseur 105 canaux et télécommande. * GARANTIE 4 ou 6 ANS $549.99
MODÈLE 1984 RCA TÉLÉCOULEUR 26 po. $599.99 GARANTIE 4 OU 6 ANS
Panasonic * GARANTIE 4 ou 6 ANS $849.99 Télécouleur 26 po. avec convertisseur intégré 105 canaux
ZENITH VIDEO BETA Prix Saucier $1148.98 * GARANTIE 3 ANS programmable 14 jours
PIONEER Prix Saucier $299.99 L'ENSEMBLE COMPREND: • Récepteur stéréo am-fm SX202, puissance de 50 watts • Table tournante ST-110, semi-automatique • 2 haut-parleurs, puissance de 60 watts.
HITACHI AKAI L'ENSEMBLE COMPREND: • Récepteur am-fm-stéréo, puissance de 50 watts HTA2, HITACHI • Table tournante modèle APB110, semi-automatique, AKAI • 2 haut-parleurs puissance de 110 watts, AKAI Prix Saucier $549.95
Technics * GARANTIE 5-10 ANS L'ENSEMBLE COMPREND: • Récepteur am-fm, puissance de 50 watts total modèle SA-106 • Magnétophone a cassette modèle RSM-205 • Table tournante SLB20, semi-automatique, cartouche magnétique incluse • 2 haut-parleurs SP10, 80 watts total • Cabinet modèle SH524 inclus Prix Saucier $999.99
MAGNAVOX video vhs * GARANTIE 3 ANS programmable 8 jours, chargement frontal Prix Saucier $628.98
PIONEER • TOHO • KENWOOD • PANASONIC • SANYO
GRAND CHOIX D'APPAREILS POUR L'AUTO: "ÉCONOMISEZ"
modèles à partir de: $39.95 $69.95 $99.95 et plus
HAUT-PARLEURS À PRIX INCROYABLE
SPÉCIAL CASSETTE VIDÉO 6 heures à partir de $9.95 ch.
* La garantie 3,4,6,5, / 10 ans est disponible avec un léger supplément. Commandes téléphoniques acceptées.
VASTE STATIONNEMENT GRATUIT CES PRIX S'APPLIQUENT SUR ACHATS COMPTANT SEULEMENT
Les photos peuvent différer des modèles en vente.

QUOI FAIRE AUJOURD'HUI

POUR CETTE CHRONIQUE, VEUILLEZ ADRESSER VOS LETTRES COMME SUIT:
«QUOI FAIRE AUJOURD'HUI» LA PRESSE, 7 RUE ST-JACQUES, MONTRÉAL H2Y 1K9

CONFÉRENCES

■ Le centre Eckankar de Laval, 215, boulevard des Laurentides, quartier Pont-Viau, présente une conférence intitulée « **La connaissance secrète des rêves** », tous les jeudis, à 19 h. Entrée libre. Renseignements complémentaires : 669-0358.

RÉUNIONS

■ Le **Club de minéralogie** de Montréal tient sa réunion mensuelle ce soir, à 19 h 30, à la salle no 45 du Jardin botanique. La réunion sera consacrée à l'échange et l'identification des minéraux trouvés lors d'excursions. Le Club est une association sans but lucratif et ouvert à tous. Ses buts sont la promotion de la minéralogie et de toutes les sciences connexes : géologie, paléontologie, pétrologie, gemmologie, art lapidaire, etc. Renseignements complémentaires : Mme Louise Bérard, 331-3324.

■ La Bibliothèque Municipale de Beaconsfield, 303, boulevard Beaconsfield, invite les enfants de langue anglaise, à **l'heure du conte**, dans le parc Centennial le jeudi, de 11 h à 11 h 30 (enfants et trois et quatre ans) et de 13 h 15 à 13 h 45 (5 à 7 ans).

■ Le centre social « Chez P'tit Père Normand », 1 818 est, rue Ontario, tient une **soirée d'amitié** avec jeux récréatifs, tous les jeudis, de 19 h 30 à 23 h. Bienvenue à tous; entrée libre. Alcool et drogues interdites. Renseignements complémentaires : 525-0350.

■ L'Institut de métaphysique appliquée tient une soirée gratuite d'information sur le thème « **Le véritable potenteil de l'être humain** », le 14 juillet, à 20 h, au 7 012, rue Papineau. Renseignements complémentaires : 374-0804.

■ L'Association des parents et amis des malades mentaux et émotionnels, dans le cadre du programme Été-Canada, organise des activités d'été qui se dérouleront dans le quartier Côte-des-Neiges et qui s'adressent aux **jeunes adultes ayant vécu des problèmes psychiatriques**. Le projet « Rentrée en orbite », en français ou en anglais, leur permet de participer à des activités récréatives, sportives, artisanales ou éducatives. Le projet « Croquembouche » offre la possibilité d'apprendre à se nourrir de façon saine et économique par des cours de cuisine et un repas communautaire et même en cultivant un jardin de fines herbes et de légumes; enfin, chaque jeudi soir, jusqu'au 25 août, de 19h à 21h, on tient un « Café-rencontre ». Renseignements complémentaires : 731-8059.

ACTIVITÉS PHYSIQUES

■ La Fédération québécoise de hockey sur glace de la région de Montréal et le Service des sports et loisirs de la Ville de Montréal organisent des **écoles estivales de hockey**. Deux sessions sont offertes, soit du 1er au 12 août et du 15 au 26 août. Les jeunes de 6 à 14 ans peuvent participer à ces écoles dans les arénas suivantes : Sylvio-Mantha (tél. 872-3066); Etienne-Desmarteau (tél. 727-3768); Saint-Michel (722-3572); Mont-Royal (872-2644); Clément-Jetté (254-6096); René- Masson (tél. 648-2589); Michel-Normandin (tél. 332-1183). Renseignements complémentaires : 725-9125.

■ Au Centre Immaculée-Conception, 4 265, rue Papineau, tous les mardis soirs de 18h à 22h, période de **badminton**. Renseignements complémentaires : 527-1256.

■ Le Service des activités culturelles et sportives de la Ville de Saint-Laurent organise des **tournois de tennis** en simple masculin, au parc Gohier, du 18 juillet au 5 août; double mixte, au parc Marlborough, du 1er au 12 août; double masculin, au parc Gohier, du 8 au 19 août. Les inscriptions se prennent auprès des moniteurs de chaque parc au moins trois jours avant le début du tournoi. C'est gratuit. Renseignements complémentaires : Centre des loisirs, 1 870, rue Decelles; téléphone : 744-6411, poste 2481 (le jour); 744-6410 (le soir).

■ Le Centre Immaculée-Conception, 4 265, rue Papineau, offre des périodes de **bain libre** pour tous les lundis, mercredis et vendredis, de 13 h à 15 h ainsi que de 20 h à 21 h; les mardis et jeudis, de 15 h à 17 h; les dimanches, de 14 h à 16 h; pour les adultes seulement, les mardis et jeudis, de 20 h à 21 h. Le **bain sauna** est également accessible pour les adultes aux heures de bain libre.

■ Le YMCA de Pointe-Saint-Charles offre des cours de **sauveteur** (Médaille de Bronze, Croix de Bronze, Brevet de Mérite, Moniteur adjoint, Moniteur et Certificat national de surveillant-sauveteur). Renseignements complémentaires : 935-4711.

■ Le Club de motoneige Laval Inc. accepte, jusqu'au 20 juillet, les réservations pour son **tournoi de golf** qui aura lieu le 13 août au terrain de golf du Club Dany à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

■ La Maison des arts de Piedmont fait de l'**animation gratuite en peinture sur soie** pour des groupes, dans ses ateliers, au 136, rue de la Gare, à Piedmont.

■ Le centre de méditation Siddha de Montréal, 2 031, rue Saint-Christophe, tient des séances gratuites de **méditation** tous les jeudis de l'été, à 19 h 30, ainsi que des séances de chant de mantras, suivies d'une période de méditation le samedi à 19 h. Bienvenue à tous. Renseignements complémentaires : 527-0765.

■ Le Centre de relaxation Rive-Sud offre des **évaluations gratuites de stress**. Renseignements complémentaires : 655-3545. C'est au 210, boulevard Montarville, à Boucherville.

■ Le Centre des arts de la santé de Montréal fait une démonstration libre de **shiatsu** ce soir, à 19h, au 2 105, avenue Grey (angle Sherbrooke). Renseignements complémentaires : 483-1319.

DEMAIN

■ Les naturalistes de la Société de biologie de Montréal invitent le public à une **excursion d'interprétation de la nature** au parc Angrignon (rendez-vous devant l8entrée de la station de métro Angrignon; départs à 10 h et 13 h, le 15 juillet. On y visitera une forêt méconnue des Montréalais sillonnée de nombreux sentiers. Participation gratuite. Renseignements complémentaires : 861-5360.

DIVERS

■ La « Plage Cointreau » du Vieux-Port de Montréal invite les gens à danser au son de la musique du groupe « Son Tabou », du 14 au 17 juillet. Les mardis et mercredis on y présente plusieurs concours. On peut s'y faire bronzer, à partir de midi et y faire un pique-nique au son de musique Reggae et sud-américaine.

■ Ettie Richler Prazoff sera présente à la galerie « La Magie de l'Art » pour discuter de ses **eaux-fortes** tous les jeudis entre 15h et 17h jusqu'au 14 juillet inclusivement. Entrée libre.

■ La bibliothèque municipale de Longueuil, succursale Place Desormeaux, 2 877, chemin de Chambly, présente, aujourd'hui à 11h, à l'intention des enfants de 6 à 12 ans les films « **Rêve-Rouli, Le Renard et le grillon, La Fusée singulière** ». Entrée libre. Renseignements complémentaires : 670-1410.

■ La Direction régionale du Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche offre, dans le Parc du Mont-Tremblant, diverses activités permettant la **découverte du patrimoine naturel** : randonnées guidées portant sur divers sujets (moeurs des animaux, plantes comestibles, survie en forêt); films ou causeries, tous les soirs, ainsi que certaines activités spéciales. Tous les dimanches, il y a un « Brunch sauvage ». Le secteur de La Diable propose également deux sentiers d'**auto-interprétation** où l'on peut, à son propre rythme, percer quelques mystères de la forêt. Toutes ces activités, sauf exception, sont offertes gratuitement. Les activités d'interprétation sont concentrées autour des centres d'accueil de La Diable et de La Pimbina auxquels on accède respectivement par les entrées de Saint-Faustin (via Lac Supérieur) et de Saint-Donat. Les groupes qui désirent profiter des services d'un naturtaliste peuvent en faire la demande en communiquant avec l'équipe d'interprétation, au Centre d'accueil La Diable, 819-688-2281; au Centre d'accueil La Pimbina, 819-424-2954; ou encore écrire à l'Administration du parc du Mont-Tremblant, c.p. 129, chemin de la pisciculture, Saint-Faustin, J0T 2G0, 819-688-2336.

■ Le CLSC Longueuil-Est organise diverses activités pour les jeunes de 12 à 17 ans : **travail du cuir, films, sorties, sport**. C'est au 388, rue Lamarre, à Longueuil. Renseignements complémentaires : 677-3821.

■ La Société pour le parrainage d'initiatives communautaires qui a son siège au 3 670, boulevard Lévesque, quartier Chomedey, à Laval, invite les **professionnels retraités** à s'engager dans des initiatives communautaires pour aider les jeunes qui sont dans une impasse, les personnes âgées démunies ou autres personnes en difficulté. Renseignements complémentaires : 688-5330.

■ L'exposition **Square des Arts** organisée par le Service des activités culturelles de la Ville de Montréal se tient au square Dominion, jusqu'au 16 octobre. Les oeuvres exposées cette année ont été choisies en fonction de leur qualité et de leur actualité. L'ensemble illustre le cachet international de Montréal. Il y a un préposé sur place tous les jours pour conseiller les acheteurs éventuels ou renseigner les visiteurs.

■ Service des activités culturelles de la Ville de Montréal, en collaboration avec les Monrtréalistes, offre des **visites guidées du Vieux-Montréal** tous les jours à 13 h 30, à partir du hall d'honneur de l'hôtel de ville, jusqu'au 29 août. D'une durée de deux heures, ces visites, organisées dans le cadre de l'exposition « Le Vieux-Montréal vu par Georges Delfosse », mettent l'accent sur l'aspect athno-historique de l'oeuvre de Delfosse. Frais à payer. Renseignements complémentaires : 744-3009.

■ Toutes les **personnes atteintes d'épilepsie** de la région de Montréal qui se croient victimes de discrimination à leur travail ou ailleurs sont invitées à communiquer avec le Comité des droits de la personne d'Épilepsie-Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h. Le Comité a son siège au 2 275, rue Laurier. Renseignements complémentaires : 527-4128.

■ Le **Centre d'information horticole** du Collège Macdonald offre un service gratuit à la population qui a des questions touchant les plantes intérieures et extérieures. Le Centre distribue également des publications sur différents aspects de l'horticulture. On peut écrire au Centre d'information horticole, Campus Macdonald, Case postale 278, Sainte-Anne-de-Bellevue H9X1C0 ou téléphoner, du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30, au 457-2000, poste 390.

■ Les Service des activités culturelles de la Ville de Montréal invite les amateurs de **danses folkloriques**, à titre de participants ou de spectateurs, tous les lundis et jeudis soirs, à 20h, au Lac-aux-Castors. Les lundis, ils peuvent y suivre des cours d'initiation aux danses folkloriques de divers pays, alors que les jeudis sont consacrés à la mise en pratique et aux spectacles. Le tout est offert gratuitement.

■ **Activités dans les parcs de Montréal** : « Studio 83 », à 20h30, au parc Laurier, angle Laurier et de la Roche; « Le Cheval volant », à 14h30, au parc Chabanel, angle Chabanel et de Galinée; « Concert de guitare », 14h, à la Maison du Bon Temps, 8 000 est, boulevard Gouin.

■ Une vingtaine d'étudiants du collège Marie-Victorin organisent dans le cadre du programme Été-Canada, d'autres organismes gouvernementaux et cinq entreprises, une **simulation des activités boursières** visant à aider le public à mieux comprendre les mécanismes de la bourse et à éliminer la crainte du marché boursier. Les visiteurs pourront participer au jeu en faisant des investissements fictifs. Des séances se tiennent à Québec, au centre commercial Fleur de Lys, les 14, 15 et 16 juillet. Renseignements complémentaires : 325-0150, poste 269.

■ Au Marché aux antiquités et aux puces du Vieux-Port de Montréal, on présente tous les jours, de midi à 23 h un **exposition de photos anciennes** d'archives datant du 19e siècle.

SPECTACLES

CINÉMA

ASTRE (1): «Tootsie»: Du lun. au ven.: 21:30. «L'as des as»: Du lun. au ven.: 19:10.
ASTRE (2): «Gigolo américain»: Du lun. au ven.: 19:10. «48 heures»: Du lun. au ven. 21:20.
ASTRE (3): «Maria Chapdelaine»: Du lun. au ven. 21:00. «Pair et impair»: Du lun. au ven.: 19:00
ASTRE (4): «Les aventuriers du bout du monde»: Du lun. au ven.: 21:10. «Elle»: Du lun. au ven.: 19:00.
AVENUE: «Twilight Zone»: En sem.: 19:00, 21:00.
BEAVER: «Tropic of Desire»: 12:15, 14:35, 17:00, 19:25, 21:50. «Easy Alice»: 11:00, 13:20, 15:50, 18:15, 20:40.
BERRI (1): «Deux heures moins le quart avant Jésus-Christ»: 13:40, 15:40, 17:40, 19:40, 21:40.
BERRI (2): «Maria Chapdelaine»: 12:45, 14:50, 17:00, 19:15, 21:30.
BERRI (3): «Le monde selon Garp»: 13:20, 16:05, 18:35, 21:05.
BERRI (4): «Le choix de Sophie»: 12:50, 15:40, 18:30, 21:20.
BERRI (5): «Les valseuses»: 12:30, 14:40, 16:50, 19:05, 21:15.
BIJOU: «Aventures érotiques d'un conseiller conjugal»: 10:15, 13:25, 16:35, 19:45. «Adolescentes trop curieuses»: 11:15, 14:25, 17:35, 20:45. «Cuissardes»: 12:15, 15:25, 18:35, 21:45.
BONAVENTURE (1): «Warlords of the 21st Century»: Du lun. au ven.: 19:15, 21:15.
BONAVENTURE (2): «Tootsie»: Du lun. au ven.: 19:00, 21:10.
BROSSARD (1): «J'aurai ta peau»: Du lun. au jeu.: 19:30. Ven. 21:30. «L'oeil du démon»: Du lun. au jeu.: 21:30. Ven.: 19:30.
BROSSARD (2): «Le monde selon Garp»: Du lun. au ven. 18:00, 21:30.
BROSSARD (3): «Deux heures moins le quart avant Jésus-Christ»: En sem.: 20:00. «Bandits bandits»: En sem.: 21:00.
CARREFOUR (1) (St-Jérôme): «La nuit des extra-terrestres»: 19:30. «Les Robinsons dans les Rocheuses»: 21:10.
CARREFOUR (2): «Le dernier amant romantique»: 19:30. «L'amant de lady Chatterley»: 21:20.
CARRÉ SAINT-LOUIS: «Les folles étreintes de Julia»: 11:30, 14:20, 17:15, 20:10. «Plaisirs lucratifs»: 12:30, 15:25, 18:20, 21:15. «L'homme masqué et ses fantaisies érotiques»: 13:20, 16:10, 19:05, 22:00.
CARTIER-LAVAL: «Deux heures moins le quart avant Jésus-Christ»: Du lun. au ven.: 19:15, 21:15.
CHAMBLY: «L'effroyable créature». «$200,000 en cavale». Ven., sam., du lun. au jeu.: 19:30.
CHAMPLAIN (1): «J'aurai ta peau»: Du lun. au jeu.: 19:50. «L'oeil du démon»: Du lun. au jeu.: 18:00, 21:45.
CHAMPLAIN (2): «Tootsie»: 19:00, 21:15.
CINÉMA DE MONTRÉAL (1): «Les aventuriers du bout du monde»: 13:20, 17:30, 21:40. «Bronco Billy»: 15:20, 19:30.
CINÉMA DE MONTRÉAL (2): «E.T. l'extra-terrestre»: 12:20, 14:35, 16:50, 19:05, 21:20.
CINÉMA DE PARIS: «The Survivors»: 13:15, 15:15, 17:15, 19:15, 21:15.
CINÉMA LA CITÉ (1): «48 heures»: 18:00, 19:50, 21:40.
CINÉMA LA CITÉ (2): «Trading Places»: 19:00, 21:05.
CINÉMA LA CITÉ (3): «Flashdance»: 18:05, 19:50, 21:35.
CINÉMA LUMIÈRE: «Dumbo»: Lun., mar.: 19:00.
CINÉMA V: «The kids are alright»: 19:00. «Braker Morant»: 19:15, «Sophie's choice»: 21:15, «Winter kills»: 21:30.
CINÉMA RIVE-NORD (1) (1, Repentigny): «Les aventuriers du bout du monde»: 21:20. «Les naufragés du l'île perdue»: 19:30.
CINÉMA RIVE-NORD (2): «Le porteur du quartier»: 19:30. «48 heures»: 21:10.
CINEPLEX (1): «Blue Thunder»: 13:40, 15:40, 19:40, 21:40.
CINEPLEX (2): «Breathless»: 13:40, 15:30, 17:25, 19:20, 21:15.
CINEPLEX (3): «To Begin Again»: 13:45, 15:40, 17:35, 19:30, 21:25.
CINEPLEX (4): «An Officer and a Gentleman»: 14:30, 17:00, 19:15, 21:30.
CINEPLEX (5): «Motys Pythons Meaning of Life»: 13:40, 15:35, 17:30, 19:30, 21:30.
CINEPLEX (6): «Sophie's Choice»: 15:15, 18:15, 21:05.
CINEPLEX (7): «Gregory's girl»: 13:45, 15:35, 17:25, 19:20, 21:15.
CINÉPLEX (8): «Brittania Hospital»: 13:30, 15:35, 17:40, 19:45, 21:50.
CINEPLEX (9): «Yellow Beard»: 13:35, 15:30, 19:30, 21:30.
CLAREMONT: «Return of the Jedi»: 19:00, 21:30.
COMMODORE: «Virginités à prendre». «Une épouse à tout faire». «Une nuit inoubliable». Du lun. au jeu.: 19:00.
COMPLEXE DESJARDINS (1): «Les surdoués de la première compagnie»: 12:05, 15:40, 19:30. «Les Robinsons dans les Rocheuses»: 13:45, 17:25, 21:10.
COMPLEXE DESJARDINS (2): «E.T.»: 12:05, 16:30, 20:55. «Tu fais pas le poids shérif»: 14:25, 18:50.
COMPLEXE DESJARDINS (3): «Cuissardes»: 12:05, 15:20, 18:35, 21:50. «Aventures érotiques d'un conseiller conjugal»: 13:15, 16:30, 19:45. «Adolescentes trop curieuses»: 14:15, 17:30, 20:45.
COMPLEXE DESJARDINS (4): «Victor, Victoria»: 12:45, 15:20, 17:55, 20:30.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: «La femme de l'aviateur»: 19:00. «Popey»: 21:00.
CÔTE-DES-NEIGES (1): «Stroker Ace»: 19:15, 21:30.
CÔTE-DES-NEIGES (2): «Tootsie»: 19:00, 21:10.
CRÉMAZIE: «Gandhi»: 20:00.
DAUPHIN (1): «La mort de Mario Ricci»: Du lun. au ven.: 19:30, 21:30.
DAUPHIN (2): «La Traviata»: 19:05, 21:25.
DÉCARIE SQUARE (1): «The Survivors»: Du lun. au ven.: 19:15, 21:15.
DÉCARIE SQUARE (2): «Psycho II»: Du lun. au ven.: 18:55, 21:05.
DORVAL (1): «Superman III»: 19:05, 21:30.
DORVAL (2): «Porky's II»: Du lun. au ven.: 18:00, 19:55, 21:50.
DORVAL (3): «Wargames»: Du lundi au ven.: 19:05, 21:15.
ELYSÉE (1): «Lola»: En sem.: 19:00, 21:10.
ELYSÉE (2): «Montenegro»: En sem.: 18:10, 19:50, 21:30.
EVE: «Very Hard Up»: 10:00, 12:10, 14:20, 16:30, 18:40, 20:50. «Beyond Fulfilment»: 11:20, 13:30, 15:40, 17:50, 20:00, 22:10.
FAIRVIEW (1): «Trading Places»: Du lun. au ven.: 19:00, 21:15.
FAIRVIEW (2): «Octopussy»: Du lun. au ven.: 19:15, 21:35.
GREENFIELD (1): «Chez Porky II»: En sem.: 18:00, 19:50, 21:45.
GREENFIELD (2): «Octopussy»: En sem.: 19:15, 21:35.
GREENFIELD (3): «Superman III»: En sem.: 19:05, 21:30.
GUY: «Blonde Ambition»: 12:10, 14:50, 17:30, 20:10. «Naughty Network»: 13:40, 16:20, 19:00, 21:40.
IMPERIAL: «Return of the Jedi»: 12:00, 14:15, 16:35, 19:00, 21:30.
JEAN-TALON: «Deux heures moins le quart avant Jésus-Christ»: 21:30. «Bandits bandits»: 19:15.
KENT (1): «Superman III»: En sem.: 19:15, 21:30.
KENT (2): «Trading Places»: En sem.: 19:00, 21:15.
L'AMOUR: «Blonde Ambition»: 12:00, 14:45, 16:30, 18:45, 21:00. «Here Comes the Bride»: 13:20, 15:35, 17:50, 20:05, 22:20.
L'AUTRE CINÉMA: «Blade Runner»: 19:00. «Les sorciers de la guerre»: 19:15. «Le Seigneur des anneaux»: 21:00. «Le bateau»: 21:15.
LAVAL (1): «Octopussy»: Du lun. au ven.: 19:15, 21:35.
LAVAL (2): «Chez Porky II»: Du lun. au ven.: 18:00, 19:55, 21:50.
LAVAL (3): «Flashdance»: Du lun. au ven.: 18:00, 19:45, 21:30.
LAVAL (4): «Twilight Zone»: Du lun. au ven.: 18:00, 19:55, 21:50.
LAVAL (5): «Superman III»: Du lun. au ven.: 19:05, 21:30.
LOEWS (1): «Twilight Zone»: 12:00, 14:00, 16:00, 18:00, 20:00, 22:00.
LOEWS (2): «Wargames»: 12:00, 14:20, 16:40, 19:05, 21:30.
LOEWS (3): «Porky's II»: 12:00, 14:00, 16:00, 18:00, 20:00, 22:00.
LOEWS (4): «Flashdance»: 13:00, 15:05, 17:10, 19:20, 21:30.
LOEWS (5): «Flashdance»: 12:00, 14:05, 16:10, 18:20, 20:30.
MASCOUCHE (1): «Dar l'invincible»: «Bandit, bandit»: 21:35.
MASCOUCHE (2): «Le protecteur du quartier»: 19:30. «48 heures»: 21:20.
MERCIER: «Pot problème»: Du lun. au jeu.: 19:50. «L'as des as»: Du lun. au jeu.: 18:05, 21:25.
MONKLAND: «My Favorite Year»: 17:15. «48 heures»: 21:30.
MONTENACH (1): (Beloeil) — «Bandit, bandit»: 19:00. «Deux heures moins le quart avant Jésus Christ»: 20:55.
MONTENACH (2): «Gandhi»: 19:00.
ODEON LAVAL (1): «J'aurai ta peau»: Du lun. au jeu.: 18:30. «L'oeil du témoin»: Du lun. au jeu.: 21:30.
ODEON LAVAL (2): «Le monde selon Garp»: Du lun. au ven.: 19:00, 21:30.
OMEGA (1): «La vengeance des fantômes»: Du lun. au jeu.: 21:20. «Nuits de cauchemars»: Du lun. au jeu.: 19:30.
OMEGA (2): «Infirmières serviables»: Du lun. au jeu.: 21:40. «Fais-moi plaisir»: Du lun. au jeu.: 20:30. «Adorables créatures nocturnes»: Du lun. au jeu.: 19:30.
OUIMETOSCOPE: «La dernière femme»: 19:00, 21:45. «Bienvenue Mister Chance»: 18:45, 21:30.
OUTREMONT: «La fête sauvage»: 19:00. «La nuit de Varennes»: 21:00.
PALACE (1): «Superman III»: 12:20, 14:40, 17:00, 19:15, 21:30.
PALACE (2): «Airplane»: 13:00, 14:45, 16:30, 18:15, 20:00, 21:45.
PALACE (3): «Evil Dead»: 13:00, 14:45, 16:30, 18:15, 20:00, 21:45.
PALACE (4): «Trading Places»: 12:45, 14:55, 17:05, 19:15, 21:25.
PALACE (5): «Trading Places»: 12:00, 14:10, 16:20, 18:30, 20:40.
PALACE (6): «Trading Places»: 13:00, 15:10, 17:20, 19:30, 21:40.
PAPINEAU (1): «Six Suédoises à la pompe»: 12:00, 15:35, 19:10. «Une nuit inoubliable»: 13:30, 17:05, 20:40. «Femme objet»: 14:25, 18:00, 21:35.
PAPINEAU (2): «Amour extra-conjugal»: 12:00, 14:55, 17:55, 20:55. «Après-midi d'une bourgeoise»: 12:55, 15:55, 18:55, 21:50. «Dame de compagnie»: 13:55, 16:55, 19:55.
PARADIS (1): «Dumbo, l'éléphant volant»: 21:10. «Nanou, fils de la jungle»: 19:30.
PARADIS (2): «Le verdict»: 20:45. «Deux fois vingt ans... faut en profiter»: 19:10.
PARALLÈLE: «Blackmail»: 20:00.
PARISIEN (1): «Le retour de Jedi»: 12:00, 14:20, 16:40, 19:05, 21:35.
PARISIEN (2): «Et la tendresse bordel»: 13:00, 15:00, 17:00, 19:00, 21:00.
PARISIEN (3): «Georgia»: 13:00, 15:10, 17:20, 19:30, 21:45.
PARISIEN (4): «Chez Porky II»: 13:10, 15:10, 17:10, 19:10, 21:10.
PARISIEN (5): «L'empire des sens»: 13:20, 15:25, 17:30, 19:35, 21:40.
PLACE DU CANADA: «Gandhi»: Du lun. au ven.: 20:00.
PLACE LONGUEUIL (1): «Les aventuriers du bout du monde»: Du lun. au jeu.: 19:00. «Bronco Billy»: Du lun. au jeu.: 20:50.
PLACE LONGUEUIL (2): «Pot problème»: Du lun. au jeu.: 20:00. «L'as des as»: Du lun. au jeu.: 18:00, 21:35.
PLACE VILLE-MARIE (1): «Octopussy»: 12:00, 14:20, 16:45, 19:15, 21:35.
PLACE VILLE-MARIE (2): «Flashdance»: 12:05, 14:00, 15:55, 17:50, 19:45, 21:40.
PLAZA ALEXIS-NIHON (1): «La Traviata»: Du lun. au ven.: 19:05, 21:25.
PLAZA ALEXIS-NIHON (2): «Psycho II»: Du lun. au ven.: 18:45, 21:00.
PLAZA ALEXIS-NIHON (3): «Stroker ace»: Du lun. au ven.: 19:00, 21:00.
RIO (1): «Six Suédoises à la pompe». «Garçonnière très spéciale». «Arrête je n'en peux plus»: Du lun. au jeu.: 19:00.
RIO (2): «Le dévastateur». «Le justicier dans la ville». Du lun. au jeu.: 19:00.
SAINT-DENIS (2): «Les Robinsons dans les Rocheuses»: Du lun. au ven.: 17:20, 20:55. «Qu'est-ce qui fait croquer les filles»: Du lun. au ven.: 19:15.
SAINT-DENIS (3): «Le mystère de l'île aux monstres»: Du lun. au ven.: 17:15, 20:50. «Planque ton fric, je me pointe»: Du lun. au ven.: 19:10.
SÉVILLE: «Betrayal»: 17:15. «Poltergeist»: 21:15.
VERDUN: «Pot Problème»: Du lun. au jeu.: 19:45. «La folie aux trousses»: Du lun. au jeu.: 18:00, 21:25.
VERSAILLES (1): «Chez Porky II»: En sem.: 18:00, 19:50, 21:40.
VERSAILLES (2): «Octopussy»: En sem.: 19:15, 21:35.
VERSAILLES (3): «Superman III»: En sem.: 19:05, 21:30.
VILLERAY: «Pot problème»: Du lun. au jeu.: 19:50. «L'as des as»: Du lun. au jeu.: 18:00, 21:25.
WESTMOUNT SQUARE: «Wargames»: En sem.: 19:00, 21:10.
YORK: «Octopussy»: 12:00, 14:20, 16:45, 19:15, 21:35.

CINÉ-PARCS

CINÉ-PARC DOLLARD (1): «Octopussy». «Who's life is it anyway»: 19:30.
CINÉ-PARC DOLLARD (2): «Superman III». «High Road to China»: 19:30.
CINÉ-PARC DOLLARD (3): «Wargames». «Still of the nigh»: 19:30.
CINÉ-PARC DOLLARD (4): «Twilight Zone». «Arthur»: 19:30.
CINÉ-PARC ODÉON (1) (Transcanadienne, sortie St-Bruno 98): En sem.: «E.T. l'extra-terrestre». «Cristal magique»: 19:30.
CINÉ-PARC ODÉON (2): En sem.: «Deux heures moins quart avant Jésus-Christ». «Commando des tigres noirs»: 19:30.
CINÉ-PARC BOUCHERVILLE (1) (Transcanadienne, sortie 95): «Ça va faire mal». «Bombardier»: 19:30.
CINÉ-PARC BOUCHERVILLE (2): «Pot problème». «La folie aux trousses»: 19:30.
CINÉ-PARC CHÂTEAUGUAY (1) (4 milles du pont Mercier, vers Châteauguay): «E.T.». «Le cristal magique»: 19:30.
CINÉ-PARC CHÂTEAUGUAY (2): «Ça va faire mal». «Bombardier»: 19:30.
CINÉ-PARC CHÂTEAUGUAY (3): «The Survivors». «The Toy»: 19:30.
CINÉ-PARC ST-MATHIEU (Route 15 sud, vers Plattsburg, sortie 38, à 3 milles de LaPrairie) — «Les aventuriers du bout du monde». «Bronco Billy»: 19:30.
CINÉ-PARC LAVAL (1) (Autoroute des Laurentides, sortie 14): «Deux heures moins le quart avant Jésus-Christ». «Jeux d'espions»: 19:30.
CINÉ-PARC LAVAL (2): «Pot problème». «La folie aux trousses»: 19:30.
CINÉ-PARC LAVAL (3): «Tootsie». «Les bleus»: 19:30.
CINÉ-PARC LAVAL (4): «E.T.». «Chicanos chasseur de têtes»: 19:30.
CINÉ-PARC VAUDREUIL (1): «Stroker Ace». «Sting it»: 19:30.
CINÉ-PARC VAUDREUIL (2): «Tootsie». «Les bleus»: 19:30.
CINÉ-PARC ST-JÉRÔME (1): «E.T. l'extra-terrestre». «Cristal magique»: 19:30.
CINÉ-PARC ST-JÉRÔME (2): «Ça va faire mal». «Bombardier»: 19:30.
CINÉ-PARC MONT ST-HILAIRE (1): «Les Robinsons dans les Rocheuses II»: Du lun. au jeu.: 21:15. «Pour cent briques t'as plus rien»: Du lun. au jeu.: 23:05.
CINÉ-PARC MONT ST-HILAIRE (2): «Y a-t-il enfin un pilote dans l'avion?»: Du lun. au jeu.: 21:20. «Les petites chéries»: Du lun. au jeu.: 23:10.
CINÉ-PARC REPENTIGNY (1) «Le grand défi». «Pied plat sur le Nil». «Alibaba et la lampe magique»: 19:30.
CINÉ-PARC REPENTIGNY (2): «Y a-t-il enfin un pilote dans l'avion?». «Les aventuriers de l'arche perdue». «Le dernier majeur»: 19:30.
CINÉ-PARC ST-EUSTACHE (1): «Le grand défi». «Pied plat sur le Nil». «Alibaba et la lampe magique».
CINÉ-PARC ST-EUSTACHE (2): «Y a-t-il enfin un pilote dans l'avion?». «Les aventuriers de l'arche perdue». «Le chasseur»: 19:30.
CINÉ-PARC ST-EUSTACHE (3): «Le mystère de l'île aux monstres». «Les diplômés du dernier rang». «L'associé»: 19:30.
CINÉ-PARC ST-EUSTACHE (4): «Officier et gentlemen». «Maman très chère». «Le dernier majeur»: 19:30.
CINÉ-PARC ST-EUSTACHE (5): «Gandhi». «Hanky panky»: 19:30.

THÉÂTRE

THÉÂTRE DE QUAT'SOUS (100, av. des Pins e.) — «Un ouvrage de dames», de Jean-Claude Denaud. Du mar. au sam.: 20:30.
CAFÉ MOLIÈRE (1200, St-Hubert) — «Curriculum vitae». Du mer. au dim.: 20:30.
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN (4303, St-Denis) — «Diogène», de Jean-Raymond Marcoux. Du mer. au dim.: 20:00.
CAFÉ-THÉÂTRE L'AVANT-SCÈNE (111, Laurier ouest) — «Liaisons mal t/à propos ou Martine à l'aventure» de Guylaine Bachand et Michèle Péloquin., Du mer. au sam.: 21:00.
LA LICORNE: (2075, St-Laurent) — «Pâté chinois». Du mer. au sam.: 21:00.
CENTRE CULTUREL CALIXA-LAVALLÉE (3189, Calixa-Lavallée, parc Lafontaine) — «Un homme un vrai». Du mer. au dim.: 20:30.
TANGENTE (307, Ste-Catherine o.) — «Accident Death of an Anarchist». Du mer. au dim.: 20:00.
THÉÂTRE LES MASQUES (Hôtel Régence Hyatt, 777 Université) — «Amoureal Tours». Du mer. au ven.: 19:00.
THÉÂTRE FÉLIX LECLERC (1450, Ste-Catherine e.) — «Quand le Québec s'éveillera, le monde tremblera...» de Raymond Lévesque. Du jeu. au sam. Jusqu'au 3 sept. à 20:00.
LE STAGE DÎNER-THÉÂTRE (Rest. La Diligence, 7385 boul. Décarie) — «Norman, Is That You?» de Ron Clark et Sam Bobrick. Du jeu. au dim.: 21:00.
THÉÂTRE DES PRAIRIES (1400 Saint-Urbain) — «Le sunshire boys» comédie de Neil Simon. Du mar. au ven.: 21:00.
THÉÂTRE LE SAINT-LAURENT (2405, Île Charron, Longueuil, 651-5250) — «Le don d'Adèle», de Barillet de Gredy. Du mar. au ven.: 20:30.
THÉÂTRE LA RELÈVE À MICHAUD (Golf des Arpents Verts, St-Mathieu de Beloeil, 514-464-0089) — «La Vénus d'Émilio», de Jean Barbeau. Du mar. au ven.: 21:00.
THÉÂTRE MALENFANT (734, rue St-Jean-Baptiste, Terrebonne, 514-492-0165) — «Voyages de Noces». Du mer. au sam.: 20:30.
ÉGLISE DE ST-EUSTACHE (St-Eustache, 123, St-Louis, autoroute 15, sortie 21) — «Victoire». Du jeu. au sam.: 20:00.

POUR ENFANTS

LA POUDRIÈRE (Île Ste-Hélène) — «Le gentil petit diable», de Pierre Gripari. Du mer. au dim.: 14:00.

MUSIQUE

ÉGLISE ERSHINE AND AMERICAN (Sherbrooke et av. du Musée) à 12:15, Renée Allen. Oeuvres de Krol, Danzi, Marais.
CEGEP DE JOLIETTE (Salle Rolland-Brunelle, 20, sud Saint-Charles-Borromée) à 20$30, Paul O'dette, luthiste. Répertoire de la Renaissance.

DANSE

THÉÂTRE DES ÎLES (Terre des Hommes, Île Notre-Dame) — La compagnie de danse Eddy Toussaint. Merc., jeudi., ven.: 20:00.
CENTRE MARCEL DIONNE (300 Cockburn, Drummondville) — Spectacle de folklore (Italie, Québec, France).

VARIÉTÉS

AUX PIERROTS (104, St-Paul e.) — Bof et Deja Vu: 20:00, 21:30.
CAFÉ MOLIÈRE (1200, St-Hubert) — Daniel Dubois. Auj. 20:30.
CLUB SODA (5240 av. du Parc) à 22O:00 et minuit Dan Bigra et Bob Harrisson.
L'AIR DU TEMPS (191, St-Paul o.) — Mark Ledford, à 22:00, 02:30.
LE RISING SUN (286, Ste-Catherine o.) — Big Mama Thornton: à compter de 21:00.
LES FOUFOUNES ÉLECTRIQUE (97 e. Sainte-Catherine) à 21:30, Joyce Payte et les lou's.
LE GRAND BOCK (893, Ste-Catherine o.) —

2 MORTS, UN MILLIER D'ARRESTATIONS... « LE CHILI VEUT LA DÉMOCRATIE MAINTENANT »

Chili : Washington souhaite l'établissement d'un dialogue pour le retour à la démocratie

LA COUR SUPRÊME LIBÈRE VALDÈS

d'après AFP et UPI

L'instauration d'un dialogue sur un retour à la démocratie au Chili est l'un des meilleurs moyens de calmer les tensions politiques, a déclaré hier le secrétariat d'État américain, au lendemain de la 3è Journée nationale de protestation qui, selon un bilan officiel publié à Santiago, s'est soldée par deux morts, au moins un blessé grave, plus d'un millier d'arrestations et d'importants dégâts matériels.

On apprenait en soirée, de source officielle à Santiago, la libération de Gabriel Valdès, Jorge Lavandero et José de Gregorio, trois dirigeants démocrates-chrétiens arrêtés samedi sous l'accusation d'avoir financé l'impression de 750.000 tracts anti-gouvernementaux pour cette Journée de protestation.

Leur libération, réclamée par les États-Unis, la CEE et l'ONU, dont Valdès fut sous-secrétaire général après avoir été ministre des Affaires étrangères du Chili, a été décidée hier soir par la Cour suprême chilienne. De nombreux autres dirigeants de l'opposition, dont notamment le leader syndical Rodolfo Seguel, restent cependant détenus.

Commentant cette Journée de protestation, qui faisait suite à celles du 11 mai et du 14 juin derniers, John Hughes, porte-parole du secrétariat d'État, a estimé qu'elle constituait « une manifestation considérable de mécontentement populaire ».

« Le Chili n'a pas besoin de réforme, a affirmé pour sa part Diego Portales, secrétaire-général du PRODEN, une association qui regroupe toute l'opposition chilienne, des conservateurs aux marxistes, excepté les organisations qui prônent la lutte armée. Il veut un changement total de gouvernement. Il veut la démocratie et il la veut maintenant ».

L'opposition chilienne a d'ailleurs proclamé le « succès total » de la protestation dirigée tant contre l'échec de la politique économique du régime militaire, au pouvoir depuis le coup d'État de 1973, qu'en faveur du rétablissement de la démocratie par la levée de l'état d'urgence, la libération des détenus politiques, le retour des exilés, l'abolition de la censure et la tenue d'élections libres.

Les leaders de l'opposition ont annoncé l'organisation d'une prochaine Journée de protestation. Le Commandement national des travailleurs (CNT) a déjà annoncé qu'il tiendrait une Journée nationale de protestation chaque mois jusqu'à ce que le régime du général Augusto Pinochet cède.



Sur le pas de leur porte à cause du couvre-feu, des familles entières, comme celle-ci, ont manifesté mardi soir contre le régime militaire chilien. téléphoto UPI

Au Vatican, le pape Jean-Paul II a préconisé le dialogue entre le gouvernement et l'opposition chiliens, en implorant les deux parties d' « éviter la voie de la violence, même avec l'intention d'atteindre des objectifs légitimes ».

Le bilan des manifestations de mardi a été remis au général Pinochet lors d'une réunion ministérielle à laquelle participaient les responsables des différents services de police. Les morts sont deux étudiantes atteintes par balles, l'une dans l'est de Santiago et l'autre à Valparaiso. Près de 800 arrestations ont été opérées à Santiago et près de 300 autres à Valparaiso, Concepcion, Talcahuano et Punta Arenas.

« La population peut être tranquille, a déclaré le général Enrique Montero, ministre de l'Intérieur. Il n'y a pas eu de manifestations aussi violentes que par le passé, grâce au couvre-feu », imposée de 20h00 à 24h00 à Santiago et dans toute la province de Concepcion. Les deux précédentes Journées de protestation s'étaient soldées par six morts et plus de 2.000 arrestations.

Selon les observateurs à Santiago, les autorités s'efforçaient hier de se comporter comme si de rien n'était en dépit du net accroissement du mécontentement populaire face au régime depuis la dernière Journée de protestation, le 14 juin dernier.

« En décrétant le couvre-feu pour la soirée, le gouvernement a reconnu que nombreux ont été ceux qui ont répondu à notre appel », ont estimé pour leur part les leaders de l'opposition. De l'avis des observateurs, jamais un tel tintamarre de casseroles, de klaxons et de cloches d'église, entamé juste au moment où le couvre-feu entrait en vigueur, ne s'était entendu à Santiago.

« Le gouvernemenmt a démontré sa faiblesse, alors que le peuple chilien a montré qu'il appuyait l'aspect franchement politique de cette 3è manifestation », a déclaré l'ancien parlementaire démocrate-chrétien Carlos Dupré. « L'objectif a été de rendre publique la demande d'un retour à la liberté », a ajouté Dupré, dirigeant du PRODEN.

« L'attitude aveugle du président Pinochet ne doit pas continuer à mettre en danger la paix nationale », a-t-il dit, ajoutant qu' « il est temps maintenant que l'on permette au peuple chilien de s'exprimer afin qu'il choisisse son propre destin par les voies démocratiques ».

Gromyko invite l'OLP à négocier ses désaccords

d'après AP,UPI,AFP et Reuter

L'URSS a « fermement » proposé hier que « les désaccords au sein de l'OLP », qu'elle juge « inadmissibles », soient « surmontés par des moyens politiques et par le dialogue », semblant ainsi soutenir la position de Yasser Arafat, sans toutefois le nommer, face aux dissidents du Fath, mais elle a du même coup invité l'OLP à « renforcer sa coopération avec les pays arabes progressistes », dans une allusion probable à la Syrie.

Au même moment toutefois, Arafat, s'adressant à des fédayine en Algérie, accusait la Syrie, sans la nommer, de « poignarder l'OLP dans le dos », de bloquer l'action des fédayine contre l'armée israélienne au Liban et de vouloir « vider la Bekaa de toute présence palestinienne ».

La position soviétique a été exprimée par le ministre des Affaires étrangères Andrei Gromyko à son homologue palestinien Farouk Kaddoumi, venu à Moscou à la tête d'une délégation. Celui-ci, qui a informé le Kremlin des efforts de conciliation en cours, voudrait, estime-t-on, que l'URSS fasse pression sur son allié syrien pour amener Damas à respecter l'autonomie de l'OLP.

La Maison blanche a annoncé hier l'arrivée prochaine, à Washington, d'une délégation syrienne. À Amman, Aziz Omar Shennib, ambassadeur de Libye qui a fait défection récemment en Jordanie, a affirmé avoir reçu « des fonds sans limites du colonel Khadafi pour semer la division au sein de l'OLP ».

Le général Moshe Levy, chef d'état-major israélien, confirmait entre-temps l'éventuel repli des troupes israéliennes au Liban sur la rivière Awali, « dans un premier temps ». Selon des correspondants, ce repli a déjà commencé. Israël doit en informer Washington aujourd'hui.

L'armée israélienne maintient toujours le couvre-feu sur trois villages druzes du Sud-Liban à la suite de l'attentat qui a coûté la vie à deux soldats israéliens lundi. « Les territoires évacués par Israël au Liban ne seront pas occupés par des forces hostiles », a déclaré le ministre de la Défense Moshe Arens.

Tchad : Paris refuse toute intervention

d'après Reuter,AFP et AP

« Il n'est pas question d'une intervention militaire française au Tchad », a-t-on appris hier à Paris, à l'issue du conseil des ministres, pendant que le GUNT de l'ancien président tchadien Goukouni Weddeye confirmait la reconquête de la ville d'Abéché par les FANT du président Hissène Habré.

Selon des journalistes rendus sur place, Habré a personnellement conduit la reconquête de la ville mardi après-midi. Il a déclaré que les hommes de Goukouni s'étaient « enfuis » vers le nord.

Le général Djogo, chef d'état-major du GUNT, déclarait pour sa part à un journaliste français à Faya-Largeau que ses hommes avaient « évacué Abéché devant les chars d'assaut neufs et les soldats zaïrois déployés au sein des FANT ». Il a ajouté que ses hommes s'étaient établis « sur une nouvelle ligne à Oum Chalouba, Kalait, Araba et Biltine ».

Le Zaïre, qui a déjà 250 hommes au Tchad, en a dépêché hier 300 autres sur les 1.750 hommes que le général Mobutu a décidé d'ajouter à son contingent tchadien. Trois Mirage étaient attendus du Zaïre dans l'après-midi.

La reprise d'Abéché et l'arrivée du nouveau contingent zaïrois ont suscité un regain d'optimisme à Ndjamena, la capitale tchadienne, mais les observateurs militaires estiment qu'il ne s'agit pas encore d'une victoire sur le plan militaire. La communauté européenne, qui était prête à une évacuation rapide, reste maintenant dans l'expectative.

Le refus français d'intervention au Tchad a été formulée à la suite du passage à Paris du ministre des Affaires étrangères Idriss Miskine, qui avait renouvelé la veille la demande pressante de Ndjamena en invoquant l'accord de coopération franco-tchadien de 1976. « Ce n'est pas un accord de défense », précise-t-on à Paris.

Cartergate : conflit entre la Maison Blanche et le Congrès

d'après AFP

La sous-commission du Congrès américain qui, parallèlement au FBI, a ouvert une enquête sur le Debategate, est déjà en conflit avec la Maison-Blanche, malgré la volonté de coopération affichée par le président Ronald Reagan.

Le désaccord porte sur les archives présidentielles détenues à l'institut Hoover de l'Université de Stanford (Californie). La sous-commission veut y avoir un accès complet. La Maison-Blanche a seulement demandé au département de la Justice de transmettre aux enquêteurs du Congrès des copies des documents qui pourraient être découverts à Stanford.

Les archivistes de l'institut Hoover ont reçu l'ordre de transmettre au département de la Justice tous les papiers qu'ils pourraient découvrir et qui seraient liés à l'enquête sur la détention par des proches du président Reagan, durant la campagne présidentielle de 1980, de documents provenant de l'équipe électorale ou de la Maison-Blanche de l'ancien président Jimmy Carter.

Cette coopération entre le département de la Justice et le Congrès est jugée totalement inacceptable par le président de la sous-commission, M. Donald Albosta, représentant démocrate du Michigan, qui menace de réquisitionner les documents si un accès complet et direct aux archives ne lui est pas accordé.

Pour trouver une solution, un contact direct a été etabli mardi entre la Maison-Blanche et la sous-commission, qui a reçu le renfort de M. James Hamilton, ancien conseiller de la commission sénatoriale sur le scandale du Watergate.



LA PLACE
On les a tous !!!

AIWA®
HR-S01 CASQUE ÉCOUTEUR AM/FM STÉRÉO
Pas de fil, juste une belle sonorité. Vous n'avez qu'à l'enfiler et à savourer sa qualité sonore exceptionnelle.
PRIX LA PLACE 87$

HS-P02X
AM/FM/CASSETTE STÉRÉO
Une très belle sonorité dans les deux sens, car c'est le plus petit lecteur de cassette à inversion automatique au monde. Accepte les rubans de métal. Deux prises de casque d'écoute. Nouvelle disposition intégrée des commandes.
PRIX la place 299$

AIWA®
V-1000 CHAÎNE STÉRÉO ENTIÈREMENT INTÉGRÉE
• Amplificateur stéréo 63 watts par canal
• Tuner de synthèse au quartz, avec minuterie
• Platine à cassette avec Dolby C
• Table tournante à entraînement linéaire, chargement frontal, entraînement direct
• haut-parleurs SX-15 type suspension acoustique, 3 voies
• Support audio avec raccords coulissants intégrés
PRIX LA PLACE 1999$

AIWA®
HS-J02
AM/FM/CASSETTE STÉRÉO
Écouter, enregistrer ou lire, voici l'appareil qui vous offre les trois. Dispositif antiroulement assurant une meilleure stabilité, enregistrement trois façons et temps de lecture accru grâce à l'inversion automatique. Nouveaux écouteurs repliables.
PRIX LA PLACE 349$

CS-660
RADIO AM/FM/SW/MW CASSETTE
Un appareil primé, la radio portative la plus vendue. Circuit d'intensité dynamique donnant plus de sonorité aux basses. Puissance de 10 watts, commandes ultra-sensibles. Lecture automatique, accepte les rubans de métal. CA/CC.
PRIX la place 399$

AIWA®
AD-3150
PLATINE À CASSETTE
• Commandes ultra-sensibles, repérage et retour, Dolby NR
• Cabestan à micrograin, pleurement et bourdonnement minimes
• Lecture automatique, minuterie d'attente, ruban de métal, affichage DEL
PRIX LA PLACE 229$

AD-3250 PLATINE À CASSETTE
• Commandes ultra-sensibles, repérage et retour, Dolby NR
• Cabestan à micrograin, pleurement et bourdonnement minimes
• Lecture automatique, ruban de métal, réglage de polarisation précis pour ruban LH
PRIX la place 269$

AIWA®
MINI-ENCEINTES SC-A2
Enceintes avec amplificateurs intégrés et circuit d'intensité donnant plus de réalisme aux basses. Très utiles avec les appareils de marche. Il faut les entendre pour le croire!
PRIX LA PLACE 109$

AIWA®
AD-3600
PLATINE À CASSETTE
• Système à 3 têtes, tête DX combinée pour enregistrement/lecture
• Dispositif de démagnétisation automatique, Dolby HX
• Répétition automatique
PRIX LA PLACE 399$

AD-3700 PLATINE À CASSETTE
• Système à 3 têtes, double cabestan à micrograin
• Nouveau dispositif de démagnetisation automatique
• Pleurement et bourdonnement remarquablement bas, Dolby B/C
PRIX la place 499$

2050, boul. St-Laurent
7, rue St-Antoine ouest 288-7755

CARTES DE CRÉDIT NON ACCEPTÉES POUR LES ARTICLES ANNONCÉS
HEURE D'ÉTÉ: FERMÉ LE SAMEDI À MIDI

Vajpayee prône une réforme électorale profonde en Inde

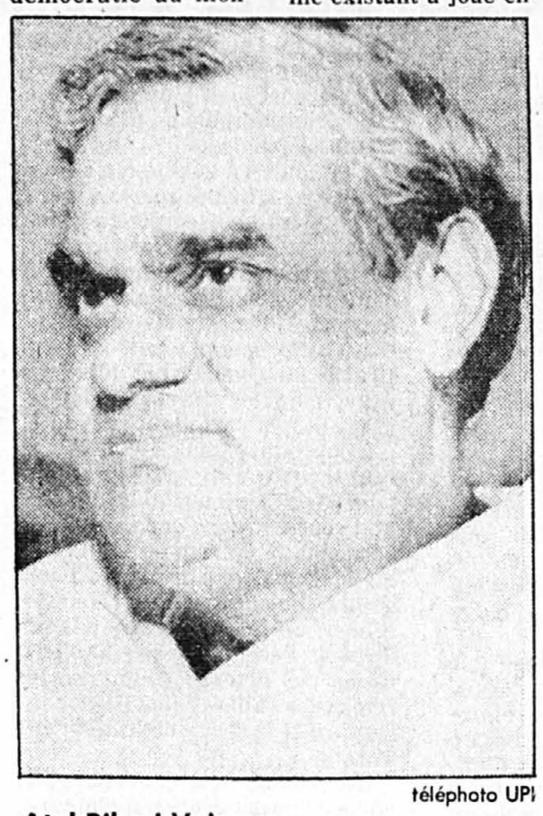
« L'Inde est en crise », affirme Atal Bihari Vajpayee, la voix ferme et le visage grave, accentuant chaque syllabe d'un mouvement de la tête.

« C'est d'abord et avant tout une crise de confiance, qui a son origine dans le système électoral hérité des Britanniques », poursuit l'ancien ministre des Affaires étrangères du régime Janata (1977-1980) et actuel chef du Bharatiya Janata Party (BJP-droite), l'une des principales formations de l'opposition.

« L'Inde est minée par la corruption. Tous les leaders sont discrédités. La racine du mal, c'est le financement privé des partis politiques. En Inde, on ne fait pas d'élections sans fonds frauduleux: comment pouvez-vous ensuite, une fois au pouvoir, combattre les fraudeurs? », lançait-il hier lors d'un bref passage à Montréal.

Quelle solution propose le BJP? « Une loi sur le financement public des partis politiques », répond Vajpayee, en ajoutant qu'il faut également que « la plus grande démocratie au monde » remplace le mode de scrutin uninominal à un tour par un système de représentation proportionnelle.

« En 1977, le système existant a joué en notre faveur, reconnaît-il. Mais en 1980, c'est le Parti du Congrès de Mme Gandhi qui en a profité pour reprendre le pouvoir. Mais entre-temps, c'est la désaffection populaire à l'égard des élus. Il nous faut un mode de représentation qui reflète le plus fidèlement possible les choix d'un électorat aussi vaste et aussi diversifié que le nôtre ».



téléphoto UPI

Atal Bihari Vajpayee

Atal Bihari Vajpayee exprime ainsi l'ouverture pluraliste qui s'est opérée depuis 1977 au sein de son vieux parti hindouiste Jan Sangh, autour duquel est bâti le BJP. Sa visite à Montréal entrait d'ailleurs dans le cadre d'une initiative de la Société internationale des amis de l'Inde (FISI), fondée sous l'état d'urgence en 1975 en vue de défendre et de renforcer le respect des droits de l'Homme et des libertés civiles en Inde, d'établir une branche au Canada et au Québec.

Gaz innervants : Bush tranche le débat au Sénat

d'après AFP

Le sénat américain a approuvé, hier, la production d'une nouvelle génération d'armes chimiques, en rejetant un amendement visant à supprimer des crédits destinés à la fabrication d'armes à base de gaz innervants. Le vote a été acquis par 50 voix contre 49, grâce au vice-président George Bush, qui est également le président du senat. Les voix des sénateurs étant partagées à égalité (49-49), M. Bush a été appelé à trancher. C'est la première fois depuis 1977 qu'un vice-président doit voter pour départager les sénateurs.

L'amendement avait été déposé par le sénateur démocrate David Pryor (Arkansas), pour qui le stock actuel d'armes chimiques américaines est suffisant. Il visait à éliminer du budget de la défense $130 millions de crédits pour la production d'armes chimiques, dont les Etats-Unis avaient cessé la fabrication en 1969.Les partisans du programme du Pentagone soulignent pour leur part que la modernisation des armes chimiques américaines est nécessaire pour amener les Soviétiques à negocier sérieusement la réduction de leurs propres stocks.

LE RÉSEAU DESJARDINS

UN POINT C'EST TOUT.

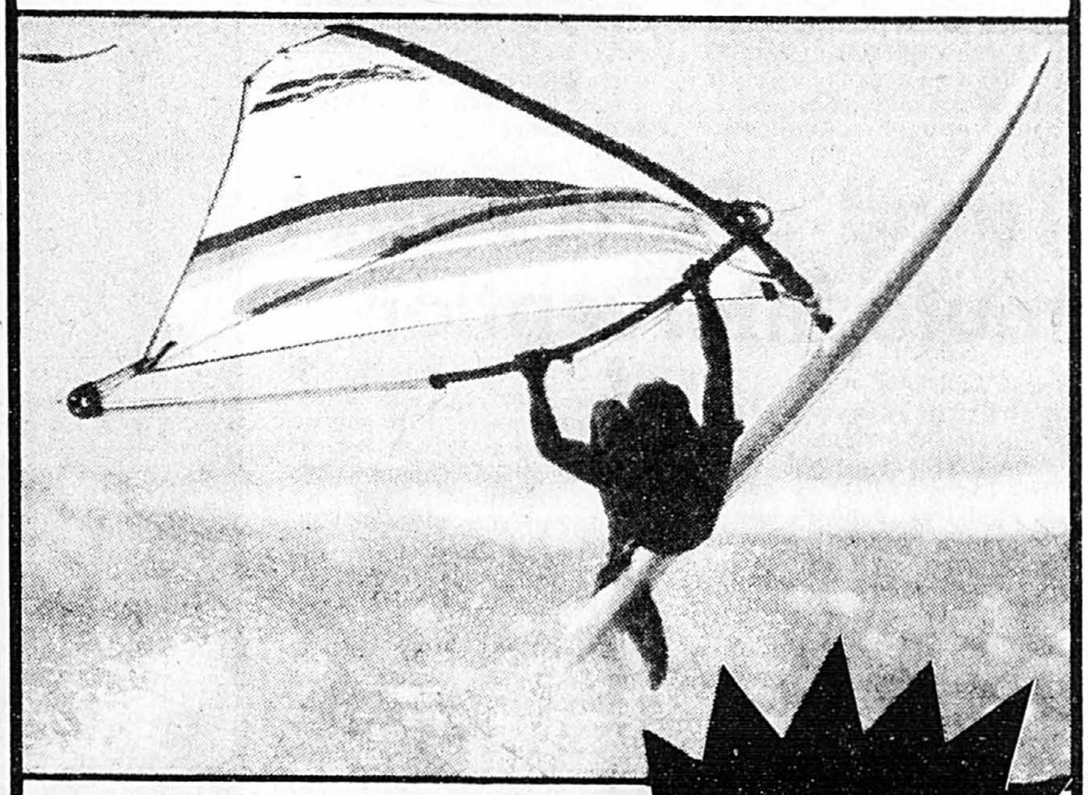
UN POINT DE SERVICES, C'EST L'ACCÈS À TOUT LE RÉSEAU DESJARDINS!

- Inter-Caisses, dans 1 580 points de services;
- les Guichets Automatiques Desjardins, plus de 60, accessibles 18 heures par jour, même le dimanche !
- Visa Desjardins, acceptée dans 140 pays et territoires à travers le monde;
- des transferts de fonds vers tous les continents;
- des chèques de voyage, des traites, du numéraire et des mandats étrangers;
- et plus de 20 000 employés(es) dans les 1 680 caisses Desjardins : partout un accueil chaleureux !



en équilibre

Le seul vrai spécialiste en planches à voile de Laval



SODIM RAFAL 889$
RÉG. 1149$

speedy SPEEDY MURENA rég. 1345⁰⁰$ 1075⁰⁰

MYSTERE MYSTERE 380 VARIO, rég. 1225⁰⁰$ 995⁰⁰

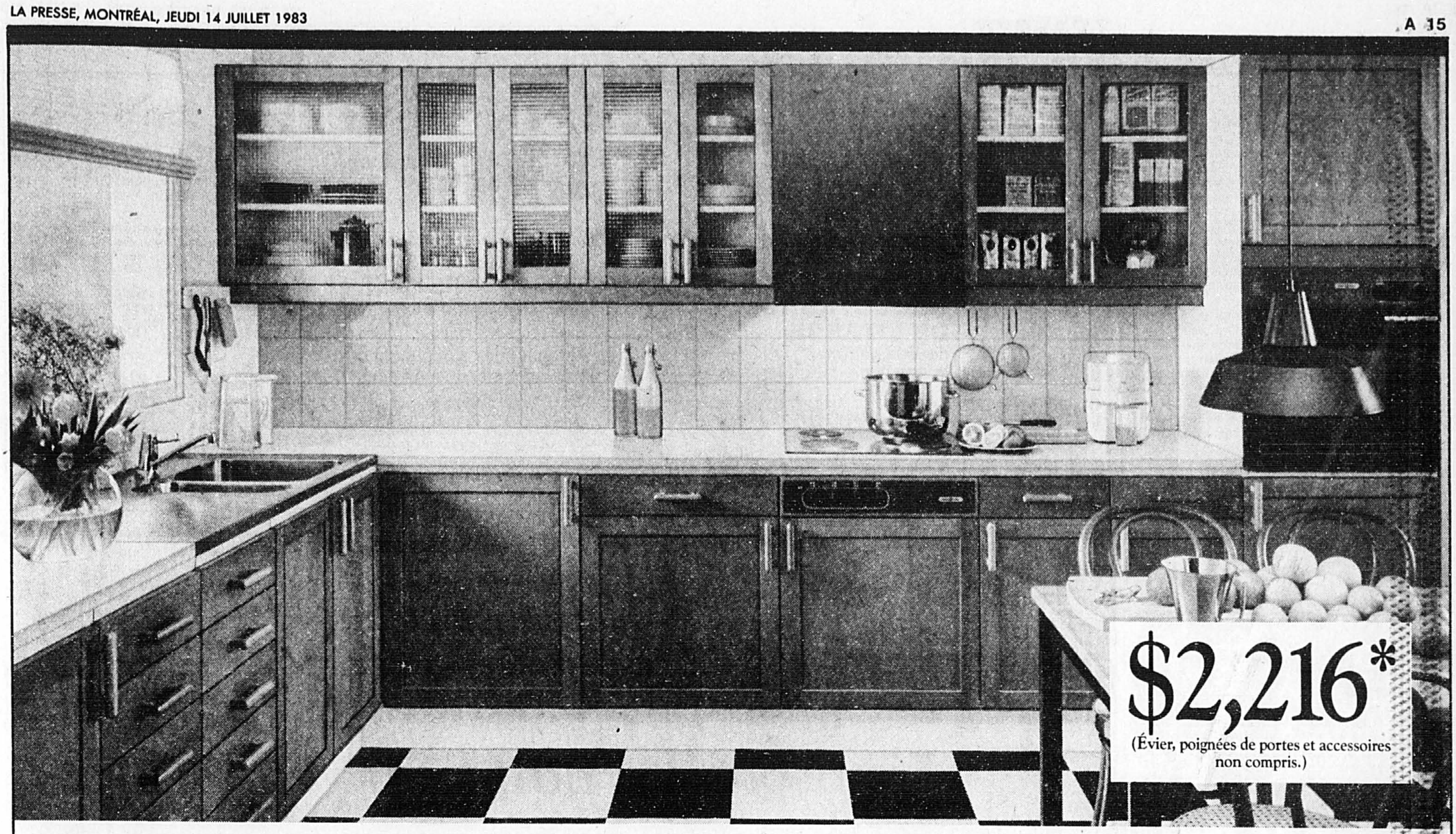
REIX REIX 370 rég. 1399⁰⁰$ 1199⁰⁰

RABAIS DE 20% SUR TOUS NOS VÊTEMENTS ISOTHERMIQUES EN MAGASIN.

... dépêchez-vous la vente se termine le 23 juillet 1983 ...

en équilibre
Spécialiste en planche à voile
VISA

3706, boul. de la Concorde, Laval
(entre Pont Papineau et Pie-IX)
Tél.: (514) 661-0571
VENTE SERVICE - LOCATION



La cuisine de vos rêves à un prix à ras de terre!

System 210: éléments IKEA à monter soi-même.

Vous rêviez d'une cuisine toute neuve? Réveillez-vous: elle est réalisable à un prix IKEA, un prix à votre portée!

C'est le System 210.

Vous le montez vous-mêmes. Aucun autre groupe cuisine de la qualité du System 210 ne se vend à un prix voisin de celui du System 210. Aucun. Les autres coûtent bien plus cher. Beauté du System, mais aussi souplesse: 7 finitions et grand choix d'accessoires. Choisissez vous-mêmes les poignées des portes. Grâce au System 210, la cuisine de vos rêves est au bout de vos doigts, et dans les limites de votre budget.

Möbelfakta. Mot suédois qui signifie: nombreux tests de qualité. Précisément les tests auxquels IKEA a soumis System 210, et qui en vérifient la résistance, la durabilité, la qualité de fabrication. Montez System 210 en toute confiance: IKEA en garantit la qualité.

System 210 se plie à des usages très divers: salles de bains, chambres, buanderies, etc.

Votre rêve peut devenir réalité: à quoi bon aller investir des milliers de dollars dans une cuisine impossible, pour découvrir ensuite qu'il ne vous reste plus de quoi manger? Avec IKEA; rêvez cette cuisine, réalisez-la, et mettez-vous ensuite à table!

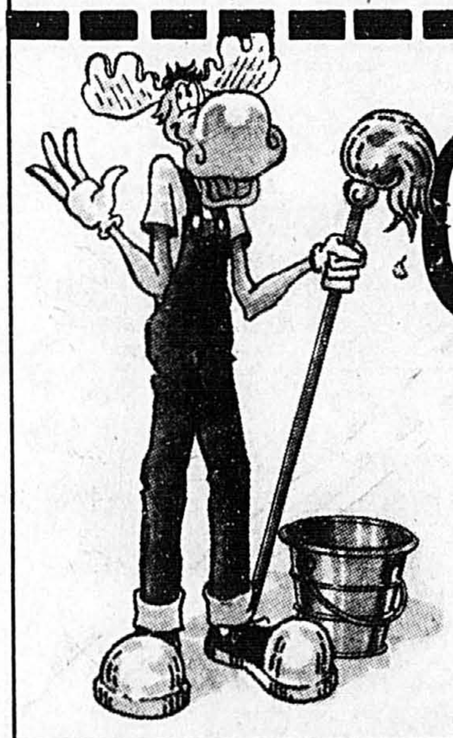
* Surprise. La cuisine System 210 illustrée ci-dessus est un modèle parmi les plus chers d'IKEA. Mais la cuisine identique avec finition Standard ne coûte que $1,791. C'est le grand secret du System 210: on le construit à la mesure de son budget: cher ou pas cher. Et on le complète ou le combine à sa guise.



IKEA **l'impossible magasin d'ameublement de Suède**

Altitude 3, Plaza Alexis Nihon, 1500 Atwater, Montréal, P.Q. H3Z 1X5
Heures: lun. à mer. 9h30 à 18h, jeu. ven. 9h30 à 21h, sam. 9h à 17h/Tél. (514) 931-IKEA

VISA MasterCard



Grand nettoyage chez IKEA!

IKEA se débarrasse d'une série entière d'accessoires System 210. Venez nous aider à faire ce grand nettoyage: portes et fixations sacrifiées à des prix formidables. Ces articles ne sont pas endommagés mais simplement des fins de série. Incroyables économies à réaliser immédiatement; demain il sera trop tard.

Livraison gratuite du System 210.

Contrairement à ses habitudes, IKEA livrera gratuitement vos éléments System 210, dans la zone métropolitaine de votre ville, si le montant de vos achats (System 210 uniquement) dépasse $1,000. Offre valable en juillet seulement. Ne ratez pas cette aubaine.

Est-ce qu'il vous manque seulement un évier?

Si vous achetez pour $2,100 ou plus d'éléments System 210, IKEA vous fera cadeau d'un évier de son choix estimé à $255 maximum. Ou bien nous équiperons votre cuisine System 210 d'accessoires 210 pour un montant de $210 (description des accessoires en p.70-71 du catalogue IKEA). Offre valable en juillet seulement.

DÉPÊCHES

PALESTINIENS : Deux médecins belges qui viennent de passer six mois dans les camps de réfugiés de Beyrouth affirment que les Palestiniens y vivent dans la terreur et ont besoin de la protection internationale. Les Drs Hervé Maurage et Thierry Lambrechts ont été obligés de quitter le Liban, les autorités de ce pays ayant refusé de renouveller leurs visas, probablement, disent-ils pour « supprimer tout témoin étranger ». Tous deux sont arrivés à Beyrouth en janvier. La situation sanitaire dans les camps, disent-ils, est dramatique et n'est pas en voie d'amélioration et la « répression et la terreur y dominent ». Les égouts sont hors d'usage, les maisons n'ont plus de toit, elles sont surpeuplées et elles ont été systématiquement détruites ou endommagées par les Phalangistes. La situation psychologique des Palestiniens et des quelques Libanais qui y habitent est encore plus déegradée. L'armée libanaise et les phalanges ont pris prétexte des attaques contre des soldats de l'armçe israélienne pour accroitre la répression. Leurs forces ont massées autour des camps et elles enlèvent ou arrêtent les Palestiniens. Certains réfugiés ont essayé de lutter contre le désespoir et le laissez-aller en reconstruisant leur maison, mais ils ont aussitôt été victimes de racket ou ont vu leur travail réduit à néant par des bulldozers. L'identité palestinienne, affirment ces deux médecins, a été détruite et les Palestiniens sont soumis à toute sorte de pressions pour qu'ils quittent le Liban. Une aide internationale, soulignent-ils, est urgente et nécessaire.

CIMETIÈRE : Les corps de 97 personnes enterrées dans un cimetière clandestin dont la découverte a été annoncée, lundi, par l'armée, font partie de la population civile, a affirmé mardi Radio Venceremos, la radio du Front Farabundo Marti de libération nationale (FMLN). La radio a ainsi démenti la version officielle selon laquelle les corps découverts dans ce cimetière de Buena Vista (60 km à l'est de la capitale), seraient ceux de guérilleros morts au cours d'affrontements avec l'armée. Les corps de dix-neuf autres personnes ont également été découverts à San Carlos, près de San Vicente (est de la capitale) et selon la radio, ces personnes auraient été victimes d'opérations anti-guérilla dans la région. Par ailleurs, la radio du FMLN fait état de plus de 80,000 Salvadoriens actuellement déplacés ou refugiés tant au Salvador qu'à l'étranger en raison de la répression et de la violation systématique des droits de l'homme perpétrées par les forces armées sur une population civile sans défense.

OFFENSIVE : Un haut-gradé irakien a déclaré, mercredi, que l'Iran préparait une nouvelle offensive en vue d'obtenir « une nouvelle frontière internationale » avec l'Irak, ajoutant que les assaillants seraient voués à la « destruction totale ». Selon l'agence de presse irakienne INA qui rapporte cette déclaration, le commandant du troisième corps d'armée irakien, dont l'identité n'a pas été précisée, a fait cette déclaration dans une interview accordée à l'hebdomadaire de Bagdad « Alef Ba », interview qui coïncide avec l'anniversaire de l'offensive iranienne du 13 juillet 1982, à l'est et au sud du port de Basra. A l'époque le plan iranien prévoyait la prise de Bagdad et la chute du régime irakien.

MANOEUVRES : Plus de 17,000 soldats et aviateurs américains se rendront en Europe en août et septembre pour participer à des manoeuvres destinées à tester la capacité des Etats-Unis à aider les pays membres de l'OTAN en cas de crise, a annoncé mercredi un porte-parole du département d'Etat. Des manoeuvres du même type faisant appel à des unités américaines basées aux Etats-Unis ont lieu régulièrement depuis une quinzaine d'années, en Allemagne de l'Ouest notamment.

SYNODE : Les principaux dirigeants de l'Eglise catholique d'Amérique centrale doivent se réunir prochainement pour adopter une ligne commune face aux conflits dans la région, a-t-on indiqué mercredi à Tegucigalpa de source ecclésiastique hondurienne. Les évêques de Tegucigalpa (Honduras), Mgr Enrique Santos et de Managua (Nicaragua), Mgr Miguel Obando, organisateurs de cette réunion, se consulteront au cours de la semaine à San Jose (Costa Rica), probablement vendredi, pour mettre au point cette rencontre qui s'attachera notamment à lancer un appel à la paix et au dialogue entre les pays en conflit. Lors de leur rencontre, les deux évêques discuteront en outre des initiatives propres à éviter une aggravation des tensions à la frontière entre le Honduras et le Nicaragua, a-t-on ajouté de même source.

RUMEURS : Le ministère haïtien de la Présidence, de l'Information et des Relations Publiques a « formellement démenti » auprès de l'AFP l'information diffusée par la chaine américaine ABC selon laquelle le président Jean-Claude Duvalier serait hospitalisé à Paris. Cette information est « ridicule », a précisé à l'AFP, un porte-parole de ce ministère.

OUGANDA : L'ambassadeur canadien au Kenya, M. David Miller, a exprimé son inquiétude face à la situation de milliers d'Ougandais qui ont abandonné leurs foyers pour fuir les escarmouches entre les forces gouvernementales et les troupes de la guérilla. Il a précisé que les réfugiés avaient un urgent besoin d'eau et de médicaments. « La situation pourrait devenir très critique s'ils ne peuvent ensemencer leurs récoltes », a-t-il mentionné. Les représentants des missions diplomatiques canadienne, australienne et britannique ont été autorisés à visiter la semaine dernière le district ougandais de Luwero, ce pour la première fois depuis que les forces armées ont entrepris en février une opération pour neutraliser la guérilla établie dans cette région. L'ambassadeur a précisé qu'il avait aperçu à Lowero pas moins de 45,000 réfugiés dans les quatre camps de fortune.

LE MONDE

Vieillissement de la diaspora juive

d'après AFP

La population juive dans le monde est menacée de vieillissement et de déclin avec une croissance inférieure à zéro d'ici l'an 2000, indique une étude démographique réalisée à New York et rapportée par le bulletin de l'Agence télégraphique juive à Paris.

Dans les vingt années à venir, le nombre des juifs de la diaspora devrait passer de 9.6 millions à 8 millions.



RÉDUCTEURS DE VITESSE
dans la gamme la plus complète



CIE GBS GENERAL BEARING SERVICE INC

1326 ouest, rue Notre-Dame	937-7423
3898, rue Hochelaga	254-6038
6879 est, rue Jarry	326-0471
1908, boul. des Laurentides	668-5330
805, boul. Sainte-Foy	679-2550

Centraide Montréal

VOUS AVEZ BESOIN D'UN COUP DE MAIN?

Des organismes s'occupent des problèmes des jeunes sans travail.

La situation critique que connaissent les jeunes de18 à 25 ans qui ne parviennent pas à s'intégrer au marché du travail fait certes couler bien de l'encre mais fait aussi réagir d'une façon positive et concrète plusieurs organismes qui se préoccupent des jeunes.

C'est ainsi que BUREAU DE CONSULTATION JEUNESSE, un organisme de Centraide Montréal, a mis sur pied un projet spécial pour aider les jeunes chômeurs à se trouver de l'emploi. D'autres font de même. Que vous vous adressiez à L'ASSOCIATION DES JEUNES TRAVAILLEURS DE MONTREAL, au CENTRE DES JEUNES "LE SPOT", au Y.M.C.A., vous vous rendrez vite compte que tous ont un ou plusieurs projets concrets à offrir pour donner un coup de main.

Grâce à la générosité de la population, Centraide Montréal peut, encore cette année, venir en aide à ces organismes pour poursuivre leur travail.

Pour plus de renseignements:
Le Centre de référence du Grand Montréal
1800, boul. Dorchester ouest
Montréal (Québec) H3H 2H2
Tél.: 931-2292

Prix réduits! Attrayantes et pratiques dînettes offertes à prix Simpsons qui flatteront votre budget



Rabais $100

1. ENSEMBLE DE COIN 4 PCES. Idéal pour espaces restreints! Banc de coin avec siège basculant dissimulant espace de rangement. Parties apparentes en laminé aspect pacanier rebelle aux marques et facile à nettoyer. Banc et chaises à recouvrement oléfine «Herculon» sur mousse haute densité.

vente $496 ($596)

Aussi offerts séparément:	vente
Table, no 39788. ($149)	$119
Banc, no 39789. ($289)	$249
Chaise, no 39793. ($79)	$64

Rabais $130

2. DÎNETTE 5 PCES EN TECK. Une fabrication soignée... à un prix abordable! Placages teck et bois dur sur centres composition. L'ens. comprend: table, no 39417; 4 chaises teck massif, no 45443, recouvrement 57% viscose/42% polypropylène/1% nylon.

vente $675 ($805)

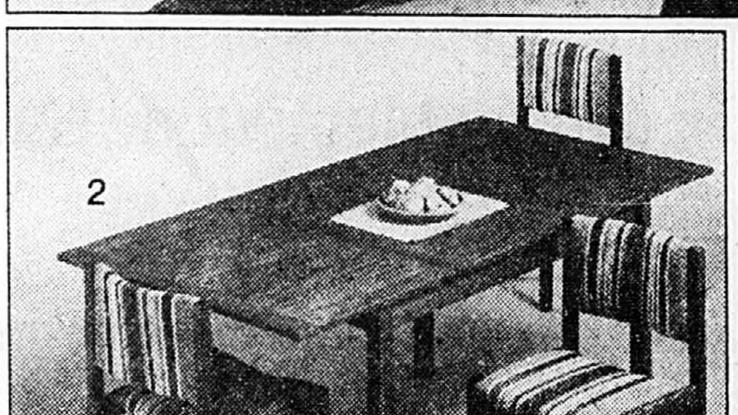
Chaise supplémentaire, no 45443 ($119)
vente $99

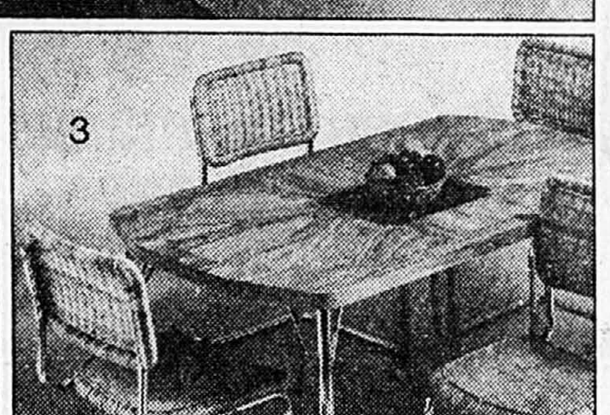
Rabais $80

3. DÎNETTE 5 PCES STYLE MODERNE. Dessus plastique laminé aspect pacanier rebelle aux marques; bordure assortie, garniture de chrome. Chaises à cadres chromés en S avec dossiers cannés et sièges genre selle en vinyle. L'ens. comprend table, no 46580 et 4 chaises, no 46581.

vente $429 ($509)

Aussi offerts séparément	vente
Table. No 46580 ($149)	$129
Chaise. No 46581 ($90)	$75





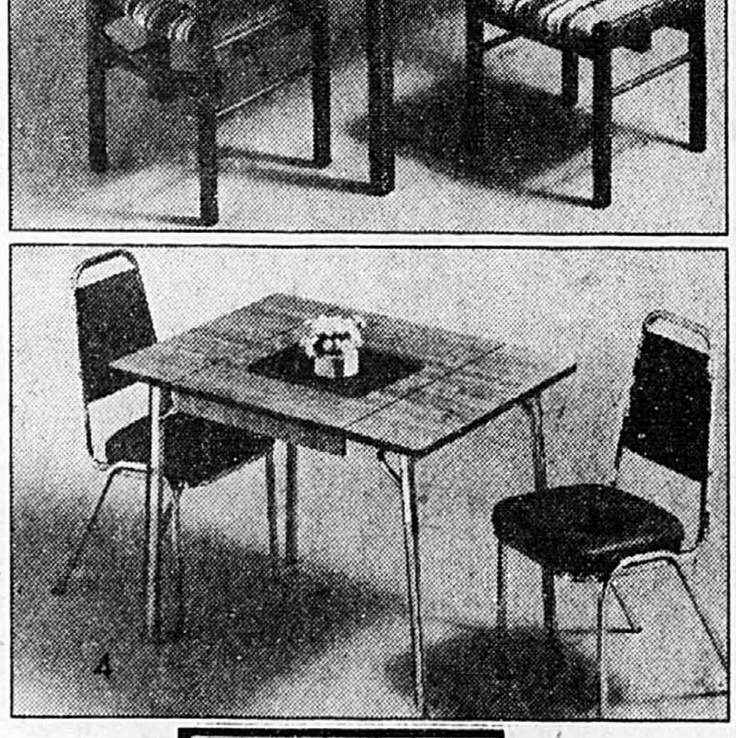
Rabais $44

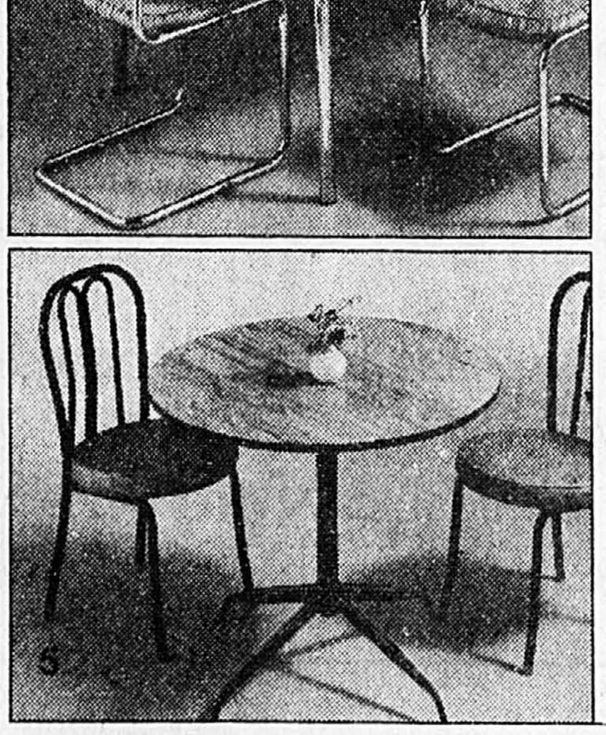
4. DÎNETTE 3 PCES... idéale pour appartement ou le chalet! Dessus laminé genre étal de boucher, facile à nettoyer. Pieds chromés. Chaises avec sièges et dossiers en vinyle couleur tan. Comprend: table à panneau abattant, no 39684 et 2 chaises, no 48741.

vente $239 ($283)

4A. RABAIS $50 — DÎNETTE 5 PCES (non représentée). Identique à 4 mais avec grande table rectangulaire, no 48737 et 4 chaises no 48741.

vente $255 ($305)





Rabais $30

5. DINETTE COMPACTE 3 PCES «BISTRO». Table à dessus laminé rebelle aux marques, bordure assortie. Table et chaises avec cadres acier recouverts émail. Chaises à coussinage mousse, recouvrement vinyle facile à nettoyer. Comprend: table, no 39442 et 2 chaises, no 39443.

vente $160 ($190)

Les prix ordinaires de Simpsons sont entre parenthèses.

Rayon 401, meubles, au sixième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez... ou
COMPOSEZ 842-7221



Concours «Un été pétillant» de «Perrier»

À votre prochaine visite chez Simpsons, n'oubliez pas de participer à ce concours. 24 prix à gagner! Boîte de concours près du restaurant dans chacun des magasins Simpsons. Jusqu'au 30 juillet.

Simpsons MD

Simpsons
1 123 456 789 0
La Baie
VISA
AMERICAN EXPRESS
MasterCard

Lundi au mercredi 9h30 à 18h
Jeudi et vendredi 9h30 à 21h
Samedi 9h à 17h

COMPOSEZ: 842-7221

CENTRE-VILLE – Ste-Catherine et Metcalfe
FAIRVIEW – Pointe-Claire
GALERIES D'ANJOU – Ville d'Anjou
LE CARREFOUR LAVAL – Chomedey, Laval
LES PROMENADES ST-BRUNO – St-Bruno

Simpsons MD

ERRATUM

Veuillez prendre note de la correction suivante dans le cahier «Vente pour le foyer» de Simpsons encarté dans La Presse du samedi 9 juillet 1983.

Page 37, article 8-37. Grillage sécuritaire. Cet article ne sera pas disponible durant cette promotion.

Simpsons regrette tout inconvénient causé par cette erreur.